

# Guide de l'automobiliste

*Nous collaborons avec les  
conducteurs pour améliorer  
la sécurité routière.*



**Société d'assurance  
publique du Manitoba**

# Table des matières

<b>Établir votre identité</b>	<b>5</b>
<b>Le système des classes de permis de conduire</b>	<b>Encart</b>
Conditions d'attribution du permis de conduire de la classe 5	Encart
<b>Rendez-vous pour les examens</b>	<b>7</b>
Prendre rendez-vous pour votre examen théorique ou pratique	7
Centres d'examen	7
Points clés à retenir pour vos examens	8
<b>Programme de permis de conduire par étapes</b>	<b>Encart</b>
Permis de conduire par étapes de la classe 5	Encart
Permis portant la mention « Instruction autorisée » (A) (étape de l'apprentissage d'un conducteur non visé par le programme de PCÉ)	9
<b>Permis de conduire manitobain en une partie</b>	<b>10</b>
À propos du renouvellement du permis de conduire et de l'assurance Autopac	11
Soyez titulaire d'un permis valide	11
Utilisation illégale du permis de conduire	11
<b>Conduite de machines lourdes et de matériel agricole</b>	<b>12</b>
<b>Protection des occupants</b>	<b>13</b>
Ceintures de sécurité	13
Sièges d'auto pour bébé et enfant	13

## Partie 1 — Sécurité et respect des règles de la circulation routière

<b>1. Signalisation routière</b>	<b>18</b>
Formes et couleurs des panneaux	18
Panneaux d'avertissement	19
Panneaux de travaux en cours et d'entretien	22
Panneaux de réglementation	23
Panneaux de direction et d'information	25
Panneaux d'arrêt	26
Arrêt toutes directions	26
Panneaux de priorité	27
Feux de circulation	27
Signaux de priorité des autobus	29
Marques sur la chaussée	30
Voies réservées	31
Marques destinées aux cyclistes sur la chaussée	33

<b>2. Quitter un espace de stationnement, changer de voie, courbes et virages</b>	<b>35</b>
Quitter un espace de stationnement	35
S'engager sur la chaussée	38
Changer de voie	38
Angles morts	38
Signes de la main	39
Courbes	39
Virages — Règles générales	39
Virages à droite	40
Virages à gauche	43
Demi-tours	51
Ronds-points	52
<b>3. Conduire de façon responsable</b>	<b>53</b>
Vitesse	53
Suivre prudemment	53
Dépasser	54
Angles morts des gros véhicules	55
S'engager sur une autoroute et en sortir	56
Priorité	57
Véhicules prioritaires	58
Autobus scolaires	59
Autobus urbains	60
Zones de construction	64
Passages à niveau	65
<b>4. Sécurité des piétons</b>	<b>67</b>
Passages pour piétons	67
Corridors pour piétons	69
Personnes aveugles	70
Zones scolaires et terrains de jeux	71
<b>5. Partager la route entre automobilistes et cyclistes</b>	<b>72</b>
Comprendre la position des cyclistes sur la chaussée	73
Dépasser un cycliste	74
Signaux des cyclistes	75
<b>6. Marche arrière</b>	<b>76</b>
Demi-tour en trois temps	76
Demi-tour en trois temps dans une rue sans issue	78
<b>7. Stationnement</b>	<b>79</b>
Stationnement en file	79
Manœuvre de marche arrière	81
Stationnement en diagonale	82
Stationnement dans une côte	83
Quelques conseils utiles	84
Stationnement interdit	84

<b>8. Équipement du véhicule</b>	<b>85</b>
Inspection de l'extérieur du véhicule	85
Équipement requis	85
Autres pièces d'équipement	88
<b>9. Conduite dans des conditions défavorables</b>	<b>89</b>
Verglas, neige fondante ou neige	89
Utilisation des phares le jour	89
Visibilité réduite	89
Conduite de nuit	90
Somnolence ou fatigue	92
Distractions	92
Conduite sur une route en gravier	92
Conduite sur les chemins d'hiver	93
Collines	95
Matériel agricole	96
Voitures-pilotes	97
<b>10. Situations dangereuses</b>	<b>98</b>
Sortie de route	98
Éclatement d'un pneu	98
Perte d'une roue	99
Dérapiage	99
Freinage en cas d'urgence	100
Moteur noyé	100
Freins mouillés	100
Panne	101
Risque de collision frontale	101
Incendie	102
Chute du véhicule dans l'eau	102
Entrée en contact du véhicule avec des fils électriques	102
Matériel d'urgence suggéré	103
<b>11. En cas de collision</b>	<b>104</b>
En arrivant sur les lieux d'une collision	104
Si vous êtes impliqué dans une collision	105

## Partie 2 — Conséquences de la conduite avec facultés affaiblies, de la conduite dangereuse et de la suspension du permis

<b>1. Conduite avec facultés affaiblies</b>	<b>108</b>
Alcool	108
Médicaments et drogues	108
Que pouvez-vous faire?	109
Conduire avec les facultés affaiblies est un crime	110
Quelles sont les conséquences?	111

<b>2. Suspension du permis de conduire pour d'autres infractions au <i>Code criminel du Canada</i></b>	<b>113</b>
<b>3. Conduire alors que le permis est suspendu — Conséquences</b>	<b>114</b>
<b>4. Programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs</b>	<b>115</b>
Mesures applicables à tous les conducteurs	115
Fonctionnement du programme	116

## **Partie 3 — Cotes de conduite et programmes de sécurité au volant**

<b>1. Cotes de conduite</b>	<b>118</b>
Comment fonctionnent les cotes de conduite?	118
<b>2. Programmes de sécurité au volant</b>	<b>119</b>
Programme « Conducteurs âgés »	119
Stationnement pour les personnes ayant des déficiences physiques	119
Modification d'un véhicule appartenant à une personne ayant des déficiences physiques	120
Incidences écologiques de la conduite automobile	121
Techniques de conduite écoénergétiques	122
<b>3. Auto-écoles</b>	<b>125</b>

## **Partie 4 — Formulaires**

Don d'organes et de tissus humains	128
Autorisation des parents ou des tuteurs légaux pour une personne de moins de 18 ans qui souhaite faire une demande de permis de conduire	131
Rapport de collision	133
<b>Demandes d'indemnisation</b>	<b>137</b>
<b>Tables de conversion au système métrique</b>	<b>139</b>

Le présent *Guide* n'est publié qu'à titre informatif. Pour connaître les modalités d'application de la loi dans ce domaine, veuillez consulter le *Code de la route du Manitoba*, la *Loi sur les conducteurs et les véhicules* et leurs règlements. Le montant des droits, des surprime et des amendes peut varier sans préavis.

# Établir votre identité

La première fois que vous ferez une demande de permis de conduire, de permis de conduire Plus, de carte d'identité ou de carte d'identité Plus du Manitoba, on vous demandera de présenter des documents qui prouvent votre identité.

Cette exigence légale au Manitoba correspond aux normes nord-américaines. La vérification de l'identité avant la délivrance d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité aide à protéger tous les Manitobains contre l'usurpation d'identité. Elle assure également que les permis de conduire et les cartes d'identité du Manitoba ne sont délivrés qu'aux personnes qui sont au Canada légalement à titre de citoyens, de résidents permanents ou de visiteurs.

Pour prouver votre identité, vous devrez présenter des documents justificatifs qui établissent les six éléments clés suivants :

- votre date de naissance;
- votre nom légal;
- votre signature;
- votre photographie;
- votre résidence au Manitoba;
- votre droit d'être au Canada.

Pour de plus amples renseignements sur les documents d'identité requis, veuillez lire le dépliant *Établir votre identité* ou visiter le site Web [mpi.mb.ca](http://mpi.mb.ca).

# Le système des classes de permis de conduire

Classe de permis au Manitoba	Autorise le titulaire à conduire	Âge minimum	Exigences médicales	Conditions	Droits d'examen
<b>1</b> 	Semi-remorques, y compris tous les véhicules des classes 2, 3, 4 et 5.	18	Doit satisfaire aux normes médicales et de vision.  Rapport médical requis lors de la demande initiale et périodiquement par la suite selon l'âge du conducteur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doit être titulaire au minimum d'un permis de la classe 5I (étape intermédiaire) ou 5A (instruction autorisée) pour obtenir l'instruction autorisée dans les classes 1 à 4.</li> <li>Doit réussir l'examen théorique.</li> <li>Doit être accompagné d'un conducteur surveillant pour l'instruction autorisée.</li> <li>Doit réussir l'épreuve pratique de conduite. Pour les classes 1, 2, 3 et 4 (autobus et camions seulement), l'épreuve comporte une inspection préalable du véhicule (et des freins à air comprimé, s'il y a lieu) par le candidat.</li> </ul>	Épreuve pratique de la classe 1 <b>50 \$</b>
<b>2</b> 	Autobus <sup>1</sup> ayant plus de 24 places assises (transportant des passagers), autobus scolaires <sup>2</sup> ayant plus de 36 places assises (transportant des passagers). Tous les véhicules des classes 3, 4 et 5.				Épreuve pratique de la classe 2 <b>45 \$</b>
<b>3</b> 	Camions ayant plus de deux essieux, y compris tout ensemble de véhicules, OU un camion à deux essieux remorquant un véhicule dont le poids nominal brut autorisé dépasse 4 540 kilogrammes (mais pas une semi-remorque). Tous les véhicules des classes 4 et 5.				Épreuve pratique de la classe 3 <b>45 \$</b>
<b>4</b> 	Taxis, ambulances et autres véhicules d'urgence, autobus <sup>1</sup> ayant entre 10 et 24 places assises (transportant des passagers) et autobus scolaires <sup>2</sup> ayant entre 10 et 36 places assises (transportant des passagers). Tous les véhicules de la classe 5.				Épreuve pratique de la classe 4 <b>35 \$</b>
<b>5</b> 	Automobiles, autobus ne transportant pas de passagers, camions à deux essieux et tout ensemble de véhicules constitué d'un camion à deux essieux et d'un véhicule remorqué dont le poids nominal brut autorisé <b>ne dépasse pas</b> 4 540 kilogrammes. Le titulaire peut conduire un véhicule de la classe 3 immatriculé comme camion agricole s'il est titulaire d'un permis de la classe 5I (étape intermédiaire) ou 5F (étape finale). Le titulaire peut conduire un cyclomoteur <sup>3</sup> , s'il est âgé de 16 ans ou plus.  Nota. Une personne doit être titulaire d'un permis de conduire valide de la classe 5I (étape intermédiaire) au minimum pour conduire un engin mobile spécial, une machine agricole ou un tracteur sur une route provinciale ou une route située dans les limites municipales d'une ville, d'un village ou d'une municipalité rurale. Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner au 204-985-7000 ou au 1-800-665-2410 (sans frais).	16 ou 15½ si la personne est inscrite au cours d'éducation routière offert dans les écoles secondaires	Rapport médical requis sur demande.  Doit satisfaire aux normes de vision.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doit réussir l'examen théorique pour le permis de la classe 5L (étape de l'apprentissage). (En cas d'échec, il faut attendre sept jours avant de repasser l'examen.)</li> <li>Doit être accompagné d'un conducteur surveillant dans le cas du permis de la classe 5L (étape de l'apprentissage) ou 5A (instruction autorisée).</li> <li>Doit être accompagné d'un conducteur surveillant dans le cas du permis de la classe 5I (étape intermédiaire) si le véhicule transporte plus d'un passager entre minuit et 5 h.</li> <li>Doit réussir l'épreuve pratique de conduite pour passer à l'étape intermédiaire (d'une durée minimale de 15 mois). (En cas d'échec, il faut attendre 14 jours avant de repasser l'examen.)</li> </ul>	Épreuve pratique de la classe 5 <b>30 \$</b>
					Examen théorique <b>10 \$</b>
<b>6</b> 	Motocyclettes.	16	Rapport médical requis sur demande.  Doit satisfaire aux normes de vision.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doit être titulaire d'un permis valide de n'importe quelle classe et étape.</li> <li>Doit réussir l'examen théorique. (En cas d'échec, il faut attendre sept jours avant de repasser l'examen.)</li> <li>Doit obtenir le permis de la classe 6M (étape du cours de formation en motocyclisme) pour suivre le cours de formation en motocyclisme. Ce cours est obligatoire pour obtenir le permis de la classe 6L (étape de l'apprentissage). (Communiquer avec Safety Services Manitoba pour connaître le coût et le calendrier des cours de formation en motocyclisme.)</li> <li>La durée minimale de l'étape de l'apprentissage est de neuf mois.</li> <li>Doit réussir l'épreuve pratique de conduite pour passer à l'étape intermédiaire (d'une durée minimale de 15 mois). (En cas d'échec, il faut attendre 14 jours avant de repasser l'examen.)</li> </ul>	Épreuve pratique de la classe 6 <b>30 \$</b>
					Examen théorique <b>10 \$</b>
Mention « Freins à air comprimé » 	Mention « Freins à air comprimé » — Autorise le titulaire à conduire des véhicules munis de freins à air comprimé appartenant à la classe de véhicules dont il détient le permis. Sont exemptés de cette exigence les conducteurs de camions de la classe 3 immatriculés comme camions agricoles et munis de freins à air comprimé.			<ul style="list-style-type: none"> <li>Doit réussir l'examen théorique.</li> <li>Doit réussir un examen pratique sur les freins à air comprimé pour obtenir la mention « A » (Autorisé).</li> <li>Doit effectuer une mise au point du régleur de jeu pour obtenir la mention « S » (Autorisé/régleur de jeu).</li> <li>Il n'y a pas de frais supplémentaires à payer pour l'examen pratique sur les freins à air comprimé si vous passez cet examen en même temps que l'épreuve pratique de conduite pour un permis d'une classe supérieure.</li> </ul>	Épreuve pratique <b>30 \$</b>
					Examen théorique <b>10 \$</b>

- On entend par « autobus » tout véhicule pouvant accueillir au moins 11 personnes assises (y compris le chauffeur) et affecté essentiellement au transport de passagers. Cela ne comprend pas les véhicules utilisés, par leur propriétaire ou avec son autorisation, pour un transport personnel.
- Il faut un certificat de conducteur d'autobus scolaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Section du transport des élèves du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse au 204-945-6900.
- Les cyclomoteurs ne peuvent pas circuler sur les routes où la limite de vitesse est de plus de 80 km/h. Ils sont toutefois autorisés à les traverser.

Tous les frais peuvent être modifiés sans préavis.

# Conditions d'attribution du permis de conduire de la classe 5

## Qui doit passer un examen de conduite?

Vous devez passer un examen pour obtenir le permis correspondant à la classe de véhicule que vous voulez conduire si :

- vous n'avez jamais été titulaire d'un permis pour cette classe de véhicule;
- vous n'avez pas été titulaire d'un permis de conduire manitobain au cours des quatre dernières années;
- vous êtes titulaire d'un permis délivré à l'extérieur du Canada, des États-Unis ou d'un territoire dont les permis ne sont pas échangeables.

Vous pourriez devoir passer un nouvel examen de conduite si :

- vous avez été en cause dans des accidents de la circulation ou avez été reconnu coupable d'infractions;
- votre permis a fait l'objet d'une suspension;
- vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité susceptible de nuire à votre capacité de conduire en toute sécurité.

## Programme de permis de conduire par étapes

Le programme de permis de conduire par étapes (PCÉ) s'applique aux personnes qui ont présenté une demande initiale de permis de la classe 5 depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002. Ces personnes doivent se conformer aux restrictions et aux étapes du PCÉ.

Étapes du permis de conduire manitobain de la classe 5 :

- L** Étape de l'apprentissage (durée minimale de 9 mois)\*
- I** Étape intermédiaire (durée minimale de 15 mois)\*\*
- F** Étape finale

*\*Le conducteur surveillant doit être titulaire d'un permis de conduire complet depuis au moins 36 mois et avoir une alcoolémie inférieure à 0,05.*

*\*\*Un conducteur ne passe l'étape intermédiaire qu'une seule fois. Par conséquent, la période pendant laquelle le conducteur a détenu un permis de l'étape intermédiaire de la classe 6 vaut pour l'étape intermédiaire du permis de la classe 5.*

## Conditions d'attribution du permis et épreuves

Vous devez être âgé d'au moins 16 ans pour demander un permis de conduire de la classe 5 à l'étape de l'apprentissage. Vous pouvez demander un permis d'apprenti conducteur de la classe 5 à partir de l'âge de 15 ans et demi si vous suivez un cours d'éducation routière offert par une école secondaire.

Le consentement d'un des parents ou du tuteur est obligatoire pour les candidats âgés de moins de 18 ans.

### A) Examen théorique

- i) Permis de la classe 5 : avant de subir l'examen, vous devez vous inscrire en tant que client de la Société d'assurance publique du Manitoba et fournir les documents d'identité exigés. Pour vous inscrire, la façon la plus pratique consiste à vous rendre au bureau d'un agent Autopac. L'examen écrit évalue votre connaissance des règles de la circulation et de la sécurité ainsi que votre capacité à reconnaître la signalisation routière. (Il ne s'agit pas d'un examen avec documentation. L'usage du téléphone cellulaire et de tout autre appareil électronique est interdit pendant l'examen.) Les droits d'examen sont de 10 \$ par examen\*.

Si le candidat a moins de 18 ans, il doit obtenir l'autorisation d'un de ses parents ou de son tuteur légal pour passer l'examen écrit (voir la section Formulaire). Les élèves de moins de 16 ans inscrits à un cours d'éducation routière doivent remplir un formulaire confirmant leur inscription à ce programme et présenter ce formulaire avant de pouvoir subir l'examen théorique.

- ii) Si vous réussissez l'examen théorique et répondez aux exigences en matière de vision et de santé, vous devrez verser 20 \$ pour la délivrance du permis et jusqu'à 45 \$ pour la prime de conducteur, ainsi que toute prime supplémentaire applicable.

*\*Les droits du Programme d'enseignement de la conduite à l'école comprennent un examen théorique.*

### B) Vision et santé

Les candidats qui ne satisfont pas à certaines normes minimales en matière de vision, même avec des verres correcteurs, se verront refuser le permis de conduire. S'ils ont besoin de verres correcteurs pour conduire, le permis en fera mention. Les candidats qui ne satisfont pas aux normes minimales en matière de vision et de santé peuvent se voir retirer leur permis jusqu'à ce qu'ils produisent d'autres renseignements. Ces candidats pourraient être obligés de présenter un rapport d'acuité visuelle, un rapport médical, ou les deux.

Avant de se présenter à l'examen théorique, tout candidat au permis de conduire souffrant d'un problème de santé ou d'une incapacité susceptible d'influer sur sa capacité de conduire en toute sécurité doit en informer la Section de la conformité et des évaluations médicales, C. P. 6300, Winnipeg (Manitoba) R3C 4A4; téléphone : 204-985-1900 ou 1-866-617-6676 (sans frais).

Le cas échéant, un rapport médical devra être approuvé par la Section de la conformité et des évaluations médicales avant que le candidat puisse se présenter à l'examen théorique du permis de conduire ou s'inscrire à un cours d'éducation routière.

Santé Manitoba n'assume **pas** les frais engagés pour l'établissement d'un rapport médical demandé par un tiers, ni les frais des examens, tests ou appels téléphoniques au médecin qui s'y rattachent. Ces frais sont à la charge du candidat.

### C) Épreuve pratique de conduite

L'épreuve pratique de conduite pour la classe 5 vise non seulement à évaluer votre aptitude à conduire un véhicule de la classe 5, mais aussi à déceler vos erreurs. On vous demandera de conduire votre véhicule dans des conditions routières normales, en faisant preuve de prudence et en vous conformant à la loi. Vous serez jugé sur vos techniques au volant.

Seul un employé agréé de la Société d'assurance publique du Manitoba est autorisé à vous accompagner pendant l'épreuve.

Vous devez vous présenter une quinzaine de minutes avant l'heure du rendez-vous.

Vous devez vous présenter avec un véhicule en bon état de marche et produire un certificat d'immatriculation prouvant que le véhicule est dûment immatriculé et assuré. Le véhicule doit permettre à l'examineur du conducteur de s'asseoir adéquatement. Si vous ne vous conformez pas à ces exigences, l'épreuve de conduite sera annulée sans remboursement des droits d'examen. On ne peut pas utiliser une machine lourde ou du matériel agricole pour l'épreuve pratique de conduite.

Toute personne qui demande un permis de conduire, alors qu'elle n'a jamais été titulaire d'un permis d'un territoire quelconque avant le 1<sup>er</sup> avril 2002, doit attendre pendant au moins neuf mois à partir du moment où son permis d'apprenti conducteur lui est délivré avant de pouvoir se présenter à l'épreuve de conduite. Les personnes qui conduisent dangereusement durant leur épreuve de conduite peuvent être obligées d'obtenir la permission du directeur des épreuves de conduite avant de passer une nouvelle épreuve.

Les exigences suivantes s'appliquent aux titulaires d'un permis de conduire étranger :

1. Vous pouvez détenir un permis de conduire étranger et conduire un véhicule conformément aux conditions de ce permis pendant la plus courte de ces trois périodes : trois mois ou jusqu'à ce que le permis expire ou jusqu'à ce que vous receviez votre permis manitobain de la classe 5 à l'étape de l'apprentissage (5L) ou portant la mention Instruction autorisée (5A).
2. À la délivrance de votre permis de la classe 5L ou 5A, vous devrez remettre votre permis de conduire étranger et respecter les exigences associées à l'étape du permis manitobain à laquelle vous vous trouvez. Cela signifie que vous devrez vous faire accompagner d'un conducteur surveillant.

### Changement d'adresse ou de nom

Vous devez informer un agent Autopac ou la Société d'assurance publique du Manitoba de tout changement de nom ou d'adresse, dans les 15 jours qui suivent le changement.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web [mpi.mb.ca](http://mpi.mb.ca) ou téléphonez au 204-985-7000 ou au 1-800-665-2410 (sans frais à l'extérieur de Winnipeg).



# Rendez-vous pour les examens

## Prendre rendez-vous pour votre examen théorique ou pratique

- Tous les examens théoriques et pratiques sont offerts uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez vous rendre chez tout agent\* Autopac pour prendre rendez-vous pour votre examen et en payer les frais.
- Les examens théoriques et pratiques sont offerts en semaine seulement (sauf les jours fériés) aux centres indiqués ci-dessous. Des rendez-vous le samedi sont offerts à Winnipeg aux centres de la rue Barnes, du parc Lexington et de la rue Main. Pour les heures d'ouverture, veuillez visiter le site Web [mpi.mb.ca](http://mpi.mb.ca) ou communiquer avec un agent Autopac.
- Votre agent Autopac peut vous renseigner sur les disponibilités à tous les centres d'examen.
- Vous pouvez prendre rendez-vous jusqu'à huit semaines à l'avance.
- Les examens théoriques et pratiques sont offerts en anglais et en français. L'examen théorique pour le permis de la classe 5 est aussi offert dans plus de 20 autres langues. Veuillez préciser la langue que vous préférez quand vous prenez rendez-vous.

\*Pour une liste des agents Autopac, visitez le site Web [mpi.mb.ca](http://mpi.mb.ca).

## Centres d'examen

### Winnipeg

- 15, rue Barnes (*à la promenade Bison*)
- 125, rue King Edward Est
- 40, parc Lexington (*au chemin Gateway*)
- 1284, rue Main
- 1103, avenue Pacific
- 420, chemin Pembina
- 930, chemin St. Mary's (*services offerts en français*)

### À l'extérieur de Winnipeg

- Arborg | 323, boulevard Sunset
- Beausejour | 848, avenue Park
- Brandon | 731, 1<sup>re</sup> Rue
- Dauphin | 217, chemin Industrial
- Portage la Prairie | 2007, ave Saskatchewan Ouest
- Selkirk | 1008, avenue Manitoba
- Steinbach | 91, promenade North Front (*services offerts en français*)
- The Pas | 424, avenue Fischer
- Thompson | 53, place Commercial
- Winkler | 355, Boundary Trail

## Service d'examen itinérant

Un service d'examen itinérant sert les clients des régions rurales qui vivent à l'extérieur des collectivités indiquées ci-dessus. Vous pouvez obtenir l'itinéraire et le calendrier du service itinérant de tout agent Autopac de même qu'en ligne à l'adresse [mpi.mb.ca](http://mpi.mb.ca).

## Points clés à retenir pour vos examens

### Coût\*

- L'examen théorique coûte 10 \$.
- Coût des examens pratiques :
  - Permis de la classe 1 : 50 \$
  - Permis de la classe 2 ou 3 : 45 \$
  - Permis de la classe 4 : 35 \$
  - Permis de la classe 5 : 30 \$
  - Permis de la classe 6 : 30 \$
  - Freins à air comprimé : 30 \$\*\*

*\*Les coûts peuvent changer sans préavis.*

*\*\*Il n'y a pas de frais supplémentaires à payer pour l'examen pratique sur les freins à air comprimé si vous passez un examen de conduite pour un permis de classe 1, 2, 3, 4 ou 5 et que le véhicule que vous utilisez pour l'examen est équipé de freins à air comprimé.*

### Renseignements généraux sur les examens

- Veuillez vous présenter 15 minutes avant l'heure fixée pour votre rendez-vous.
- Vous avez un maximum de 30 minutes pour l'examen théorique.
- L'examen théorique n'est pas un examen avec documentation.
- Les téléphones cellulaires et appareils électroniques ne sont pas permis dans la salle d'examen.
- Vous ne pouvez passer qu'un seul examen théorique ou pratique de la même classe par jour.
- Vous devez attendre 14 jours entre la date de délivrance de votre permis d'apprenti conducteur et la date de votre épreuve pratique de conduite pour les permis des classes 1, 2, 3 et 4.
- Si vous êtes inscrit au Programme de permis de conduire par étapes (PCÉ) et échouez à votre examen théorique, vous devez attendre sept jours avant de le repasser.
- Si vous échouez à votre examen pratique, vous devez attendre 14 jours avant de le repasser.

### Pour obtenir plus d'information ou de l'aide, téléphonez à votre agent Autopac ou composez les numéros suivants :

- À Winnipeg : 204-985-7000
- À l'extérieur de Winnipeg : 1-800-665-2410

*Nota.*

- Pour des renseignements précis sur les examens pour les motocyclettes, veuillez consulter le Guide du motocycliste.
- Pour des renseignements précis sur les examens pour les véhicules commerciaux, veuillez consulter le Manuel du conducteur professionnel.
- Pour des renseignements précis sur les examens pour les freins à air comprimé, veuillez consulter le Manuel des freins à air comprimé.

# Programme de permis de conduire par étapes

Le PCÉ est un programme d'obtention du permis de conduire en trois étapes qui permet aux nouveaux conducteurs, peu importe leur âge, d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour conduire un véhicule automobile de manière sécuritaire.

Peu importe que vous ayez 16 ans ou 60 ans, le PCÉ permet aux nouveaux conducteurs d'acquérir de l'expérience dans des conditions qui réduisent les risques d'accident.

Les trois étapes du PCÉ sont l'étape de l'apprentissage, l'étape intermédiaire et l'étape finale. Chacune des étapes comporte des restrictions qui visent à réduire la possibilité de comportements de conduite dangereux chez les nouveaux conducteurs.

## Permis de la classe 5L (étape de l'apprentissage) (durée minimale de neuf mois)

Le premier permis délivré à un nouveau conducteur est un permis à l'étape de l'apprentissage. Pour être admissible à un permis de conduire à l'étape de l'apprentissage, le candidat doit être âgé d'au moins 16 ans, ou d'au moins 15 ans et demi s'il suit un cours d'éducation routière offert par une école secondaire. Le consentement parental est obligatoire pour les candidats âgés de moins de 18 ans. Les candidats doivent réussir l'épreuve théorique écrite et satisfaire aux normes en matière de vision et de santé.

Restrictions applicables aux conducteurs à l'étape de l'apprentissage :

- alcoolémie obligatoire de zéro;
- obligation d'être accompagné d'un conducteur surveillant qui est seul autorisé à occuper le siège avant du passager. L'alcoolémie du conducteur surveillant doit être inférieure à 0,05 et celui-ci doit être titulaire d'un permis valide de la classe 5 à l'étape finale depuis au moins trois ans;
- possibilité de transport de passagers sur le siège arrière seulement, mais leur nombre est limité au nombre de ceintures de sécurité installées et en bon état de fonctionnement;
- interdiction de remorquer un véhicule;
- interdiction de conduire un véhicule de classe 3 immatriculé comme camion agricole;
- interdiction de conduire un véhicule à caractère non routier le long d'une route ou en vue de la traverser.

## Permis de la classe 5I (étape intermédiaire) (durée minimale de 15 mois)\*

Vous devez passer une épreuve de conduite pour passer à l'étape intermédiaire. Cette étape comporte les restrictions suivantes :

- alcoolémie obligatoire de zéro;
- limite du nombre de passagers entre 5 h et minuit : un passager à l'avant et nombre de passagers à l'arrière limité au nombre de ceintures de sécurité installées et en bon état de fonctionnement;
- limite du nombre de passagers entre minuit et 5 h : un passager à l'avant ou si un conducteur surveillant occupe le siège avant, nombre de passagers à l'arrière limité au nombre de ceintures de sécurité installées et en bon état de fonctionnement.

Le permis de conduire à l'étape intermédiaire de la classe 5 permet de remorquer un véhicule, de conduire un véhicule de classe 3 immatriculé comme camion agricole et de conduire un véhicule à caractère non routier le long d'une route ou en vue de la traverser.

*\*Un conducteur ne passe l'étape intermédiaire qu'une seule fois. Par conséquent, la période pendant laquelle le conducteur a été titulaire d'un permis de la classe 5 à l'étape intermédiaire vaut pour l'étape intermédiaire du permis de la classe 6 et vice versa.*

## Permis de la classe 5F (étape finale)\*

Après avoir été titulaire d'un permis à l'étape intermédiaire pendant au moins 15 mois, vous passez à l'étape finale. Une alcoolémie de zéro continue d'être obligatoire pendant les 36 premiers mois. Vous pouvez obtenir un permis des classes 1 à 4 à l'étape finale si vous réussissez les épreuves appropriées, êtes âgé d'au moins 18 ans et répondez aux normes médicales. Vous pouvez superviser les apprentis conducteurs après trois ans à l'étape finale du permis.

# Permis de conduire par étapes de la classe 5

Alcoolémie obligatoire de zéro		
Classe 5L (étape de l'apprentissage)	Classe 5I (étape intermédiaire)	Classe 5F (étape finale)
Minimum de 9 mois	Minimum de 15 mois	36 mois
Réussir l'examen théorique →	Réussir l'épreuve de conduite →	Passer à l'étape finale →
<p><b>Étape de l'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Âge minimum de 16 ans (15½ si le candidat suit un cours d'éducation routière offert par une école secondaire).</li> <li>• Réussite de l'examen théorique.</li> <li>• Étape d'une durée minimale de neuf mois, à l'exclusion des périodes d'interruption.</li> <li>• Alcoolémie de zéro.</li> <li>• Seul le conducteur surveillant est autorisé à occuper le siège avant du passager.</li> <li>• Le conducteur surveillant doit être titulaire d'un permis à l'étape finale depuis au moins trois ans et son alcoolémie ne doit pas dépasser 0,05.</li> <li>• Autorisation de prendre des passagers à l'arrière seulement, et leur nombre est limité au nombre de ceintures de sécurité en état de marche.</li> <li>• Interdiction de remorquer un véhicule.</li> <li>• Interdiction de conduire un véhicule de la classe 3 immatriculé comme camion agricole.</li> <li>• Interdiction de conduire un véhicule à caractère non routier le long d'une route ou de la traverser avec un tel véhicule.</li> <li>• Interdiction d'obtenir un permis des classes 1 à 4 avec la mention « Instruction autorisée ».</li> <li>• Autorisation de conduire du matériel lourd ou agricole si accompagné d'un conducteur surveillant.</li> </ul>	<p><b>Étape intermédiaire*</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réussite de l'épreuve pratique de la classe 5 pour passer à cette étape.</li> <li>• Étape d'une durée minimale de 15 mois, à l'exclusion des périodes d'interruption.</li> <li>• Alcoolémie de zéro.</li> <li>• Limite du nombre de passagers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• entre 5 h et minuit — un passager à l'avant et, à l'arrière, au plus le nombre d'occupants correspondant au nombre de ceintures de sécurité en bon état de fonctionnement.</li> <li>• entre minuit et 5 h — un seul passager ou, s'il y en a plus d'un, un conducteur surveillant sur le siège avant du passager et au plus le nombre d'occupants à l'arrière correspondant au nombre de ceintures de sécurité en bon état de fonctionnement.</li> </ul> </li> <li>• Autorisation de remorquer un véhicule.</li> <li>• Autorisation de conduire du matériel lourd ou agricole.</li> <li>• Autorisation de conduire un véhicule de la classe 3 immatriculé comme camion agricole.</li> <li>• Autorisation de conduire un véhicule à caractère non routier le long d'une route ou de la traverser avec un tel véhicule.</li> <li>• Autorisation de demander un permis des classes 1 à 4 avec la mention « Instruction autorisée » si âgé d'au moins 18 ans et satisfait aux normes en matières médicales.</li> </ul> <p><i>*La période de l'étape intermédiaire de la classe 6 vaut pour l'étape intermédiaire de la classe 5. Ainsi, le conducteur ne passe l'étape intermédiaire qu'une seule fois.</i></p>	<p><b>Étape finale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alcoolémie obligatoire de zéro durant les 36 premiers mois.</li> <li>• Autorisation d'obtenir un permis des classes 1F à 4F en réussissant les examens pertinents.</li> <li>• Autorisation d'être conducteur surveillant après trois ans à l'étape finale.</li> </ul>

## Soyez titulaire d'un permis de conduire valide!

Le permis de conduire du Manitoba est valide pendant cinq ans. Les frais de permis de conduire et la prime de conducteur de base sont évalués chaque année et exigibles à votre date anniversaire, qui est quatre mois moins un jour après votre date de naissance (p. ex., si votre date de naissance est le 21 septembre, votre date anniversaire est le 20 janvier).

Si un conducteur à l'étape de l'apprentissage ou à l'étape intermédiaire ne maintient pas la validité de son permis, la période pendant laquelle il n'a pas de permis ne compte pas dans le calcul de la durée de l'étape. Si vous êtes propriétaire d'un véhicule, votre assurance Autopac sera renouvelée et expirera à la même date que votre permis de conduire.

## **Permis portant la mention « Instruction autorisée » (A) (étape de l'apprentissage d'un conducteur non visé par le programme de PCÉ)**

Un permis portant la mention « Instruction autorisée » s'applique aux :

- conducteurs titulaires d'un permis d'apprenti conducteur avant le 1<sup>er</sup> avril 2002;
- conducteurs expérimentés titulaires d'un permis qui a été déclassé;
- conducteurs expérimentés qui arrivent au Manitoba et qui doivent passer un examen de conduite;
- conducteurs qui apprennent à conduire des véhicules des classes 1 à 4;
- conducteurs de machines lourdes et de matériel agricole.

### **Le titulaire d'un permis de la classe 5A doit respecter les conditions suivantes :**

- âge minimum de 16 ans;
- alcoolémie obligatoire de zéro;
- doit être accompagné d'un conducteur surveillant qui est seul autorisé à occuper le siège du passager avant. L'alcoolémie du conducteur surveillant doit être inférieure à 0,05 et celui-ci doit être titulaire d'un permis valide de classe 5 à l'étape finale (5F) depuis au moins trois ans;
- ne peut pas conduire un véhicule de classe 3 immatriculé comme camion agricole;
- ne peut pas conduire un véhicule à caractère non routier le long d'une route ou en vue de la traverser.

Pour obtenir un permis des classes 1 à 4 avec la mention « Instruction autorisée », vous devez détenir au minimum un permis de la classe 5A ou 5I et :

- être âgé d'au moins 18 ans;
- réussir l'examen théorique et satisfaire aux normes en matière de vision et de santé;
- effectuer une période d'apprentissage d'au moins deux semaines;
- avoir un taux d'alcoolémie de zéro lorsque vous conduisez, si cela est une exigence de votre permis de la classe 5;
- être accompagné d'un conducteur surveillant qui est titulaire d'un permis valide de la classe 5F depuis au moins trois ans et d'un permis pour la classe du véhicule visé par l'apprenti depuis au moins deux ans. L'alcoolémie du conducteur surveillant doit être inférieure à 0,05.

# Permis de conduire manitobain en une partie

Quand on vous délivrera votre nouveau permis de conduire, vous recevrez d'abord un certificat de permis de conduire temporaire (valide jusqu'à 45 jours). Vous devrez porter ce permis de conduire temporaire sur vous en tout temps, jusqu'à ce que vous ayez reçu votre permis permanent en une partie par la poste. Avant d'obtenir votre premier permis de conduire, vous devrez vous faire photographier chez un agent Autopac ou à l'un des centres de services de la Société d'assurance publique du Manitoba. Vous devrez ensuite vous faire photographier tous les cinq ans.

Nota. Le permis de conduire manitobain en une partie n'est pas un document d'identité valable pour entrer aux États-Unis. Si vous avez besoin d'un permis acceptable à la frontière des États-Unis (entrée par voie terrestre ou maritime seulement), vous devrez vous procurer le permis de conduire Plus. Pour plus d'information sur ce permis, veuillez consulter le site Web [mpi.mb.ca](http://mpi.mb.ca).

Lorsque vous êtes au volant, vous devez toujours être en possession de votre permis de conduire. Vous devez produire votre permis ainsi que la carte d'immatriculation du véhicule si un agent de la paix l'exige.



Le permis de conduire en une partie



Les conducteurs âgés de moins de 18 ans reçoivent un permis de conduire qui indique la date exacte de leur 18<sup>e</sup> anniversaire.

## À propos du renouvellement du permis de conduire et de l'assurance Autopac

Grâce à la procédure simple et pratique de renouvellement du permis de conduire et de l'assurance Autopac, vous n'aurez besoin de vous rendre chez votre agent Autopac qu'une fois tous les cinq ans, sauf si vous voulez faire annuler ou modifier votre permis de conduire ou votre police d'assurance entre vos renouvellements.

Tous les cinq ans, vous recevrez un avis de renouvellement de votre permis de conduire et de votre police d'assurance Autopac. Vous devrez alors vous rendre chez un agent Autopac pour revoir vos garanties et effectuer le renouvellement de votre permis, de votre police d'assurance ou des deux avant leur date d'expiration.

Toutefois, vous devez tout de même payer les droits de permis de conduire et votre assurance chaque année. Les années entre vos renouvellements (années de réévaluation), vous recevrez un relevé de compte annuel qui vous indiquera combien vous devez.

Ces années-là, vous pouvez payer de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en ligne à [mpi.mb.ca](http://mpi.mb.ca) avec une carte VISA ou MasterCard
- en ligne ou par téléphone par l'intermédiaire de votre établissement bancaire
- en personne chez tout agent Autopac, comptant, par chèque, par carte de débit ou par carte de crédit VISA ou MasterCard.

## Soyez titulaire d'un permis valide

La date d'expiration du permis figure au recto du permis. Il vous incombe de connaître la date d'expiration de votre permis et de le renouveler.

Chaque année, le permis de conduire fait l'objet d'une évaluation. Vous devrez payer les droits de permis chaque année à votre date d'anniversaire, soit quatre mois moins un jour après votre anniversaire de naissance. Ainsi, si votre anniversaire de naissance est le 21 septembre, votre date d'anniversaire est le 20 janvier.

Le fait de ne pas payer le montant des droits établis pour votre permis avant la date d'anniversaire peut entraîner la suspension du permis. Si vous êtes titulaire d'un permis à l'étape de l'apprentissage ou à l'étape intermédiaire, le temps pendant lequel votre permis est suspendu ne comptera pas dans le calcul de la durée de l'étape où vous vous trouvez.

## Utilisation illégale du permis de conduire

Si vous vous rendez coupable d'une utilisation frauduleuse de votre permis de conduire, vous pouvez être condamné à une amende ou à une suspension de permis. Les utilisations suivantes d'un permis de conduire sont illégales :

- le fait d'autoriser une autre personne à se servir de votre permis de conduire;
- la représentation trompeuse au moment de la demande de permis de conduire;
- l'utilisation d'un permis périmé, ou devenu invalide pour toute autre raison;
- la modification de quelque façon que ce soit d'une carte d'immatriculation, d'un permis de conduire, d'un certificat d'assurance automobile ou d'un certificat d'assurance;
- la présentation de faux documents d'identité au moment de la demande de permis de conduire;
- le fait de détenir en même temps plus d'un permis de conduire valide, soit au Canada ou aux États-Unis.

## Conduite de machines lourdes et de matériel agricole

Vous devez être titulaire au minimum d'un permis de conduire valide de la classe 5I (étape intermédiaire) pour conduire des machines lourdes et du matériel agricole sur les routes provinciales et dans les routes situées en zone urbaine. Ces véhicules comprennent les tracteurs, le matériel agricole automoteur tel que les moissonneuses-batteuses, et les machines lourdes telles que les pelles mécaniques, les grues, les chariots élévateurs à fourche et les niveleuses. Les routes provinciales et les routes situées en zone urbaine ne comprennent pas les routes municipales rurales, les voies de desserte ou les chemins d'hiver contrôlés ou entretenus par un gouvernement local tel qu'une municipalité rurale.

Toute personne dont le permis de conduire est annulé, suspendu ou les deux, ou encore qui n'a pas le droit d'être titulaire d'un permis, pour quelque raison que ce soit, peut être accusée de conduite sous le coup d'une annulation, d'une suspension de permis ou d'une conduite non autorisée si elle conduit une machine lourde ou du matériel agricole sur les routes provinciales et sur les routes situées en zone urbaine. Toute personne reconnue coupable d'une telle infraction peut être condamnée à une nouvelle suspension de ses privilèges de conducteur, y compris la suspension à vie.

Toute personne qui n'a pas le droit de conduire un véhicule automobile des classes 1 à 5 avec une alcoolémie supérieure à zéro sera soumise à la même exigence d'alcoolémie zéro pour la conduite des machines lourdes et du matériel agricole, et cela, sur tous les types de routes.

Si vous avez des questions au sujet de la conduite des machines lourdes et du matériel agricole, veuillez communiquer avec :

### **Section des dossiers des conducteurs et suspensions**

Téléphone : 204-985-0980

Ligne sans frais : 1-866-323-0543

## **Protection des occupants**

### **Ceintures de sécurité**

Tous les occupants d'un véhicule automobile muni de ceintures de sécurité doivent porter leur ceinture, sauf s'ils en sont dispensés par la loi.

Veillez à ce que la ceinture soit adéquatement bouclée :

- elle doit être bien ajustée à l'épaule et aux hanches;
- le tissu de la ceinture doit être plat et non torsadé;
- la ceinture doit recouvrir l'épaule et ne pas passer sous le bras, car cela pourrait causer des blessures graves en cas de collision.

Le conducteur a la responsabilité de veiller à ce que tout mineur soit correctement attaché.

Il ne faut pas se servir des ceintures de sécurité automatiques pour retenir les sièges d'auto pour bébé et enfant ou les sièges d'appoint posés sur le siège du passager avant. Il s'agit des ceintures de sécurité qui s'enclenchent automatiquement lorsqu'on referme la portière. Consulter le livret du fabricant pour savoir comment retenir les sièges de sécurité pour enfants placés à cet endroit.

Il est interdit de conduire un véhicule automobile dont le dispositif de ceintures de sécurité a été enlevé ou modifié de façon à diminuer son efficacité.

Les accidents de la route constituent la principale cause des blessures à la tête dont sont victimes chaque année des milliers de Manitobains. Le port de la ceinture de sécurité contribue nettement à réduire l'incidence de ce type de blessures.

### **Sièges d'auto pour bébé et enfant**

#### **Sièges de bébé orientés vers l'arrière**

- L'endroit le plus sécuritaire pour un siège d'auto est au centre de la banquette arrière. Si vous avez plus d'un enfant, placez le plus jeune au centre de la banquette, car son corps plus petit n'est pas aussi fort et capable de résister à l'impact d'une collision.

- Utilisez une ceinture de sécurité ou un dispositif d'ancrage universel (UAS) pour installer le siège. N'utilisez pas les deux en même temps.
- Vérifiez la tension de la ceinture de sécurité ou du système d'ancrage universel acheminé à travers le siège d'auto. Le siège ne devrait pas se déplacer latéralement de plus d'un pouce.
- Au moins 80 % du siège de bébé doit être en contact avec la banquette du véhicule.
- Vérifiez les indicateurs de niveau pour assurer que le siège de bébé est placé à un angle de 45 degrés.

### Vérifiez l'ajustement

- ✓ Les courroies du harnais devraient être placées **à la hauteur des épaules de l'enfant ou sous celles-ci** et être bien ajustées au corps du bébé afin que vous ne puissiez glisser qu'un seul doigt entre la courroie et la clavicule du bébé. Les courroies devraient reposer à plat.
- ✓ Les courroies devraient être placées **à la hauteur des épaules de l'enfant ou sous celles-ci** pour empêcher que le bébé de glisser hors de son siège d'auto.
- ✓ La **pince de poitrine** doit être placée au niveau des aisselles du bébé.

### Sièges d'enfant orientés vers l'avant

Une fois que votre enfant atteint les limites de taille et de poids de son siège de bébé orienté vers l'arrière, il peut passer à un siège orienté vers l'avant. Recherchez un siège orienté vers l'avant qui correspondra au poids et à la taille de votre enfant le plus longtemps possible. Certains sièges sont fabriqués pour des enfants pesant jusqu'à 30 kg (65 lb).

Les courroies du harnais d'un siège orienté vers l'avant sont conçues pour diriger l'impact vers les épaules et la poitrine de l'enfant, là où son corps est le plus fort, puis vers les hanches.

### Installation

- L'endroit le plus sécuritaire pour un siège d'auto est au centre de la banquette arrière. Si vous avez plus d'un enfant, placez le plus jeune au centre de la banquette, car son corps plus petit n'est pas aussi fort et capable de résister à l'impact d'une collision.
- Il faut toujours utiliser la sangle de retenue pour attacher la partie supérieure du siège d'auto au véhicule.
- Utilisez une ceinture de sécurité ou un dispositif d'ancrage universel (UAS) pour installer le siège. N'utilisez pas les deux en même temps.
- Vérifiez la tension de la ceinture de sécurité ou du système d'ancrage universel acheminé à travers le siège d'auto. Le siège ne devrait pas se déplacer latéralement de plus d'un pouce.

## **Vérifiez l'ajustement**

- ✓ Les courroies du harnais devraient être placées à la hauteur des épaules de l'enfant ou au-dessus de celles-ci et être bien ajustées au corps de l'enfant afin que vous ne puissiez glisser qu'un seul doigt entre la courroie et la poitrine de l'enfant. Les courroies devraient reposer à plat.
- ✓ Le milieu des oreilles de l'enfant ne doit pas dépasser l'extrémité supérieure du siège d'auto pour enfant.
- ✓ La pince de poitrine doit être placée au niveau des aisselles de l'enfant.

## **Sièges d'appoint**

Une fois que votre enfant atteint les limites de taille et de poids de son siège orienté vers l'avant, il peut passer à un siège d'appoint. Étant donné que les limites de poids varient selon les sièges orientés vers l'avant (certains peuvent accueillir des enfants pesant jusqu'à 30 kg ou 65 lb), veuillez consulter le manuel d'utilisation du siège pour connaître les limites de poids de votre siège d'auto particulier.

La loi provinciale exige que les enfants utilisent un siège d'appoint jusqu'à ce qu'ils aient au moins une taille de 145 cm (4 pi 9 po), un poids de 36 kg (80 lb) ou l'âge de 9 ans.

Sans siège d'appoint, la ceinture de sécurité passe trop haut sur le ventre et le cou d'un enfant et peut causer des blessures graves. La recherche indique que les sièges d'appoint protègent les enfants contre les blessures graves dans plus de 60 % des cas.

## **Comment choisir un siège d'appoint**

Si votre véhicule n'est pas muni d'appuie-têtes, choisissez l'un ou l'autre des sièges suivants :

- un siège d'appoint à dossier haut qui protège le cou et la tête de l'enfant. Certains modèles de siège orienté vers l'avant avec harnais se convertissent en sièges d'appoint à dossier haut;
- un siège d'appoint réglable qui protège le cou et la tête pendant la période de croissance de votre enfant.

Si votre véhicule est muni d'appuie-têtes, choisissez un siège d'appoint sans dossier, un siège d'appoint réglable ou un siège d'appoint sans dossier muni d'une base et d'accoudoirs.

## **Installation**

- L'endroit le plus sécuritaire pour un siège d'auto est au centre de la banquette arrière. Si vous avez plus d'un enfant, placez le plus jeune au centre de la banquette, car son corps plus petit n'est pas aussi fort et capable de résister à l'impact d'une collision.
- Faites en sorte que le siège d'appoint soit toujours immobilisé pour empêcher qu'il se déplace et vous frappe en cas d'arrêt soudain ou de collision.

## **Vérifiez l'ajustement**

- ✓ La sangle d'épaule doit s'ajuster à l'épaule et à la poitrine de l'enfant.
- ✓ La sangle sous-abdominale doit reposer bien ajustée sur les hanches.
- ✓ Le milieu des oreilles de l'enfant ne doit pas dépasser l'extrémité supérieure de l'appuie-tête du siège du véhicule. L'appuie-tête assure la protection adéquate du cou et de la tête de votre enfant en cas de collision.
- Le pli des genoux de votre enfant devrait être aligné avec le siège du véhicule.
- N'utilisez jamais qu'une sangle sous-abdominale pour immobiliser un enfant dans un siège d'appoint. Utilisez toujours une sangle d'épaule et une sangle sous-abdominale.
- Ne permettez jamais à un enfant de placer la sangle d'épaule sous le bras ou derrière le dos, car cela peut causer des blessures graves.

## **Ceintures de sécurité**

Pour la sécurité des enfants, la loi provinciale exige qu'ils utilisent un siège d'appoint jusqu'à ce qu'ils aient au moins une taille de 145 cm (4 pi 9 po), un poids de 36 kg (80 lb) ou l'âge de 9 ans.

Il est important de ne pas se presser de n'utiliser qu'une ceinture de sécurité parce qu'elle n'est pas conçue pour les enfants. La sangle d'épaule est placée trop haut et peut causer des blessures graves.

## **Vérifiez l'ajustement**

- ✓ Lorsque l'enfant se redresse, la ceinture de sécurité devrait s'ajuster à l'épaule et à la poitrine de ce dernier et reposer sur les hanches.
- ✓ Le milieu des oreilles de l'enfant ne doit pas dépasser l'extrémité supérieure de l'appuie-tête du siège du véhicule. Ajustez l'appuie-tête pour veiller à la protection adéquate du cou et de la tête de votre enfant en cas de collision.
- ✓ Le pli des genoux de votre enfant devrait être aligné avec le siège du véhicule.
- ✓ Ne permettez jamais à un enfant de placer la sangle d'épaule sous le bras ou derrière le dos, car cela peut causer des blessures graves.

**Le port de la ceinture de sécurité peut réduire de 70 % le risque de blessures mortelles dans un accident. Le port de la sangle d'épaule accroît encore davantage la sécurité.**

# Partie 1

## Sécurité et respect des règles de la circulation routière

# 1. Signalisation routière

Les signaux, panneaux de signalisation et marques sur la chaussée indiquent les règles de la circulation établies pour permettre aux véhicules, aux cyclistes et aux piétons de se déplacer en toute sécurité sur les routes. En tant qu'automobiliste, vous devez les connaître. La forme des panneaux vous aide à les distinguer même dans l'obscurité, la pénombre, le brouillard, la pluie ou la neige.

## Formes et couleurs des panneaux



**Pentagone** jaune vert fluorescent : vous approchez d'une **zone scolaire**. Conduisez prudemment, des enfants pourraient être en train de traverser.



**Losange** : vous pourriez faire face à des **conditions inhabituelles** sur la route ou à proximité de celle-ci (p. ex., courbe prononcée, route secondaire, intersection, pont étroit). Ralentissez pour conserver la maîtrise de votre véhicule.



**Octogone** : forme réservée exclusivement aux **signaux d'arrêt**. Dans tous les cas, vous devez vous arrêter complètement.



**Triangle (pointe vers le bas)** : vous devez **céder** le passage. Ralentissez et, au besoin, arrêtez-vous.



**Triangle à pointes coupées** : indique un **véhicule à progression lente**.



**Croix de Saint-André** (en forme de « X ») : indique un **passage à niveau**. Dans tous les cas, vous devez ralentir et regarder des deux côtés avant de traverser la voie ferrée. Vous devez céder le passage aux trains.



**Carré ou rectangle** : ces formes apparaissent sur des panneaux qui ont pour but de **régler** la circulation et de **donner une directive** au conducteur.



**Nota.** L'heure indiquée est conforme au système horaire de 24 heures.

0:00 = minuit

15:00 = 3:00 p.m.

20:00 = 8:00 p.m.

1:00 à 12:00 (midi) =  
aucun changement.

16:00 = 4:00 p.m.

21:00 = 9:00 p.m.

17:00 = 5:00 p.m.

22:00 = 10:00 p.m.

13:00 = 1:00 p.m.

18:00 = 6:00 p.m.

23:00 = 11:00 p.m.

14:00 = 2:00 p.m.

19:00 = 7:00 p.m.

## Panneaux d'avertissement

Ces panneaux vous avertissent de conditions dangereuses que vous pourriez rencontrer bientôt.



Virage très raide à droite



Début de la route à chaussées séparées



Virage raide à droite — Vitesse maximale recommandée de 40 km/h



Fin de la route à chaussées séparées



Signal avancé de passage pour piétons



Route à circulation dans les deux sens



Route sinueuse



Fin de la voie de droite



Fin de la route, sortie à droite ou à gauche



Fin de la voie de gauche



Chaussée cahoteuse



Voies convergentes



Pente raide



Intersection cachée

## Panneaux d'avertissement



Chaussée glacée sur le pont



École. Indiquée par un pentagone jaune vert fluorescent.



Signal avancé de pont étroit



Balise signalant un obstacle



Signal avancé d'arrêt obligatoire



Signal avancé d'un passage à hauteur limitée — Hauteur libre de 4,1 m



Signal avancé de feux de circulation



Signal avancé de courbe à droite



Signal avancé de terrain de jeux



Passage d'écoliers



Signal avancé de passage de chevreuils



Signal avancé de passage à niveau. La position des rails indique l'angle d'incidence de la voie ferrée.



Chaussée glissante lorsque mouillée



Signal avancé d'un flot de circulation



Rond-point



Signal avancé de fin du revêtement



Vitesse maximale recommandée sur la rampe de sortie : 40 km/h



Signal avancé de changement de la vitesse maximale



Signal avancé de voie réservée aux autobus



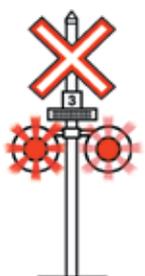
Voie d'extrême droite réservée dans la rue transversale. Si vous effectuez un virage à droite, engagez-vous dans la voie parallèle à la voie réservée.



Voie médiane réservée dans la rue transversale. Si vous effectuez un virage à droite, engagez-vous dans la voie la plus à droite.



Préparez-vous à arrêter. Le clignotement des feux jaunes indique qu'il faut se préparer à arrêter, car le feu, à l'intersection, est rouge ou va bientôt passer au rouge.



Panneau indiquant un passage à niveau : ce panneau est équipé de lumières clignotantes et d'une sonnerie. Lorsque les lumières clignotent et que la sonnerie se fait entendre, préparez-vous à arrêter, car elles indiquent l'approche d'un train.

Le chiffre inscrit sur le carré situé sous le panneau principal indique le nombre de voies ferrées. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la section sur les passages à niveau.

## Panneaux de travaux en cours et d'entretien

Ces panneaux indiquent que vous approchez d'une zone de travaux.

**Ralentissez et adoptez une vitesse permettant d'éviter tout danger.**

Vous verrez parfois des panneaux indiquant la vitesse limite.

Les conducteurs doivent **faire attention** aux instructions des signaleurs routiers et s'y **conformer**.



Zone de construction désignée



Fin de la zone de construction



Vitesse maximale de 40 km/h au croisement d'autres véhicules



Détour



Fils électriques aériens



Barrière



Projection de pierres



Excavation. Une partie de la chaussée a été enlevée.



Travaux de voirie



Entrée de camions à droite



Signaleur routier



Ouvriers au travail et machines



Chaussée cahoteuse



Accotement surbaissé

## Panneaux de réglementation

Ces signaux et panneaux réglementent la circulation automobile, en indiquant, par exemple, les limitations de vitesse, les endroits où vous pouvez tourner, les règles à respecter en matière d'arrêt et de stationnement.



Obligation d'aller tout droit



Demi-tour interdit



Interdiction de tourner à droite



Obligation de tourner à droite



Interdiction de tourner à gauche



Accès interdit aux camions



Sens interdit



Route pour camions



Interdiction de tourner à droite au feu rouge



Obligation de tourner à gauche



Passer à droite



Interdiction de tourner à droite aux heures indiquées



Zone scolaire à vitesse réduite



Vitesse maximale de 90 km/h



Zone scolaire à vitesse réduite (heures pendant lesquelles la vitesse est réduite)



Fin de la zone scolaire à vitesse réduite

## Panneaux de réglementation

	Stationnement autorisé, tel qu'indiqué		Stationnement interdit
	Stationnement réservé aux personnes handicapées		Arrêt interdit
	Artère à déneigement prioritaire. Arrêt interdit pendant les opérations de déneigement.		Corridor pour piétons
	Accès interdit sauf aux autobus et aux cyclistes		Passage pour piétons
	Route à circulation dans les deux sens		Passage d'écoliers
	Interdiction de dépasser		Ligne d'arrêt devant un feu rouge
	Dépassement autorisé		Obligation pour tous les véhicules dans cette voie de tourner à droite aux heures indiquées, sauf les autobus et cyclistes
	Panneau suspendu signalant que la voie en bordure est réservée aux autobus et aux cyclistes aux heures indiquées		Obligation de tourner à gauche pour tous les véhicules dans cette voie
	Véhicules lents, rester à droite		Les véhicules dans cette voie peuvent seulement continuer tout droit ou tourner à droite
	Rester à droite, sauf pour dépasser		Interdiction de continuer dans cette voie. Obligation de tourner à gauche à la prochaine intersection (voie publique ou privée).
	Amendes doubles pour excès de vitesse dans la zone de construction désignée		Sens unique; direction obligatoire indiquée par la flèche
			Autobus seulement

## Panneaux de direction et d'information

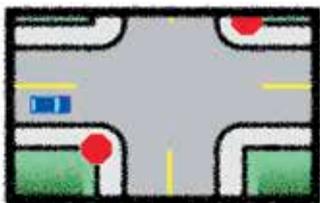
Ces panneaux vous indiquent où vous êtes, sur quelle route vous roulez ou comment aller où vous le désirez. Ils sont de types, de couleurs et de formats différents, et indiquent notamment les services aux automobilistes, les lieux, les routes à suivre et les distances à parcourir.

	<p>Route transcanadienne vers l'est</p>		<p>Hôpital</p>
	<p>Le « A » désigne une « route auxiliaire » qui vous ramènera sur la route où vous vous trouvez présentement.</p>		<p>Camping</p>
	<p>Route provinciale à grande circulation (vers l'ouest)</p>		<p>Information touristique</p>
	<p>Route provinciale secondaire (vers le sud)</p>		<p>Lieu de pique-nique</p>
	<p>Route urbaine vers le nord. Virage à droite</p>		<p>Accès facile</p>
	<p>Cul-de-sac. (Demi-tour obligatoire)</p>		<p>Autobus scolaire Arrêt obligatoire lorsque les feux clignotent.</p>
	<p>Aéroport</p>		

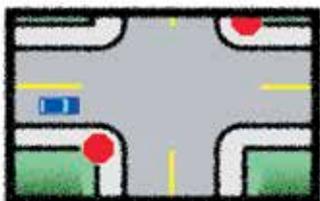
## Panneaux d'arrêt

Quand vous arrivez à un panneau d'arrêt, vous devez vous arrêter complètement aux endroits indiqués sur les illustrations ci-dessous. Avant de redémarrer, vous devez regarder autour de vous et laisser passer les piétons qui veulent traverser. Une fois les piétons passés, vous pouvez avancer lentement pour voir s'il y a d'autres véhicules qui approchent; traversez l'intersection quand vous pouvez le faire sans danger.

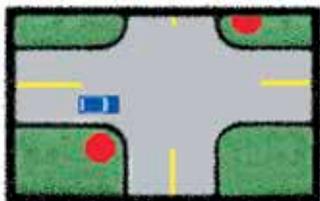
Les illustrations suivantes vous indiquent où vous devez vous arrêter.



Arrêtez-vous avant la ligne d'arrêt.



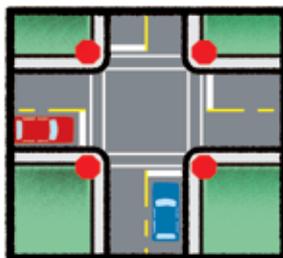
S'il n'y a pas de ligne d'arrêt, arrêtez-vous avant le trottoir.



S'il n'y a pas de ligne d'arrêt ou de trottoir à l'intersection, arrêtez-vous juste avant l'intersection proprement dite.

## Arrêt toutes directions

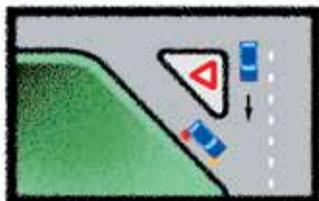
À une intersection réglementée par des panneaux d'arrêt pour toutes les directions, le véhicule qui s'est arrêté en premier doit repartir en premier. Après avoir arrêté votre véhicule, donnez la priorité à tout piéton voulant traverser la rue, puis engagez-vous lentement dans l'intersection pour indiquer que vous avez l'intention de repartir. Lorsque plusieurs véhicules s'arrêtent en même temps, le véhicule à droite a la priorité sur celui à gauche.



## Panneaux de priorité

Un panneau de priorité vous demande de ralentir parce que vous approchez un carrefour. S'il y a des véhicules ou des piétons, **arrêtez-vous** et cédez le passage.

Ces panneaux de priorité sont généralement placés aux endroits où une voie ou une route rejoint une autre voie ou une autre route. Quand vous voyez ce panneau, vous devez ralentir et vous préparer à vous arrêter au besoin. Quand vous vérifiez si la voie est libre, attention de ne pas heurter la voiture devant vous.



## Feux de circulation

**Feu rouge** — Arrêtez-vous devant le passage pour piétons ou s'il n'y en a pas, avant le trottoir, de manière à ne pas gêner les piétons ou la circulation. À moins d'indication contraire et si la circulation le permet, vous pouvez, après avoir marqué un arrêt complet, tourner à droite. Vous pouvez aussi tourner à droite ou à gauche d'une rue à sens unique dans une autre rue à sens unique.

**Feu jaune** — Le feu jaune annonce le feu rouge. Ralentissez et arrêtez-vous. **N'accélérez jamais pour essayer de passer.** Si vous êtes déjà engagé dans l'intersection quand le feu passe au jaune, continuez.

**Feu vert** — La voie est libre, vous pouvez passer, mais vous devez céder la priorité aux piétons et aux véhicules déjà engagés dans l'intersection. Vous pouvez vous engager dans l'intersection au feu vert pour tourner à gauche, mais vous devez céder la priorité aux piétons et à la circulation venant en sens contraire. Il se peut que vous deviez compléter le virage au feu jaune ou au feu rouge.



Horizontal



Vertical

**Feu rouge clignotant** — Arrêtez-vous complètement et ne repartez que lorsque la voie est libre.

**Feu jaune clignotant** — Ralentissez et soyez prêt à vous arrêter. Laissez passer les piétons.

**Flèche jaune** — Une flèche jaune non clignotante peut apparaître après une flèche verte. La flèche jaune avertit que les véhicules venant dans le sens opposé vont peut-être avoir un feu vert. Ralentissez et arrêtez. Si vous êtes déjà engagé dans l'intersection au moment où apparaît la flèche jaune, poursuivez votre trajet et complétez votre virage.

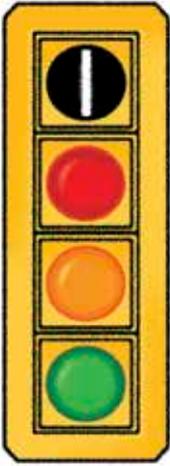
**Flèche verte** — Vous pouvez passer, mais uniquement dans le sens de la flèche, que celle-ci clignote ou non, à condition d'être dans la bonne voie.

**Flèche verte clignotante de virage à gauche** — Vous ne pouvez partir que pour effectuer un virage à gauche, à moins qu'une autre signalisation indique que d'autres manœuvres sont permises. (Les flèches clignotantes de virage à gauche peuvent être accompagnées de feux non clignotants rouges, jaunes ou verts.)

**Flèche verte de demi-tour** — Vous pouvez effectuer un demi-tour, après avoir cédé la priorité aux piétons et aux autres véhicules déjà engagés dans l'intersection.

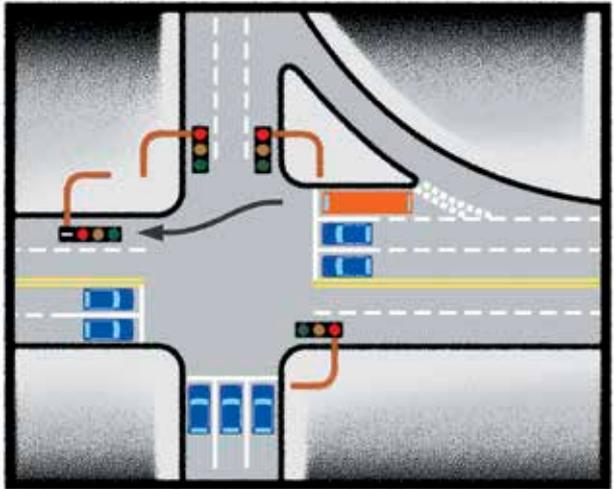
**Flèche verte de virage à gauche accompagnée d'un feu rouge** — Vous pouvez poursuivre votre trajet et effectuer un virage à gauche seulement. Il est illégal de tourner à droite à une intersection lorsqu'une flèche verte de virage à gauche est accompagnée d'un feu rouge même si aucun panneau n'indique qu'il est interdit de tourner à droite sur un feu rouge. En aucun cas, n'êtes-vous autorisé à tourner à droite ou à traverser l'intersection lorsqu'une flèche verte de virage à gauche est accompagnée d'un feu rouge. Lorsque seule la flèche verte de virage à gauche est allumée (non accompagnée d'un feu rouge), vous pouvez tourner à droite si la voie est libre et si aucun panneau ne l'interdit.





## Signaux de priorité des autobus

Le signal lumineux avec une barre verticale blanche sur fond noir accorde aux autobus le droit de passage prioritaire sur les autres véhicules. Seuls les autobus du réseau de transports en commun ont le droit de passage lorsque le signal de priorité s'allume. Les autres véhicules doivent alors demeurer immobilisés. (Le signal de priorité est toujours accompagné d'un feu rouge non clignotant).

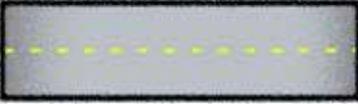


## Marques sur la chaussée

Une ligne continue à la gauche de votre voie signifie que vous ne pouvez pas dépasser ni changer de voie. Si la ligne est discontinue, vous pouvez dépasser ou changer de voie après avoir jeté un coup d'œil devant vous et derrière vous. Vous avez le droit de franchir une ligne continue pour tourner à gauche si c'est pour entrer dans un lieu public, une route privée ou une entrée.

### Lignes jaunes

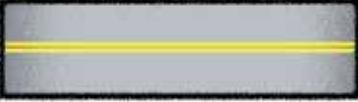
Les lignes jaunes indiquent que la circulation se fait dans les deux sens.



**Ligne discontinue** —  
Dépassement autorisé.



**Ligne double, discontinue d'un côté et continue de l'autre** — Dépassement interdit aux véhicules circulant du côté de la ligne continue.



**Ligne double continue** — Dépassement interdit dans les deux sens.

### Lignes blanches

Les lignes blanches indiquent que la circulation se fait à sens unique.

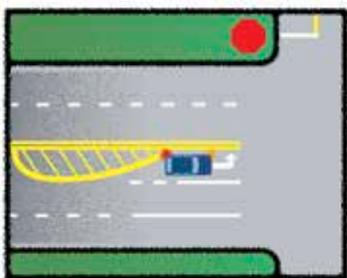


**Ligne continue** — Changement de voie interdit.



**Ligne discontinue** — Changement de voie autorisé.

**Ligne d'arrêt** — Vous devez vous arrêter avant cette ligne.

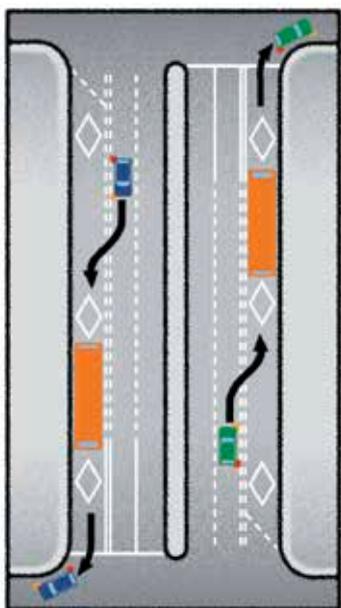


La circulation est interdite dans l'îlot de virage à gauche indiqué par des marques peintes sur la chaussée, auxquelles on a recours surtout dans les collectivités rurales. Elles servent à diriger les véhicules dans la voie de virage.



## Voies réservées

Dans certaines agglomérations urbaines, des voies ont été réservées aux véhicules désignés, afin d'accroître leur sécurité et de faciliter leur déplacement dans la circulation. Des panneaux indiquent pour quel type de véhicule la voie est réservée. Les voies réservées sont marquées de lignes doubles discontinues et de losanges blancs :



### 1. Voie réservée dans le sens de la circulation

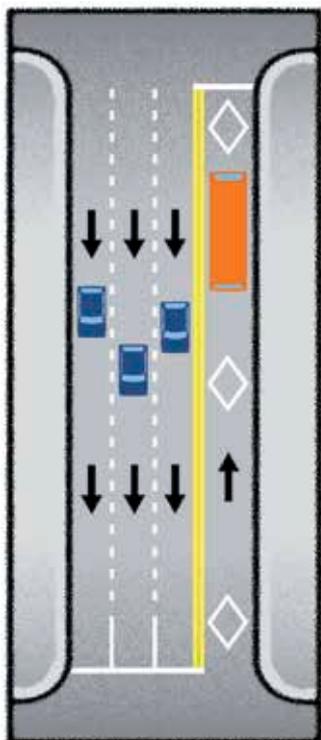
Voie en bordure réservée exclusivement aux véhicules désignés. Les conducteurs effectuant des virages à droite peuvent s'engager dans la voie réservée à une rue de l'intersection précédant le virage anticipé.

#### Marques sur la chaussée

Une ligne blanche double et discontinue, ainsi que des losanges, servent à désigner les voies réservées.

#### Virage à droite dans une voie réservée

Si vous effectuez un virage à droite dans une rue ayant une voie réservée en bordure et marquée de losanges, vous devez d'abord vous engager dans la voie réservée, puis changer de voie, après avoir vérifié que la voie adjacente est libre et avoir indiqué votre intention de le faire au moyen des clignotants. Si vous conduisez dans une voie parallèle à une voie réservée et devez effectuer un virage à droite, vous pouvez vous engager dans la voie réservée, mais vous devez tourner à droite à l'intersection suivante.



## 2. Voie réservée dans le sens contraire de la circulation

La voie en bordure dans une rue à sens unique est réservée exclusivement aux véhicules désignés. La circulation des véhicules désignés se fait dans le sens contraire par rapport aux autres véhicules.

### Marques sur la chaussée

Une ligne jaune double et continue, ainsi que des losanges blancs, servent à désigner la voie réservée, dans le sens contraire de la circulation.

## Marques destinées aux cyclistes sur la chaussée

### 1. Bandes cyclables

Ces bandes peintes sur la chaussée ont pour objet de donner aux cyclistes un espace délimité et d'aider à organiser le mouvement de la circulation. Elles indiquent aussi visuellement aux automobilistes que les cyclistes ont un droit à la route.

Les véhicules automobiles peuvent occuper l'espace de chaque côté de la piste cyclable et peuvent la traverser n'importe quand. La plupart des bandes cyclables sont tracées à la gauche de la voie de stationnement et doivent donc être traversées par les automobilistes qui se garent ou qui quittent leur espace de stationnement. Les automobilistes doivent aussi traverser la bande cyclable pour tourner à une intersection, dans une ruelle ou dans une entrée. Ils doivent surveiller la présence de cyclistes qui y circulent, en particulier aux intersections.

Les cyclistes ne sont pas limités à la bande cyclable si une bande a été aménagée. Bien que cette bande leur offre un espace délimité, il y a des moments où ils peuvent avoir besoin de sortir de la bande pour changer de voie, faire un virage ou quitter la route. La ligne continue de chaque côté de la bande cyclable ne veut pas dire que le cycliste ne peut pas sortir de celle-ci.

### Marques sur la chaussée

Les bandes blanches et le losange avec bicyclette indiquent une piste cyclable.



## 2. Bicyclette et chevrons

Les voies partagées sont indiquées par une bicyclette surmontée de chevrons, qui est peinte sur la chaussée, pour encourager les cyclistes et les automobilistes à partager la route. On utilise généralement cette signalisation là où les voies sont assez larges pour qu'une bicyclette et un véhicule puissent rouler côte à côte. Cependant, les automobilistes doivent toujours dépasser les cyclistes à une distance prudente et ne pas supposer que ce marquage signifie qu'ils peuvent dépasser en restant dans la voie, sans s'écarter. Selon la position du cycliste, il peut être nécessaire de changer de voie afin de dépasser le cycliste en toute sécurité.

La bicyclette surmontée de chevrons ne signale pas une voie cyclable. Bien que les cyclistes puissent être naturellement portés à rouler au centre des chevrons, ces chevrons indiquent simplement que les automobilistes et les cyclistes doivent partager la route et ne sont pas une indication de l'endroit où rouler dans la voie.

### Marques sur la chaussée

Une bicyclette surmontée d'un chevron désigne une voie partagée par les bicyclettes et les autres véhicules.



## 2. Quitter un espace de stationnement, changer de voie, courbes et virages

### Quitter un espace de stationnement

#### **Volant — Positions des mains**

La plupart des véhicules sont munis d'une servodirection et d'un volant réglable qui facilitent la conduite tout en contribuant au confort du conducteur. Il est recommandé de placer la main gauche à 9 heures et la main droite à 3 heures sur le volant. Cette position, en plus de permettre une bonne maîtrise du véhicule, garantit qu'en cas d'accident, vous ne serez pas blessé par les sacs gonflables dont votre automobile peut être équipée et que vos bras ne nuiront pas au déploiement de ces sacs. Vous ne devriez jamais tourner le volant d'une seule main (en vous servant de la paume) ou avec un seul doigt parce que vous risqueriez alors de perdre la maîtrise du véhicule.

#### **Accélérateur**

Afin de mettre le véhicule en mouvement et d'éviter toute secousse, vous devez accélérer doucement et progressivement. Vous devez poser le pied droit à plat sur l'accélérateur en ayant le talon appuyé sur le plancher. Afin d'optimiser la performance de votre moteur, évitez d'appuyer brusquement sur l'accélérateur puis de le relâcher.

Vous devriez accélérer lentement et progressivement lorsque vous repartez après un arrêt. Cela vous assure une meilleure maîtrise du véhicule. En cas de suraccélération, surtout sur une route glissante ou en mauvais état, le véhicule peut déraiper parce que les roues n'adhèrent pas bien à la chaussée.

#### **Transmission automatique**

Un grand nombre de véhicules sont équipés d'une transmission où les changements de vitesse se font automatiquement en fonction de la vitesse de déplacement, de la force d'accélération ou de certains contrôles mécaniques, électriques ou hydrauliques.

Il demeure possible cependant, pour le conducteur d'un tel véhicule, de sélectionner une vitesse plus basse pour profiter de l'effet de freinage ainsi obtenu dans une descente. Le fait de rétrograder empêche la transmission de passer automatiquement à un rapport plus élevé et permet au véhicule de ralentir. Cela est très utile, car les freins ne surchauffent pas étant donné qu'on ne les utilise pas autant, de cette façon, dans une descente raide.

Voici un exemple de la façon dont on peut se servir des différents rapports avec une transmission automatique :

- P (stationnement) : pour faire démarrer le moteur, arrêter pendant une période prolongée et stationner le véhicule.
- N (neutre) : pour faire démarrer le moteur, désaccoupler le moteur et les roues motrices.
- R (marche arrière) : pour reculer (il faut que le véhicule soit à l'arrêt avant que l'on puisse passer de la marche avant à la marche arrière et vice versa).
- D (marche avant) ou 2-5 : pour avancer dans des conditions normales.
- 2-3/2-4 : rapports plus bas pour conduite de véhicules transportant de lourdes charges.
- 2 : pour conduire sur des surfaces glissantes ou pour monter et descendre des côtes abruptes.
- 1 : pour conduire très lentement en dehors de l'autoroute et des grandes routes.

### **Transmission manuelle**

Le passage d'une vitesse à une autre dans un véhicule équipé d'une transmission manuelle est une habileté qui exige beaucoup de pratique. Le conducteur appuie sur la pédale d'embrayage avec le pied gauche tout en choisissant manuellement une vitesse en déplaçant le levier de changement de vitesse avec la main droite.

La pédale d'embrayage sert à engager ou à désengager le moteur et la transmission du véhicule. Lorsque la pédale est relâchée, le lien est établi et la puissance du moteur peut être transférée aux roues motrices du véhicule.

Lorsqu'on appuie sur la pédale, le lien est rompu et la puissance du moteur n'est pas transférée aux roues motrices. C'est pendant que le lien est interrompu que le conducteur peut changer de vitesse.

Au fur et à mesure que le conducteur relâche la pédale d'embrayage, il sent le rétablissement du lien avant le relâchement complet de la pédale. On appelle « point de friction » le point où le conducteur sent d'abord le rétablissement du lien.

C'est au point de friction que le conducteur doit coordonner le relâchement accru de la pédale d'embrayage avec l'utilisation de la pédale d'accélération pour réussir un changement de vitesse en douceur et empêcher le calage du moteur.

Le passage des vitesses varie selon le nombre de vitesses de la transmission. Votre manuel d'utilisation du véhicule décrira en détail la manière de changer les vitesses sur votre véhicule.

En plaçant l'interrupteur d'allumage dans la position d'arrêt, vous pouvez vous exercer à déplacer le levier de changement de vitesse dans ses diverses positions jusqu'à ce que vous connaissiez bien les diverses positions et puissiez trouver les diverses vitesses sans regarder le levier.

Au moment du démarrage du moteur d'un véhicule équipé d'une transmission manuelle, le levier de changement de vitesse devrait être dans la position neutre et la pédale d'embrayage devrait être complètement enfoncée.

Pour conduire un véhicule équipé d'une transmission manuelle, il est important de choisir la vitesse adéquate afin que le véhicule n'avance pas de manière saccadée ou que le moteur s'emballe. Si le moteur commence à caler, vous devez rétrograder à une vitesse inférieure. Si le moteur commence à s'emballer, vous devez choisir une vitesse supérieure. Le manuel d'utilisation du véhicule vous indiquera les vitesses approximatives qui demandent un changement de vitesse.

Une fois que le véhicule est en mouvement et que vous avez terminé les changements de vitesse, assurez-vous de retirer le pied de la pédale d'embrayage. Dans le cas contraire, vous ferez patiner l'embrayage et pourrez causer des dommages au système d'embrayage.

Si vous devez freiner ou vous arrêter, vous devriez éviter d'appuyer trop tôt sur la pédale d'embrayage pour éviter la marche en roue libre du véhicule jusqu'à son arrêt.

Pour effectuer un virage, assurez-vous de choisir une vitesse qui correspond à la vitesse à laquelle le véhicule prend le virage.

### **Pédale d'embrayage**

La pédale d'embrayage permet de désengager la transmission d'avec le moteur. En appuyant sur la pédale, on interrompt le lien entre ces deux éléments, ce qui permet de changer de vitesse. Vous devez enfoncer la pédale d'embrayage avec le pied gauche et la maintenir au plancher pendant le déplacement du levier de changement de vitesse. Évitez de relâcher trop rapidement la pédale d'embrayage. Cela pourrait endommager certaines composantes et rendre le véhicule inutilisable. Vous ne devez pas non plus relâcher la pédale d'embrayage trop lentement, ni la relâcher juste un peu pour empêcher le véhicule de reculer lorsque vous arrêtez dans une côte. Sinon, la pédale chauffera et s'usera prématurément.

## S'engager sur la chaussée

Avant de quitter un espace de stationnement, l'automobiliste doit d'abord signaler son intention en clignotant ou faisant un signe de la main, puis jeter un coup d'œil par-dessus son épaule avant de s'engager sur la chaussée. Il avertit ainsi les autres automobilistes derrière lui qu'il va quitter son espace. Il arrive parfois que des véhicules se préparant à sortir d'un espace de stationnement se fassent heurter par des automobilistes surpris par la manœuvre.

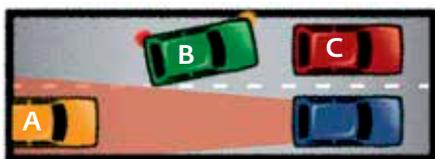
## Changer de voie

Avant de changer de voie, jetez un coup d'œil dans votre rétroviseur et signalez votre intention de vous placer à gauche ou à droite. Vérifiez les angles morts en regardant par-dessus l'épaule avant de changer de voie. Ne changez de voie que si vous pouvez le faire sans danger. Pour changer de voie sur une route à voies multiples, on peut regarder par-dessus son épaule et traverser plusieurs voies à la fois en signalant son intention, pour autant que la manœuvre soit sécuritaire. Si vous devez utiliser les rétroviseurs pour jeter un coup d'œil sur le côté et à l'arrière (et que vous ne pouvez pas jeter un coup d'œil par-dessus votre épaule), ne changez que d'une seule voie à la fois.

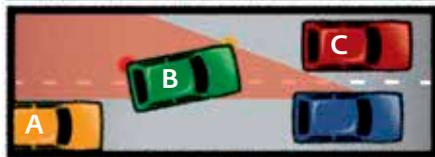
Attention :

- Ne changez jamais de voie à une intersection.
- Vous devez faire un signal et les vérifications d'usage avant de vous éloigner d'une ligne droite, comme quand vous passez à côté de véhicules stationnés.

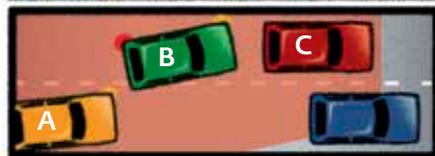
## Angles morts



1. Dans le rétroviseur intérieur :  
Vous voyez A.  
Vous ne voyez ni B, ni C.



2. Dans le rétroviseur extérieur :  
Vous voyez B.  
Vous ne voyez ni A, ni C.



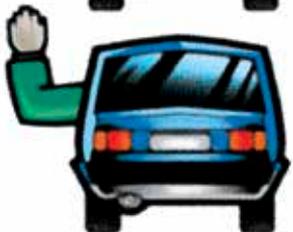
3. Avec les deux rétroviseurs et en jetant un coup d'œil par-dessus votre épaule :  
Vous voyez A.  
Vous voyez B.  
Vous voyez C.

## Signes de la main

Si vos clignotants ne fonctionnent pas, faites un signe de la main :



**Virage à gauche**  
Bras gauche allongé.



**Virage à droite**  
Bras gauche allongé et replié vers le haut.



**Arrêt**  
Bras gauche allongé et replié vers le bas.

## Courbes

Ralentissez avant de vous engager dans une courbe et évitez de freiner une fois que vous êtes dans la courbe. Si vous allez trop vite au moment de vous engager, n'écrasez pas la pédale de frein. Essayez plutôt de freiner avec douceur pour garder la maîtrise du véhicule. Pour prendre une courbe à gauche, tournez le volant vers le centre de la route, sans aller au-delà. Pour une courbe à droite, tournez le volant vers le côté droit de la chaussée.

Méfiez-vous des automobilistes venant en sens inverse qui pourraient « déborder » sur votre voie.

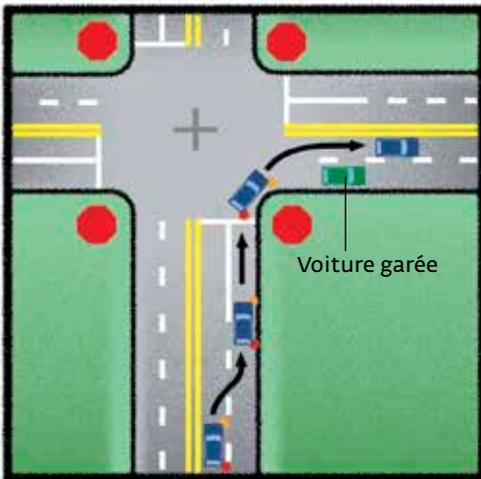
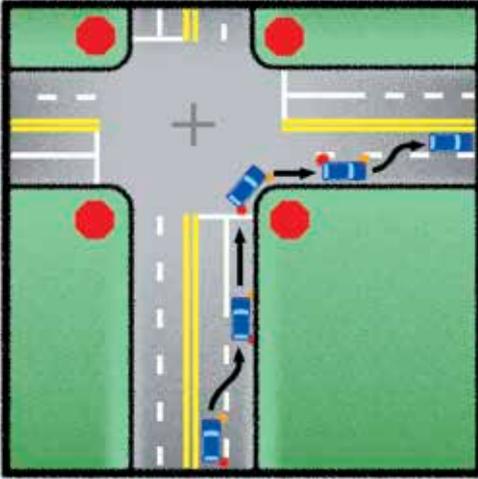
## Virages — Règles générales

1. Décidez longtemps à l'avance où vous allez tourner, et placez-vous dans la voie correspondante selon les consignes indiquées.
2. Une fois que vous êtes dans la bonne voie, au moins 30 m avant le virage, signalez votre intention de tourner. En dehors des collectivités, faites-le au moins 150 m avant de tourner.
3. Si vous conduisez un véhicule à transmission manuelle, passez à la bonne vitesse avant de tourner.

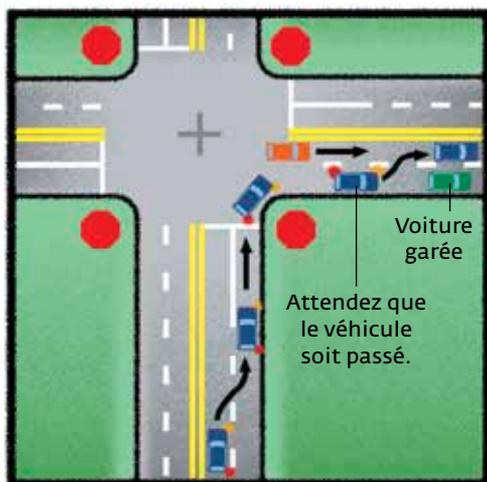
## Virages à droite

Pour tourner à droite, vous devez vous placer dans la voie le plus à droite de la chaussée et tourner dans la voie le plus à droite de la rue où vous allez, sauf si cette voie est bloquée à moins de 30 m de l'intersection. Dans ce cas, tournez dans la voie libre suivante s'il n'y a aucun autre véhicule voulant aussi tourner dans cette voie (c.-à-d. un véhicule venant en sens inverse tournant aussi sur cette rue).

### Comment tourner à droite correctement



## Comment tourner à droite correctement



## Tourner à droite dans les villes et les villages

Dans certaines collectivités, une ligne blanche est peinte sur le côté droit de la chaussée. La zone située à droite de la ligne est l'accotement. Restez à gauche de la ligne blanche pour effectuer votre virage (figure A). Il faut prendre encore plus de précautions qu'à l'ordinaire au moment de faire un virage à droite, car il est toujours possible que quelqu'un conduise illégalement son véhicule sur l'accotement. Quand la chaussée est large et qu'il n'y a pas de ligne blanche sur le côté droit, serrez bien à droite si vous tournez à droite (figure B).

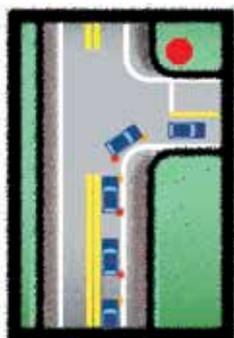


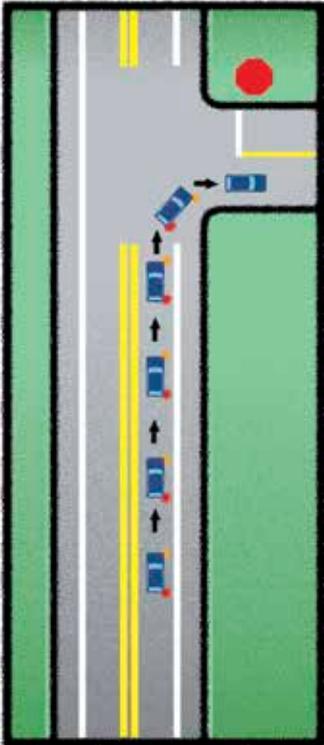
Figure A



Figure B

### Virages à droite sur des autoroutes dans des zones de grande vitesse

Sur les autoroutes, à l'extérieur des municipalités et des villages, des lignes blanches continues délimitent la bordure de la route. À droite de cette ligne se trouve l'accotement, dont le revêtement peut être de gravier, de bitume ou de béton. Les accotements ne sont pas là pour qu'on y roule; leur but est de permettre à des véhicules immobilisés ou en panne de se garer en toute sécurité. Un conducteur prudent devrait s'efforcer, toutefois, dans la mesure du possible, de quitter les voies rapides le plus rapidement possible lorsqu'il veut effectuer un virage à droite et qu'un véhicule roulant à grande vitesse le suit.



## Virages à gauche

Les virages à gauche sont plus dangereux que les virages à droite à cause des véhicules venant en sens inverse. Chaque type de rue exige sa procédure de virage. Effectuez un virage à gauche seulement lorsque cette manœuvre est autorisée et peut être effectuée sans danger.

À l'approche d'une intersection, vérifiez si les virages à gauche sont interdits ou font l'objet de restrictions. Avant de faire un virage à gauche, placez-vous dans la voie correspondante bien avant l'intersection.

À l'approche d'une intersection, signalez votre intention de tourner à gauche et prenez garde :

- aux piétons engagés dans le passage;
- aux véhicules venant de la gauche et de la droite;
- aux véhicules engagés dans l'intersection ou qui la bloquent;
- à la circulation venant en sens inverse.

Ne vous engagez jamais dans une intersection :

- si cette manœuvre n'est pas sécuritaire;
- si vous ne pouvez terminer votre virage parce que la voie dans laquelle vous allez vous engager est bloquée par la circulation;
- si l'intersection est bloquée.

### Virage à gauche à un feu vert

Si vous vous êtes arrêté au feu rouge, lorsque le feu de circulation passe du rouge au vert, engagez votre véhicule dans l'intersection seulement si la manœuvre peut être effectuée en toute sécurité. Avant de tourner, vérifiez :

- s'il y a des piétons qui traversent la rue devant vous;
- s'il y a des véhicules qui arrivent des voies de gauche ou de droite (méfiez-vous toujours des conducteurs qui essaient de passer au feu jaune).

Si vous approchez d'une intersection et que le feu de circulation est vert, assurez-vous que :

- l'intersection est libre;
- vous pouvez vous y engager en toute sécurité;
- le feu est toujours vert.

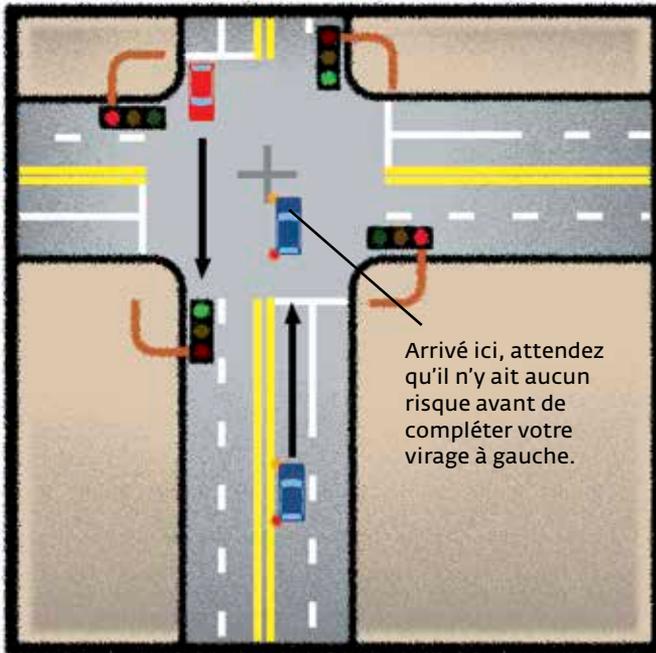
Si la voie est libre, engagez-vous dans l'intersection à la droite immédiate de la ligne médiane en avançant jusqu'au centre de l'intersection.

## Virage à gauche à un feu vert

Une fois engagé dans l'intersection, vous devez vous assurer qu'il n'y a pas de risque avant d'effectuer votre virage et :

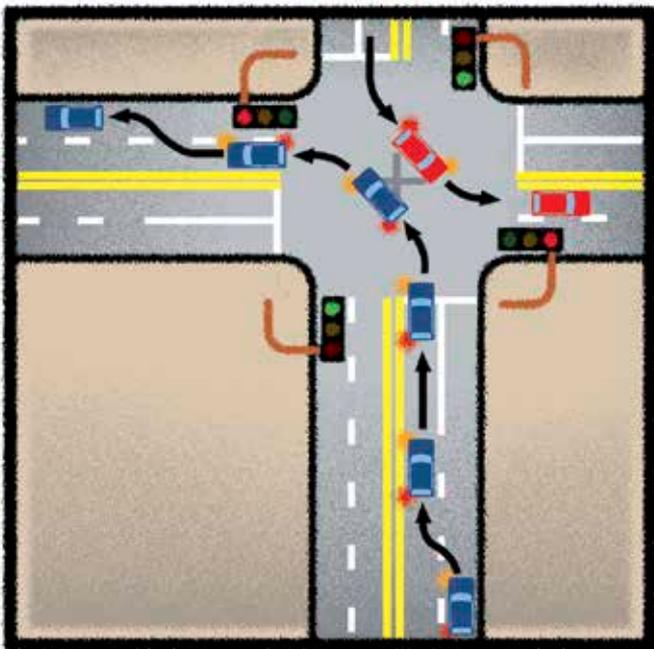
- qu'aucun piéton ne traverse la voie où vous allez tourner;
- que les véhicules qui viennent en sens inverse sont suffisamment loin pour que vous puissiez tourner en toute sécurité sans bloquer la circulation; ou
- qu'il n'y a aucun véhicule qui approche.

Si le feu devient jaune ou rouge alors que vous êtes déjà dans l'intersection, assurez-vous que les autres véhicules ralentissent pour arrêter et complétez votre virage si vous pouvez le faire en toute sécurité. Méfiez-vous toujours des automobilistes qui essaient de passer au feu jaune (si vous n'êtes pas encore engagé dans l'intersection, vous n'avez pas le droit d'amorcer votre virage à gauche si le feu n'est plus vert).



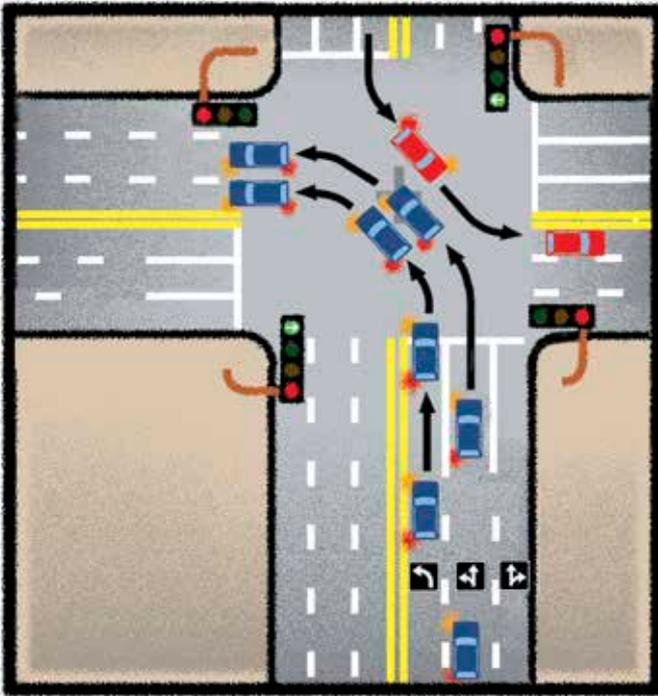
### **Virage à gauche d'une rue à circulation dans les deux sens dans une autre rue à circulation dans les deux sens**

- Bien avant le virage, regardez derrière vous, signalez votre intention et rapprochez-vous de la ligne médiane.
- Ralentissez et regardez des deux côtés avant d'amorcer votre virage.
- Engagez-vous dans l'intersection, à droite de la ligne médiane.
- Tournez en passant juste devant le centre de l'intersection.
- Si vous tournez dans une route à quatre voies de circulation en dehors d'une collectivité, rabattez-vous à droite le plus tôt possible après avoir tourné.



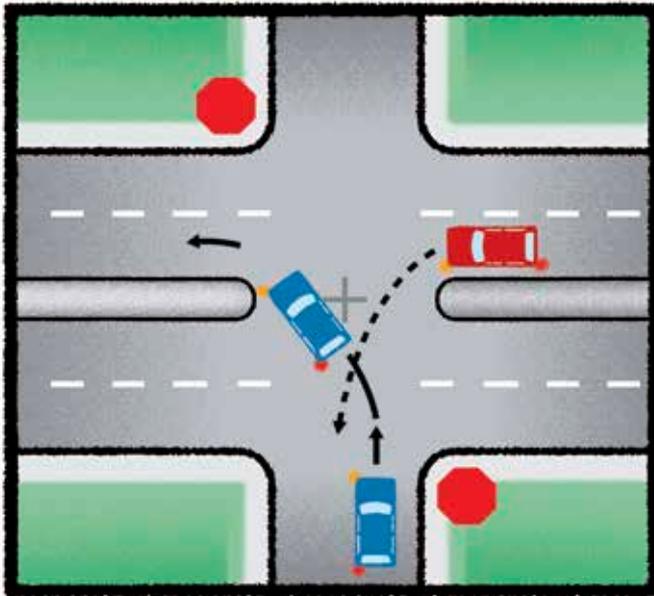
### Virage à gauche lorsque deux voies permettent le virage

Effectuez le virage de la même manière que tout virage, sauf si deux voies de circulation permettent le virage à gauche en même temps. Le véhicule le plus rapproché de la ligne médiane doit tourner et demeurer dans la même voie dans la rue dans laquelle il s'engage. Le véhicule qui se situe dans la deuxième voie à droite de la ligne médiane doit tourner dans la même voie dans la rue dans laquelle il s'engage. Lorsque vous effectuez un virage et que d'autres véhicules tournent aussi à côté du vôtre, méfiez-vous de ceux qui peuvent changer de voie et préparez-vous à les éviter.



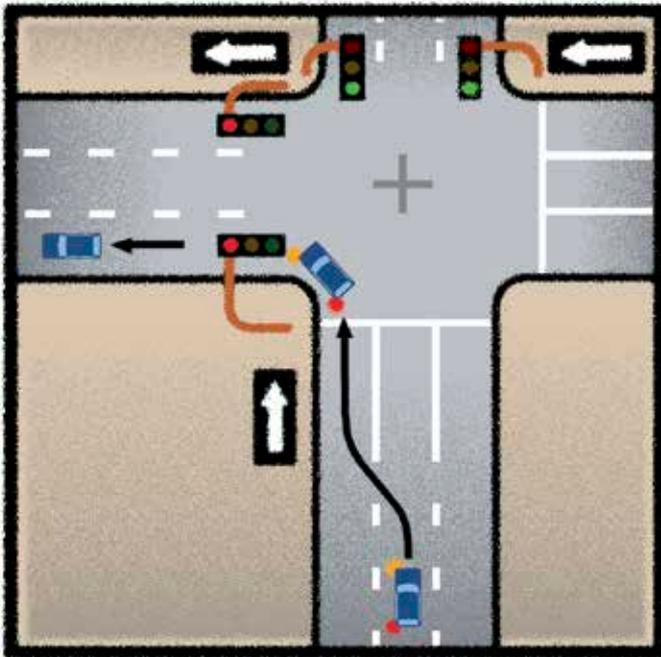
### **Virage à gauche d'une rue avec panneau d'arrêt à une rue ayant un terre-plein**

- Arrêtez complètement votre véhicule.
- Vérifiez la circulation. S'il n'y a pas de véhicules venant de la gauche ni de véhicules qui tournent devant vous et si la voie est libre, effectuez votre virage. S'il vient des véhicules de la droite, avancez-vous jusqu'à l'intersection.
- Effectuez votre virage lorsque la voie est libre, en passant à gauche du centre de l'intersection et en vous engageant dans la voie la plus rapprochée du terre-plein.



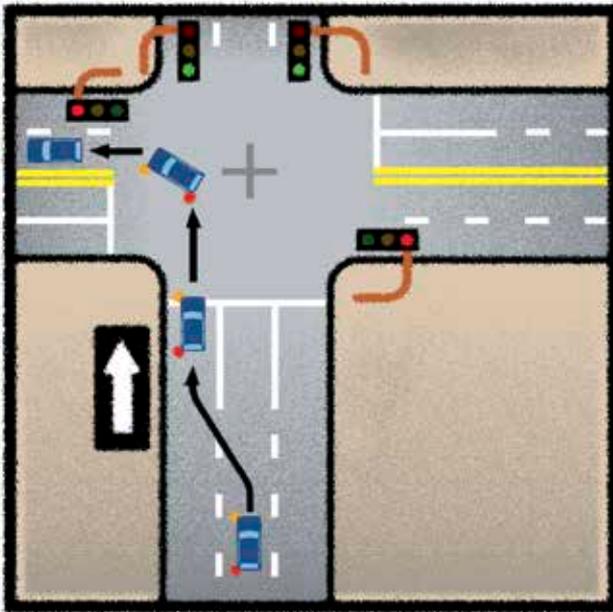
## Virage à gauche d'une rue à sens unique dans une autre rue à sens unique

- Bien avant le virage, signalez votre intention et placez-vous dès que vous le pourrez dans la voie le plus à gauche de la rue où vous circulez.
- Ralentissez et amorcez votre virage à gauche après avoir regardé autour de vous.
- Faites votre virage en vous engageant dans la voie le plus à gauche de la rue où vous tournez, sauf si cette voie est bloquée à moins de 30 m de l'intersection.
- À moins d'indication contraire, vous pouvez tourner à gauche d'une rue à sens unique dans une autre rue à sens unique même si le feu est rouge, à condition de vous arrêter d'abord et de céder le passage aux piétons et aux autres véhicules.



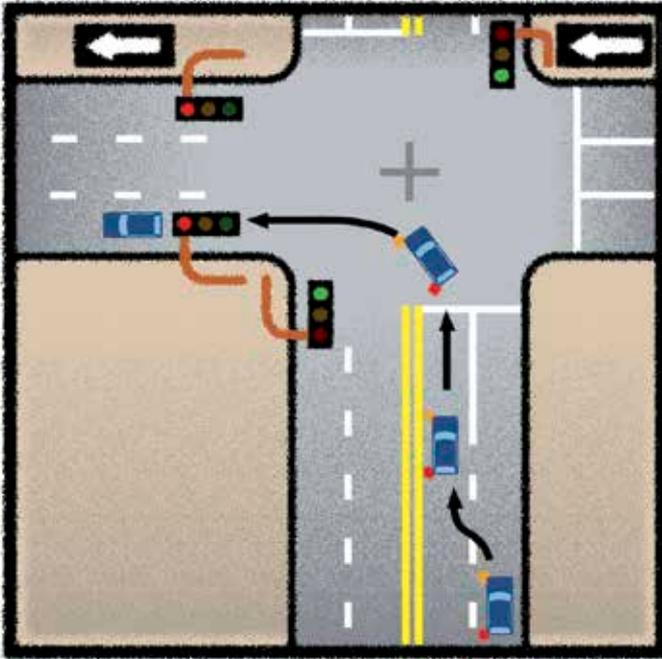
### **Virage à gauche d'une rue à sens unique dans une rue à circulation dans les deux sens**

- Bien avant l'intersection, signalez votre intention et, quand vous le pourrez, placez-vous dans la voie le plus à gauche, sauf si elle est bloquée à moins de 30 m de l'intersection.
- Ralentissez et amorcez votre virage à gauche en restant aussi près que possible du bord de la chaussée.
- En arrivant dans la rue à circulation dans les deux sens, placez-vous dans la voie qui se trouve juste à droite de la ligne médiane.



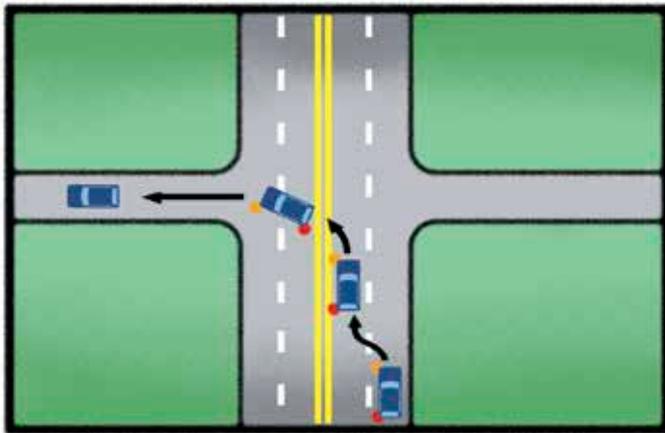
## Virage à gauche d'une rue à circulation dans les deux sens dans une rue à sens unique

- Signalez votre intention de tourner et lorsque vous le pouvez, placez-vous dans la voie la plus proche de la ligne médiane.
- Ralentissez avant de vous engager dans l'intersection, regardez devant vous et à droite, et quand vous le pouvez, amorcez votre virage.
- Placez-vous dans la voie la plus à gauche de la rue à sens unique où vous venez de tourner, à moins qu'elle ne soit bloquée à moins de 30 m de l'intersection.



## Virage à gauche dans une allée ou une ruelle

Pour tourner à gauche dans une allée ou dans une ruelle, signalez votre intention et placez-vous dans la bonne voie pour le faire.



## Demi-tours

Même s'il est permis dans certains cas, le demi-tour est une manœuvre déconseillée, à moins que l'intersection soit dotée d'un feu de circulation permettant les demi-tours. En ville, essayez plutôt de faire le tour d'un pâté de maisons pour changer de direction. En région rurale, continuez de rouler jusqu'à une route secondaire où vous pourrez tourner pour ensuite reprendre normalement la direction voulue. Étant donné la vitesse des véhicules sur les autoroutes, le demi-tour y est extrêmement dangereux.

### Il est interdit de faire demi-tour :

- dans une courbe;
- à proximité du sommet d'une côte lorsque l'automobiliste ne peut pas voir distinctement à plus de 150 m devant lui;
- partout où les demi-tours sont explicitement interdits par un panneau.

## Ronds-points

Lorsque vous approchez d'un rond-point, vous verrez le panneau de signalisation suivant.

Réduisez votre vitesse pour rouler à la limite indiquée ou moins vite encore, ou ralentissez en vue de céder le passage aux piétons et aux cyclistes, ainsi qu'aux autres véhicules circulant dans le rond-point. S'il ne vient aucun véhicule de la gauche, vous pouvez vous engager dans le rond-point. Lorsque vous circulez déjà dans le rond-point, vous avez priorité de passage sur les autres véhicules qui s'y engagent. Roulez jusqu'à ce que vous atteigniez la rue où vous voulez sortir. Signalez votre intention de sortir avant d'atteindre la rue en question. Lorsque vous prenez la sortie, vérifiez si des gens traversent le passage à piétons. Vous devez céder le passage aux piétons et aux cyclistes.



## 3. Conduire de façon responsable

### Vitesse

La bonne vitesse est celle qui vous permet de vous arrêter en cas d'urgence. À moins d'indication contraire, vous ne pouvez pas dépasser 90 km/h en région rurale et 50 km/h en région urbaine. Si les conditions sont mauvaises, vous devez rouler encore moins vite. Vous ne devez jamais dépasser la vitesse maximale permise.

Conduire de façon responsable peut aussi vouloir dire ne pas conduire trop lentement, afin de ne pas bloquer la route aux conducteurs qui vous suivent ou ralentir le flot normal de circulation des véhicules.

### Suivre prudemment

Vous êtes automatiquement responsable si vous heurtez par l'arrière un autre véhicule, car c'est à vous qu'il incombe de garder une distance suffisante par rapport à celui qui vous précède, soit une distance qui vous donne le temps de freiner en cas d'urgence.

Si les conditions de conduite sont idéales, servez-vous de la « règle des quatre secondes ». **Si les conditions sont mauvaises, donnez-vous plus de temps.**

#### Calcul de la distance sécuritaire



1. L'arrière du camion devant vous vient juste d'atteindre le point de repère que vous vous êtes fixé. Commencez à compter.



2. Dites : « Une seconde, deux secondes, trois secondes ».



3. Dites : « Quatre secondes ». Quatre secondes se sont écoulées. S'il vous faut moins de quatre secondes pour atteindre le repère avec l'avant de votre véhicule, vous êtes trop près. Un intervalle de quatre secondes est correct; avec plus de quatre secondes, vous êtes d'autant plus en sécurité.

Si un véhicule vous suit de trop près, ralentissez graduellement pour permettre au conducteur de ce véhicule de réagir et pour éviter d'être heurté par l'arrière si vous avez besoin d'arrêter.

## Dépasser

Lorsque vous dépassez d'autres véhicules, vous devez faire attention étant donné qu'il est extrêmement difficile d'évaluer la vitesse des voitures venant en sens opposé. Vous pouvez avoir l'impression d'avoir amplement le temps et l'espace pour dépasser, mais n'oubliez pas que vous comblez l'écart entre vous et le véhicule d'en face à une vitesse qui est deux fois la vôtre (et parfois plus).

Sur une autoroute, méfiez-vous des véhicules stationnés de l'autre côté, qui peuvent décider de déboîter brusquement pour s'engager sur la chaussée. Il est interdit d'aller plus vite que la limite permise quand on dépasse un autre véhicule.

Voici comment procéder pour dépasser :

1. Vérifiez qu'il ne vient aucun véhicule en sens inverse.
2. Jetez un coup d'œil dans les rétroviseurs intérieur et extérieur pour voir s'il y a des véhicules qui s'approchent de vous par l'arrière.
3. Signalez votre intention de dépasser.
4. Attention à l'angle mort à votre gauche. Assurez-vous qu'il n'y a pas de véhicule à côté du vôtre.
5. Vérifiez encore une fois que la voie est libre.

Attendez d'apercevoir dans votre rétroviseur le véhicule que vous venez de dépasser, vérifiez l'angle mort sur votre droite, engagez le clignotant et rabattez-vous à droite.

Lorsqu'un autre véhicule vous dépasse, ralentissez et serrez le plus possible à droite dans votre voie.

**Lorsque des semi-remorques ou d'autres gros véhicules vous dépassent, faites attention aux bourrasques de vent qu'ils provoquent.**

**Vous ne devez jamais dépasser :**

- en quittant la chaussée (p. ex., en passant sur l'accotement);
- un véhicule qui ralentit ou s'est arrêté pour céder le passage à un piéton ou à un autre véhicule;
- dans une zone scolaire, 15 minutes avant le début et 15 minutes après la fin des classes, le matin et l'après-midi; à proximité d'une école ou d'un terrain de jeux où des enfants sont en train de jouer;
- en passant par la voie de gauche si la visibilité est insuffisante;
- dans une zone de travaux sur une autoroute.

**Vous pouvez dépasser par la droite seulement lorsque :**

- vous dépassez un véhicule qui tourne ou qui se prépare à tourner à gauche;
- vous circulez dans une rue à sens unique;
- vous vous trouvez dans une rue dont les voies sont marquées.

## Angles morts des gros véhicules

Les angles morts des gros camions sont importants et pour être en sécurité, vous faites mieux de les éviter. On entend par angle mort la partie de la route que le conducteur ne peut pas voir dans le rétroviseur. Les collisions sont plus susceptibles de se produire dans l'angle mort.

### À l'arrière

L'angle mort à l'arrière des camions est long. Le conducteur de camion ne peut pas vous voir si vous vous trouvez dans cet angle mort, surtout si vous le suivez de près. Si vous ne voyez pas les rétroviseurs du camion, c'est que le conducteur ne peut pas vous voir. Pour éviter les collisions, restez à une certaine distance de l'arrière des camions.

### Sur le côté

L'angle mort sur le côté des camions est large. Si vous vous situez dans ces angles morts, vous pouvez vous trouver dans une situation dangereuse si le conducteur décide de changer de voie.

### À l'avant

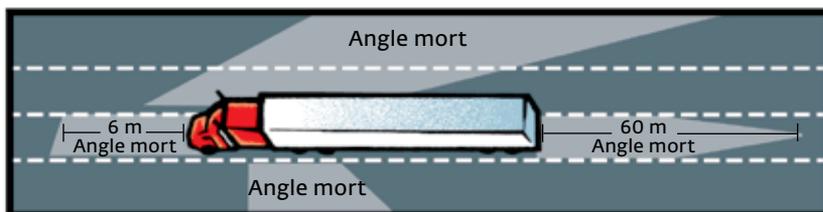
Les conducteurs de camions sont assis assez haut et le capot leur obstrue la vue. Lorsque vous dépassez un gros camion, assurez-vous que vous voyez toute la cabine du camion dans votre rétroviseur avant de vous rabattre complètement. Lorsque les véhicules se rabattent trop tôt et qu'ils freinent brusquement, les conducteurs de camion sont forcés de réagir en très peu de temps et avec peu d'espace.

### Reculer

Ne passez jamais trop près derrière un camion qui se prépare à reculer ou qui est en train de reculer. La majorité des remorques mesurent 2,50 m de largeur et cachent complètement tout ce qui se trouve derrière.

### Virages avec emboîtement

Les conducteurs de camion doivent parfois se déplacer très à gauche pour faire un virage à droite. Dans ce cas, ils ne peuvent pas bien voir les conducteurs qui sont derrière eux ou à côté d'eux. Si vous vous mettez entre le camion et la voie en bordure à droite du trottoir, vous pouvez provoquer une collision.



## S'engager sur une autoroute et en sortir

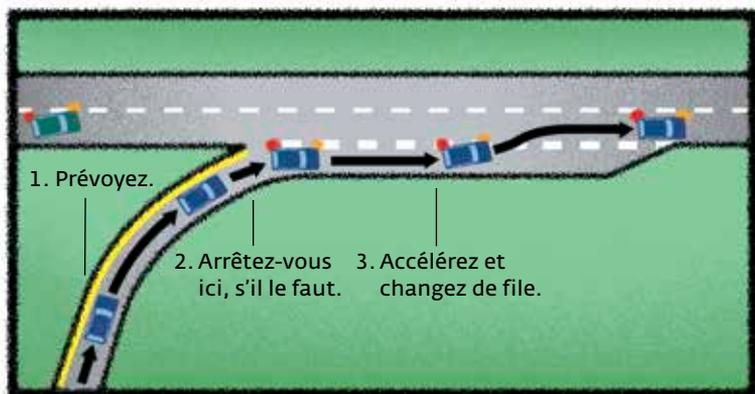
### Pour s'engager sur une autoroute

Les collisions par l'arrière sont le principal type d'accidents à l'entrée des autoroutes. Vous risquez non seulement de vous faire heurter par l'arrière dans la voie d'accès ou sur l'autoroute même, mais vous pouvez vous-même heurter un véhicule devant vous parce que vous êtes concentré sur la circulation sur l'autoroute. Les conseils suivants devraient vous aider à réduire ce genre de risques :

1. Au moment de vous engager dans la voie d'accès, adaptez votre vitesse à celle des autres véhicules et restez à bonne distance du véhicule qui vous précède afin de vous donner, à vous et à celui qui vous suit, suffisamment de temps et d'espace pour freiner en cas d'urgence.
2. Jetez un coup d'œil sur la circulation sur l'autoroute pour voir si vous allez devoir ralentir ou vous arrêter juste avant l'endroit où la voie d'accès rejoint l'autoroute (voir le dessin). N'oubliez pas que cette décision pourrait être prise par le conducteur devant vous.

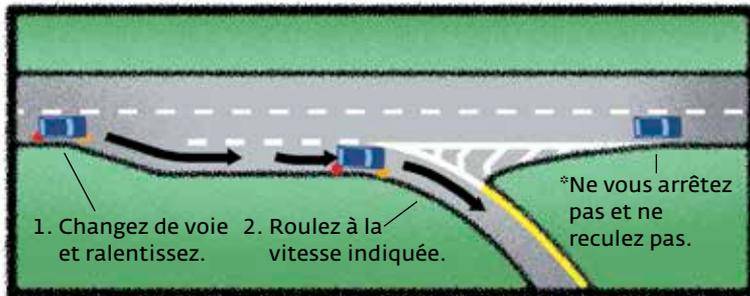
Si vous n'êtes pas entièrement certain d'avoir à ralentir ou à vous arrêter, appuyez légèrement sur les freins pour avertir les conducteurs derrière vous que vous allez peut-être le faire. C'est tout de suite avant l'endroit où la voie d'accès rejoint l'autoroute que vous devez vous arrêter.

3. Profitez de cette voie pour adapter votre vitesse à celle des autres véhicules, afin de ne pas avoir à vous arrêter pour vous engager dans le flot des autres véhicules. Si vous êtes forcé de vous arrêter à la fin de la voie d'accès, vous augmentez fortement le risque d'être embouti par l'arrière.



## Pour sortir d'une autoroute

1. Donnez-vous suffisamment de temps pour vous placer dans la voie la plus proche de la sortie. (Suivez les instructions données plus haut relativement au changement de voie).
2. Conservez la même vitesse jusqu'à ce que vous soyez complètement engagé dans la rampe de sortie, puis ralentissez en douceur pour adopter la vitesse affichée ou la vitesse des autres véhicules dans la voie (la moins élevée des deux).



\*Sur une autoroute, si vous dépassez votre sortie, **ne vous arrêtez jamais pour faire marche arrière**. Continuez jusqu'à la sortie suivante.

## Priorité

### Intersections sans signalisation

Lorsque deux véhicules s'approchent d'une intersection sans signalisation, ils doivent tous les deux ralentir. Celui qui est à gauche doit, dans tous les cas, céder la priorité à celui de droite. Toutefois, le conducteur « prioritaire » doit rester sur ses gardes pour éviter tout accident.

### Sortie d'une voie privée

Si vous venez d'une route, d'une ruelle, d'une allée privée ou d'un terrain de stationnement pour vous engager dans une rue ou une route provinciale secondaire ou à grande circulation, vous devez vous arrêter avant de traverser le trottoir et céder le passage à tout véhicule ou piéton. Avancez quand vous pourrez le faire en toute sécurité.

### Cortèges funèbres

Si la circulation et les règlements municipaux le permettent, les conducteurs des véhicules d'un cortège funèbre mené par un véhicule de tête et circulant les phares allumés peuvent, en faisant attention, ne pas tenir compte des feux rouges ni des arrêts et passer. Tous les autres véhicules doivent céder le passage au cortège.

Le véhicule en tête du cortège peut être équipé d'un feu pourpre clignotant.

## Véhicules prioritaires, dépanneuses et autres véhicules désignés

Selon les dispositions du *Code de la route*, l'automobiliste qui n'agit pas avec prudence lorsqu'il s'approche d'un véhicule d'urgence ou d'un véhicule désigné s'expose à une amende.

Les véhicules prioritaires qui répondent à un appel d'urgence signalent leur présence avec des avertisseurs sonores ou lumineux. En ce qui concerne les avertisseurs sonores, il peut s'agir d'un klaxon, d'une trompe, d'une sonnerie ou d'une sirène. Les signaux d'avertissement lumineux peuvent être un feu rouge clignotant, des feux rouges et des feux bleus clignotants ou des phares clignotant de façon intermittente.

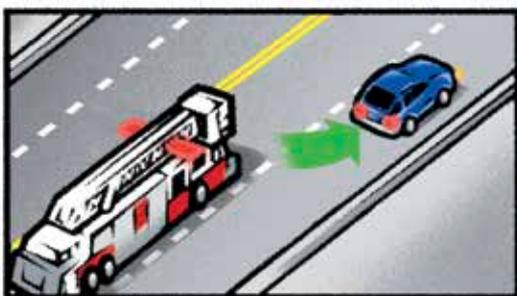
Si vous voyez ou entendez approcher, de quelque direction que ce soit, un véhicule prioritaire (ambulance, pompiers, police) qui donne un signal d'avertissement sonore et lumineux, vous devez céder le passage :

- en dégageant immédiatement l'intersection si vous êtes arrêté à un feu rouge ou à un arrêt. Si vous bloquez un véhicule prioritaire, vous ne devez pas tenir compte du feu rouge ni de l'arrêt, mais plutôt vous avancer pour dégager prudemment la voie;
- en conduisant le plus près possible de la bordure ou du côté droit de la route;
- en restant arrêté sur le côté de la route tant que les véhicules prioritaires ne sont pas passés.

**Nota.** Dans les rues à sens unique, rangez-vous le plus à droite ou le plus à gauche possible de façon à ne pas bloquer la route au véhicule prioritaire.

Lorsque vous approchez d'un véhicule prioritaire arrêté sur une route, vous devez ralentir et circuler prudemment, le plus loin possible du véhicule et des personnes qui s'affairent à l'extérieur de celui-ci.

Les véhicules désignés comprennent les dépanneuses et tout autre véhicule d'assistance routière, ainsi que les véhicules d'agents d'exécution du gouvernement. Lorsque ces véhicules sont arrêtés sur le côté de la route et que leurs feux d'urgence fonctionnent, vous devez ralentir et les dépasser seulement s'il est sécuritaire de le faire. Sur une chaussée à plusieurs voies, les automobilistes doivent se déplacer d'une voie pour s'éloigner du véhicule d'urgence ou désigné, s'il est sécuritaire de le faire.



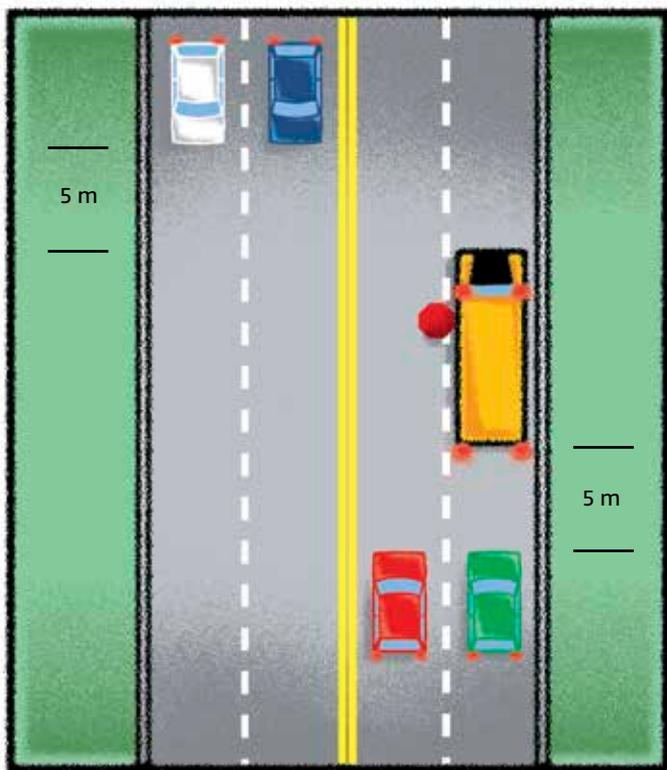
Rangez-vous et arrêtez-vous pour laisser passer les véhicules prioritaires.

## Autobus scolaires

Lorsque vous vous approchez, par-devant ou par derrière, d'un autobus scolaire dont les clignotants sont allumés ou qui a mis en marche un autre signal d'avertissement, vous devez vous arrêter à 5 m au moins de ce véhicule et ne pas repartir tant que l'autobus n'a pas éteint ses avertisseurs ou ne recommence pas à avancer.

Un autobus scolaire dont les clignotants jaunes sont allumés est sur le point de s'arrêter. Vous devez vous préparer à vous arrêter aussi.

Vous n'avez pas à vous arrêter quand vous croisez un autobus scolaire sur une route dont les chaussées sont matériellement séparées, par un terre-plein central, par exemple. Vous devez toutefois ralentir et faire attention aux enfants qui pourraient traverser la route en courant. **Une ligne double continue ne constitue pas une séparation matérielle.**



Vous devez vous arrêter à 5 m de l'autobus au minimum, que vous alliez dans un sens ou dans l'autre de la route.

## Autobus urbains

Les accidents mettant en cause des autobus urbains sont principalement causés par des automobilistes qui heurtent l'arrière de l'autobus, soit à un arrêt d'autobus ou à une intersection. Efforcez-vous de connaître les trajets des autobus et maintenez une bonne distance entre votre véhicule et un autobus lorsque vous le suivez ou que vous arrêtez derrière lui.

Les autobus ne s'arrêtent pas nécessairement à tous les arrêts d'autobus. Certains arrêts se situent sur des circuits spéciaux empruntés, par exemple, par des autobus express ou pour des événements sportifs. Lorsqu'un arrêt est en vue, ne supposez pas automatiquement que l'autobus qui vous précède va s'y arrêter.

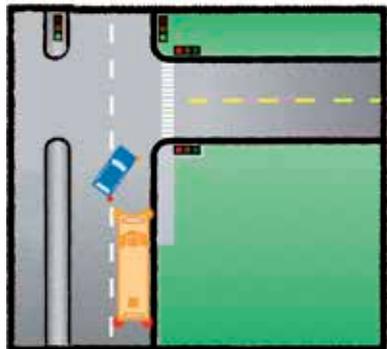
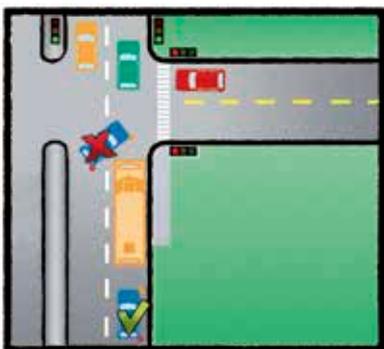


Les autobus urbains portent à l'arrière un autocollant demandant aux automobilistes de céder le passage. Un autobus circule entre des véhicules stationnés à l'extérieur des aires réservées aux autobus. Lorsqu'un autobus urbain indique son intention de changer de voie en actionnant son clignotant gauche, les autres conducteurs peuvent contribuer à rendre cette manœuvre plus sécuritaire en laissant à l'autobus suffisamment de temps et d'espace pour s'engager dans la nouvelle voie. Un autobus partant de l'extrême droite aura parfois à traverser plusieurs voies pour se rendre dans une voie réservée aux virages à gauche.

Comme les autobus sont plus larges que la plupart des automobiles et des camions légers, ils occupent plus d'espace sur les routes. Ils circulent dans différents types de rues, y compris dans des zones résidentielles et des zones urbaines très fréquentées. Lorsque vous sortez de votre véhicule stationné, jetez un coup d'œil par-dessus votre épaule avant d'ouvrir votre portière pour éviter qu'un autobus ou un autre véhicule de largeur excessive ne la percuté.

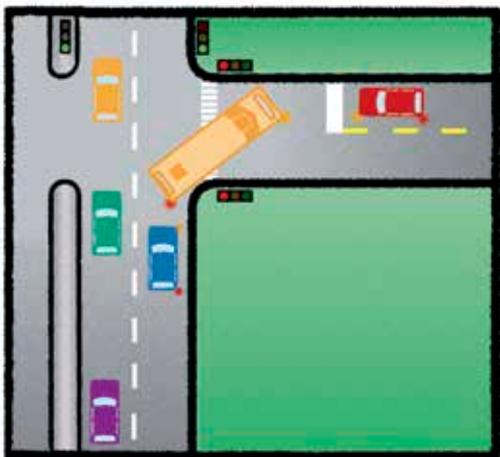
### Autobus urbain — Situation 1

Lorsque vous tournez à droite, vous devez le faire à partir de la voie située à l'extrême droite de la route. Tourner à droite en coupant un autobus urbain lorsque vous êtes dans la voie de gauche constitue non seulement une manœuvre risquée au cas où l'autobus repartirait, mais c'est également illégal. Placez-vous derrière l'autobus et attendez qu'il reparte de l'arrêt ou de l'intersection après l'embarquement ou le débarquement des passagers.



### Autobus urbain — Situation 2

À de nombreuses intersections, la ligne d'arrêt des véhicules est placée bien plus loin que d'habitude du passage à piétons afin de permettre aux gros véhicules et aux autobus urbains de négocier plus facilement leurs virages.



### **Autobus urbain — Situation 3**

Dans les autobus urbains, il arrive très souvent que des passagers voyagent debout.

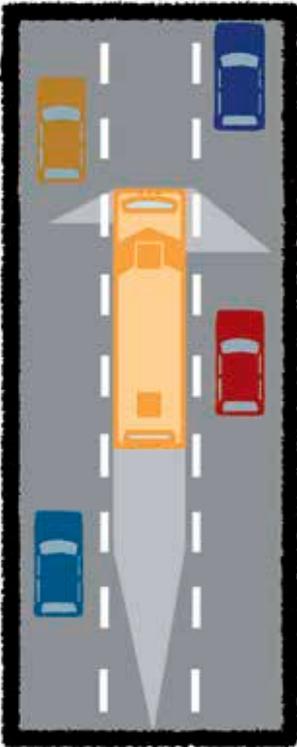
Une manœuvre de dernière minute, comme changer de voie ou s'engager brusquement dans la circulation devant l'autobus, force celui-ci à s'arrêter ou à freiner brusquement et certains passagers peuvent alors tomber et se blesser.

Conduisez prudemment lorsque vous roulez à proximité d'un autobus. Rappelez-vous que certains des passagers qu'il transporte sont debout.

### **Autobus urbain — Situation 4**

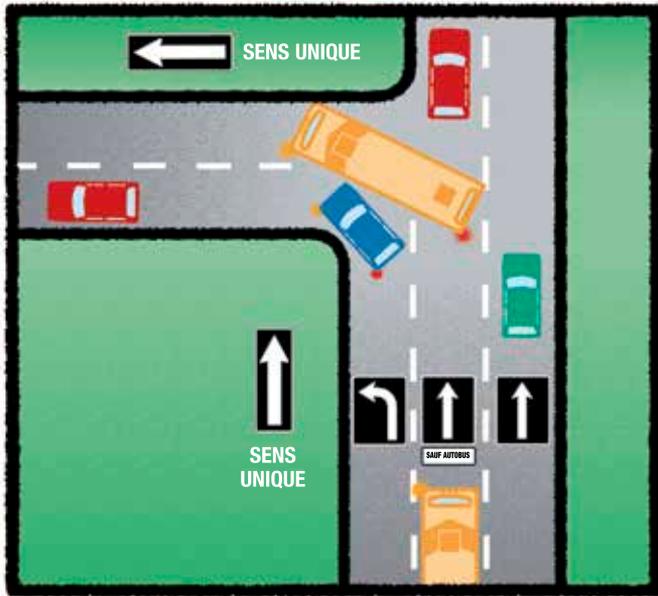
Un autobus urbain de 12,2 m de longueur comporte un angle mort de 4,3 m du côté droit, de 1,5 m du côté gauche et de 12,2 m à l'arrière.

Si vous vous trouvez dans ces angles, il est possible que le chauffeur ne puisse pas vous voir.



### Autobus urbain — Situation 5

Un privilège spécial est octroyé aux autobus urbains afin de leur permettre de tourner à certaines intersections déterminées. Lorsque vous arrivez à ce genre d'intersection, sachez les reconnaître et prêtez attention aux autobus qui tournent en même temps que vous.



## Zones de construction

Le passage des véhicules à proximité des zones de construction peut poser une menace grave à la sécurité des travailleurs qui se déplacent sur la chaussée ou près de celle-ci.

Lorsque vous conduisez dans des zones de construction, ralentissez, surveillez les travailleurs et conduisez prudemment, car des voies peuvent être fermées et la circulation peut être déviée. Maintenez une distance suffisante entre votre véhicule et celui qui vous précède et préparez-vous à faire un arrêt soudain.



Les zones de construction sont indiquées par des dispositifs de signalisation, y compris des panneaux et des balises, au début et à la fin de la zone. Un signaleur peut également être présent dans la zone de construction pour diriger la circulation. Vous devez obéir aux instructions du signaleur, y compris l'instruction de ralentir ou d'arrêter.



Dans une **zone de construction désignée**, indiquée par un panneau de signalisation spécial placé au début et à la fin de la zone, les amendes prévues pour excès de vitesse seront doublées, qu'il y ait ou non des travailleurs ou de l'équipement sur les lieux, et que la limite de vitesse y ait été réduite ou non.



Le manque de prudence ou le dépassement de la vitesse maximale autorisée dans une zone de construction peuvent se traduire par des conséquences graves en vertu du *Code de la route*. Ces dernières peuvent inclure une amende, la réduction de la cote de conduite (qui a des incidences sur le prix du permis de conduire et de l'immatriculation du véhicule) et possiblement des mesures d'amélioration de la conduite qui peuvent comprendre la suspension du permis de conduire.

## Passages à niveau

Les panneaux ci-dessous indiquent la proximité d'un passage à niveau. Ralentissez, regardez à droite et à gauche selon l'angle de la voie ferrée indiquée sur le panneau, et ne continuez votre chemin qu'en l'absence de tout danger.

Le passage à niveau proprement dit est indiqué par un panneau.

Lorsque vous approchez d'un passage à niveau, regardez des deux côtés de la voie ferrée pour voir si un train approche et n'oubliez pas que les trains ont toujours la priorité.

Quand vous vous arrêtez à un passage à niveau, vous devez rester à 5 m au moins du rail le plus proche si vous êtes dans une zone de limitation de vitesse, et à 15 m au moins si la vitesse n'est pas limitée. (On entend par « zone de limitation de vitesse » toute zone à l'intérieur d'une collectivité, d'une municipalité ou d'une section d'une municipalité ou toute autoroute ou segment d'une autoroute désignée par le Conseil routier).

Si vous voyez un train approcher, préparez-vous à vous arrêter. La plupart des conducteurs se trompent sérieusement quand il s'agit d'évaluer la vitesse d'un train. L'erreur commune est de croire que les trains vont plus lentement qu'ils ne le font en réalité ou encore de présumer que les trains sont obligés de ralentir aux passages à niveau (ce qui n'est pas le cas).

La plupart des passages à niveau ne sont pas équipés de signaux électroniques vous indiquant quand vous devez vous arrêter. Donc, la règle la plus importante à observer est que **les trains ont automatiquement la priorité à tous les passages à niveau**. En d'autres mots, **aux passages à niveau, votre sécurité et celle de vos passagers dépendent entièrement de vous, le conducteur**.

Autres éléments de sécurité à retenir :

- Lorsqu'il y a plus d'une voie ferrée, il est imprudent de commencer à traverser le passage à niveau au moment où le train passe. Il vaut mieux prendre le temps de s'assurer qu'il n'y a pas un autre train qui s'en vient sur l'autre voie ferrée.
- Lorsqu'il y a un accident la nuit à un passage à niveau situé sur une route à grande circulation, il s'agit, dans la moitié des cas, d'un véhicule qui entre en collision avec un train. Vous pouvez éviter ce danger en ralentissant dès que vous voyez le signal avancé de passage à niveau, ce qui vous permettra, le cas échéant, d'arrêter à temps.



Signal avancé de passage à niveau



Passage à niveau

- Ne commencez jamais à traverser la voie ferrée si vous n'êtes pas certain qu'il y a suffisamment d'espace de l'autre côté pour votre véhicule. S'il y a trop de véhicules devant vous et que vous ne pouvez pas traverser, arrêtez-vous et attendez à 5 m au moins de la voie ferrée jusqu'à ce que le passage soit dégagé et qu'il vous soit possible de traverser sans danger.
- Certains véhicules peuvent s'arrêter à tous les passages à niveau (p. ex., autobus publics, autobus scolaires, véhicules transportant des marchandises dangereuses). Si vous suivez un de ces véhicules, soyez prêt à vous arrêter.

Il est **interdit** :

- de traverser un passage à niveau lorsque les avertisseurs lumineux fonctionnent (sauf dans les circonstances particulières décrites ci-dessous);
- de changer de vitesse au moment où vous traversez une voie ferrée;
- de contourner ou de forcer une barrière baissée, que l'on est en train de descendre ou de relever; ou encore d'essayer de passer sous cette barrière;
- d'essayer de franchir un passage à niveau s'il n'y a pas suffisamment d'espace de l'autre côté pour que le véhicule puisse dégager complètement la voie ferrée;
- de stationner à moins de 30 m du rail le plus proche d'un passage à niveau, sauf indication contraire.

Les automobilistes peuvent traverser le passage à niveau, même si les avertisseurs lumineux sont allumés, si :

- le conducteur s'arrête complètement avant de traverser;
- le passage n'est pas protégé par une barrière;
- le passage en question se trouve dans une zone de limitation de vitesse;
- le train est arrêté ou suffisamment loin du passage à niveau; et
- les automobilistes peuvent traverser sans danger.

Pour la procédure à suivre pour le franchissement des passages à niveau, les conducteurs de navettes, d'autobus scolaires et de véhicules susceptibles de transporter des liquides ou des gaz inflammables sont priés de se reporter au *Manuel du conducteur professionnel*.

**Si vous avez le moindre doute, arrêtez-vous et attendez que le train soit passé ou que les avertisseurs lumineux soient éteints.**

## 4. Sécurité des piétons

### Passages pour piétons

Les piétons ont la priorité quand ils veulent traverser aux passages pour piétons, que ceux-ci soient marqués ou non.

**Passages non marqués** — Aux intersections, la prolongation du trottoir à travers la rue constitue un passage non marqué, qui a valeur légale même en l'absence de signalisation. Il faut néanmoins demeurer vigilant.

**Passages marqués** — Il s'agit des passages aux intersections contrôlées par des feux de circulation, des passages en zones scolaires et des passages pour piétons.

### Obligations de l'automobiliste

Vous devez vous arrêter et céder le passage à quiconque est sur le point de traverser, sauf si le piéton se trouve de l'autre côté d'une route dont les chaussées sont matériellement séparées par un terre-plein. Une ligne double continue ne constitue pas une séparation matérielle.

- Il est interdit de doubler des véhicules qui se trouvent devant vous et qui ralentissent ou s'arrêtent pour laisser passer des piétons.
- Ne redémarrez que lorsque les piétons ont fini de traverser la rue ou ont atteint le terre-plein central, le cas échéant.
- Il est interdit de se stationner ou de s'arrêter à moins de 3 m d'un passage pour piétons.
- Tous les piétons ont le droit d'emprunter les passages d'écoliers.

### Panneaux de signalisation des passages pour piétons



Passage  
d'écoliers



Passage pour  
piétons

## Obligations du piéton

### *Silhouette du piéton qui marche*

Quand vous apercevez ce signal, **vous pouvez quitter le trottoir** et vous engager sur la chaussée. Pour des raisons d'efficacité, ce signal n'apparaît que pendant une durée relativement courte.



### *Main orange*

Ce signal suit immédiatement la silhouette du piéton qui marche. Il donne le temps aux piétons **déjà engagés sur la chaussée** de finir de traverser et d'atteindre l'autre côté de la rue (intervalle de sécurité du piéton). À certaines intersections, la main orange clignote pendant l'intervalle de sécurité du piéton. Cette main avertit les piétons de ne pas s'engager sur la chaussée, puisqu'ils n'auront probablement pas assez de temps pour traverser en toute sécurité.



Lorsqu'un piéton se trouve à un passage et qu'apparaît soit la silhouette blanche d'un piéton qui marche, soit la main orange, il a la priorité sur tout véhicule. Toutefois, si le conducteur d'un véhicule ne cède pas le passage, le piéton sortira perdant de toute collision éventuelle. Peu importe le signal qui s'affiche pour les piétons, la façon la plus sécuritaire de procéder pour tout piéton est de s'assurer que tous les véhicules se sont arrêtés avant de s'engager sur la chaussée. Les piétons doivent tout particulièrement surveiller s'il y a des véhicules qui tournent, même si la circulation dans la rue transversale s'est immobilisée.

La longueur de l'intervalle de sécurité du piéton est calculée à partir de la vitesse de marche moyenne. Par conséquent, les piétons devraient traverser la chaussée le plus rapidement possible.

### **Boutons-poussoirs pour piétons**

À beaucoup d'intersections contrôlées par des feux de circulation, les piétons ne traversent que sporadiquement. Pour assurer l'efficacité de la circulation à l'intersection, la silhouette du piéton qui marche n'apparaît pas automatiquement au cours de chaque cycle de signalisation.

Le piéton doit activer le bouton-poussoir correspondant afin d'afficher la silhouette blanche du piéton et de s'assurer un intervalle de sécurité suffisant pour traverser la rue. Des panneaux munis de flèches pointant dans la direction du passage indiquent quel bouton-poussoir correspond à chaque passage.



## Consignes de sécurité pour les piétons

Les signaux pour piétons vous donnent certains droits lorsque vous vous trouvez à une intersection. Ils ne peuvent pas, toutefois, vous protéger d'automobilistes imprudents. Il est donc très important d'être prudent lorsque vous traversez une intersection très occupée et de bien suivre les consignes suivantes :

- Ne quittez pas le trottoir avant d'être certain que les véhicules qui s'approchent dans la rue transversale se sont arrêtés ou vont le faire.
- Traversez la rue le plus rapidement possible.
- Surveillez toujours s'il y a des véhicules qui tournent.
- Ne quittez pas le trottoir avant que la silhouette du piéton qui marche soit affichée.
- Appuyez toujours sur le bouton-poussoir, s'il y en a un.
- Respectez tout signal interdisant aux piétons de traverser la chaussée.



Interdit aux piétons

## Corridors pour piétons

Les corridors pour piétons sont facilement repérables grâce aux grands panneaux lumineux placés en hauteur et surmontés de feux jaunes clignotants en alternance. Ces corridors sont marqués de larges bandes rectangulaires peintes à même la chaussée.

### Obligations de l'automobiliste

- Il est interdit de dépasser un véhicule qui ralentit ou s'est arrêté pour laisser passer des piétons.
- Assurez-vous que les piétons ont bien fini de traverser la rue ou qu'ils ont atteint le terre-plein central, le cas échéant.
- Il est interdit de stationner ou de s'arrêter à moins de 15 m d'un corridor pour piétons.



Il est interdit de dépasser un véhicule qui ralentit ou s'est arrêté pour laisser passer un piéton.

### Les obligations du piéton

- Signalez votre intention de vous engager dans un corridor pour piétons en appuyant sur le bouton pour déclencher les clignotants jaunes (s'il y en a un) et aussi en allongeant le bras. Ne vous engagez sur la chaussée que si les voitures sont arrêtées ou à bonne distance du corridor.

### Personnes aveugles

Quand vous voyez une personne aveugle dans la rue, conduisez prudemment et soyez prêt à vous arrêter. Souvent, les personnes totalement ou partiellement aveugles lèvent leur canne blanche quand elles ne sont pas sûres de pouvoir traverser en toute sécurité; vous devez alors vous **arrêter** et les laisser passer. Apprenez à reconnaître le chien-guide à son harnais spécial qui permet à la personne aveugle de le maintenir solidement. N'effarouchez pas le chien par des vrombissements de moteur ou des coups de klaxon.

Si vous conduisez un véhicule hybride, il se peut qu'il soit silencieux et que la personne aveugle ne l'entende pas approcher. Faites preuve d'une grande prudence si c'est le cas.

## Zones scolaires et terrains de jeux

Lorsqu'un enfant se trouve à proximité d'une école ou d'un terrain de jeux ou sur la route ou tout près de celle-ci, vous devez ralentir et être prêt à vous arrêter brusquement. **La loi interdit de doubler** un véhicule dans une zone scolaire au cours des 15 minutes qui précèdent l'ouverture et des 15 minutes qui suivent la fermeture des classes, le matin et l'après-midi, ou lorsqu'il y a des enfants sur le terrain de l'école ou près de la route.



Redoublez de vigilance à proximité des zones scolaires à vitesse réduite, dans lesquelles la limite de vitesse peut être abaissée pendant les heures d'école ou en tout temps, selon ce qu'indiquent les panneaux de signalisation. La vitesse maximale peut être seulement de 30 km/h si la vitesse habituelle permise pour le tronçon en question est inférieure à 80 km/h et de 50 km/h si la vitesse habituelle permise est supérieure à 80 km/h. Le fait de dépasser la limite de vitesse indiquée dans une zone scolaire est une infraction passible d'une amende et peut entraîner la réduction de la cote de conduite.

Si vous voyez des brigadiers scolaires, sachez qu'il y a des enfants à proximité. Vous les reconnaîtrez aisément à leur fanion de sécurité et à leur gilet de haute visibilité. Ces brigadiers jouent un rôle très important en aidant les enfants à traverser la rue.



Faites attention aux membres de la patrouille scolaire. Les enfants sont à proximité immédiate de la chaussée.

## 5. Partager la route entre automobilistes et cyclistes

En faisant preuve de coopération et de respect, les automobilistes et les cyclistes peuvent partager la route sans danger. Les cyclistes ont les mêmes droits que les automobilistes, mais vous avez aussi les mêmes responsabilités et vous devez suivre les mêmes règles. Voici les **trois R** de la prudence à vélo :

- **Mêmes routes** : les véhicules automobiles et les bicyclettes partagent les mêmes routes.
- **Même respect** : les cyclistes qui circulent sur la chaussée ont les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les automobilistes et ils doivent, de ce fait, obéir aux feux et aux panneaux de signalisation routière.
- **Mêmes règles** : nous devons tous suivre les mêmes règles de la circulation, la seule différence étant la position du cycliste sur la route.

### Vos responsabilités à titre d'automobiliste :

- Redoublez de prudence, car il est possible que certains cyclistes ne connaissent pas ou ne respectent pas toutes les règles de la circulation.
- Ralentissez quand vous approchez de cyclistes.
- Suivez à une distance prudente au cas où le cycliste devrait arrêter soudainement.
- Soyez conscient des dangers auxquels un cycliste peut faire face (p. ex., débris sur la route) et laissez-lui beaucoup d'espace. Les groupes de promotion du cyclisme recommandent de laisser au moins un mètre d'écart lorsque vous circulez à côté d'un cycliste ou que vous le dépassez. Selon la position du cycliste, il peut être nécessaire de changer de voie afin de dépasser le cycliste en toute sécurité.
- Quand vous tournez à gauche, regardez s'il y a des cyclistes qui viennent en sens inverse et cédez-leur le passage, comme vous le feriez pour une voiture.
- Quand vous tournez à droite, cédez le passage à tout cycliste roulant à votre droite. N'essayez pas de dépasser un cycliste si vous avez l'intention de tourner à droite à la prochaine intersection ou entrée.
- Les enfants en vélo sont souvent imprévisibles. Attendez-vous à des imprévus et ralentissez.
- Regardez s'il y a des cyclistes avant d'ouvrir la portière de votre voiture.
- La nuit, baissez vos phares afin d'éviter d'éblouir les cyclistes que vous croisez.
- Soyez toujours prudent et courtois à l'égard des cyclistes et laissez entre le cycliste et vous l'espace nécessaire pour éviter tout risque de collision.



## Responsabilités des cyclistes :

- Respecter les règles de circulation. Les règles qui s'appliquent aux automobilistes s'appliquent aussi aux cyclistes.
- Utiliser des signaux manuels et le contact visuel pour communiquer leurs manœuvres aux automobilistes.
- Obéir aux feux et panneaux de signalisation routière.
- Rouler en ligne droite et ne pas louvoyer entre les voitures stationnées.
- Ne pas rouler sur le trottoir.
- Rouler l'un derrière l'autre quand ils roulent avec d'autres cyclistes.
- Rouler aussi près que possible de la bordure droite de la route.
- Porter un casque homologué.
- Augmenter leur visibilité en portant des vêtements de couleur vive.
- Utiliser un phare avant blanc et un feu arrière rouge quand la clarté est réduite.
- Ne pas rouler dans les endroits où est installé un panneau interdisant la circulation à bicyclette.



## Comprendre la position du cycliste sur la chaussée

Selon le *Code de la route*, les cyclistes doivent rouler aussi près que possible de la bordure droite de la voie ou de la route. Ils doivent donc faire preuve de jugement lorsqu'ils évaluent leur position sur la chaussée. Les automobilistes doivent comprendre que la position du cycliste sur la chaussée peut dépendre de la densité de la circulation, des conditions routières, du temps qu'il fait et des règlements municipaux régissant les voies de circulation.

Les automobilistes peuvent contribuer à la réduction du nombre de collisions entre bicyclettes et véhicules automobiles, ainsi que des blessures et des décès qui en découlent, en comprenant bien la position du cycliste sur la chaussée.

Il y a des situations qui forcent le cycliste à s'écarter du bord droit de la route ou à rouler plus près du milieu de la voie, notamment :

- quand ils approchent de conditions routières défavorables telles que nids-de-poule, flaques d'eau ou travaux;

- quand ils roulent le long de voitures stationnées et qu'ils ont besoin de plus d'espace pour éviter la zone des portières;
- quand ils tournent à gauche. Dans ce cas, les cyclistes devraient se placer plus près du centre de la voie de virage, pour empêcher les automobilistes de les dépasser dans la même voie pendant qu'ils font leur virage;
- quand la voie de droite est une voie de virage à droite obligatoire et qu'ils ont l'intention de continuer tout droit. Dans ce cas, les cyclistes doivent rester dans la voie adjacente pour traverser l'intersection;
- quand la circulation ralentit ou est arrêtée dans la voie de droite, les cyclistes peuvent dépasser à gauche à condition de pouvoir le faire sans danger. Dans cette situation, ils se placent plus près du centre de la voie de dépassement pendant qu'ils dépassent, puis retournent près du bord droit de la voie après avoir dépassé;
- quand ils roulent dans une rue à sens unique qui compte plus de trois voies.

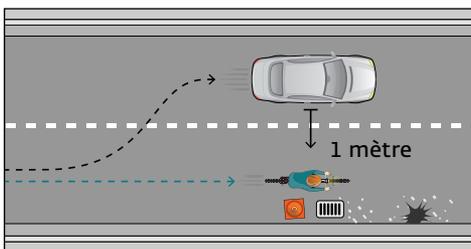


## Dépasser un cycliste

Les automobilistes ne doivent dépasser un cycliste que s'ils peuvent le faire sans danger. À cet égard, les groupes de promotion du cyclisme recommandent un écart d'environ un mètre. Il se peut donc que les automobilistes doivent changer de voie afin d'effectuer le dépassement sans danger. Il faut redoubler de prudence et laisser davantage d'espace entre le véhicule et des cyclistes qui circulent sur une grande route.

Il y a des situations dans lesquelles il est dangereux de dépasser un cycliste, notamment :

- dans les zones de travaux où la circulation est réduite à une seule voie étroite;
- dans les voies étroites qui ne permettent pas de dépasser à une distance prudente;
- dans une voie où vous devez céder le passage.



Il peut être nécessaire de faire attention et de prévoir de l'espace supplémentaire lorsqu'on dépasse des cyclistes à grande vitesse.

Le *Code de la route* ne précise pas la distance à laquelle doivent se trouver les cyclistes par rapport au bord droit de la chaussée et celle à laquelle vous devez être quand vous roulez à côté ou dépassez des cyclistes. En faisant preuve de bon sens et en suivant les règles de la circulation, les cyclistes et les automobilistes peuvent rendre les rues plus sûres pour tout le monde.

## Signaux des cyclistes

Soyez attentif aux signaux manuels que les cyclistes utilisent pour indiquer leur intention.

**Attention.** Beaucoup d'enfants oublient de signaler leurs intentions; par conséquent, redoublez toujours de prudence quand vous approchez de jeunes cyclistes. Leur vie est entre vos mains.



Arrêt



Virage à gauche



Virage à droite

ou



Déplacement dans la voie

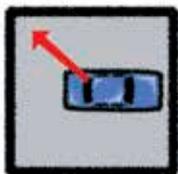
Pour de plus amples renseignements sur la façon de partager la route de façon sécuritaire et responsable avec les cyclistes, visitez le site Web [mpi.mb.ca](http://mpi.mb.ca).

## 6. Marche arrière

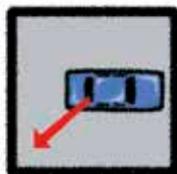
Avant de faire marche arrière, vérifiez qu'il n'y a rien ni personne derrière vous, en particulier des enfants qui seraient trop petits pour être dans votre champ de vision direct. Avec le pied sur le frein, mettez-vous en marche arrière. Si vous reculez tout droit ou vers la droite, regardez par-dessus votre épaule droite; si vous reculez vers la gauche, regardez par-dessus votre épaule gauche. Lâchez la pédale de frein et, si vous tournez en reculant, assurez-vous de ne rien heurter sur les côtés.



Regardez par-dessus votre épaule gauche si vous reculez vers la gauche.



Regardez par-dessus votre épaule droite si vous reculez tout droit ou vers la droite.



### Demi-tour en trois temps

Vous effectuez un demi-tour en trois temps lorsque :

1. vous vous dirigez vers la bordure droite de la rue, vous vous arrêtez et regardez dans vos rétroviseurs et par-dessus votre épaule.
2. vous reculez dans une intersection, une entrée ou une ruelle. Regardez dans vos rétroviseurs et par-dessus votre épaule avant de reculer.
3. vous tournez à gauche et avancez dans la direction d'où vous venez.

### Vérification de l'état de la circulation

Avant de ralentir, vérifiez l'état de la circulation devant et derrière vous. Vérifiez votre angle mort avant de vous diriger vers la droite de la route pour vous y arrêter.

## Clignotant

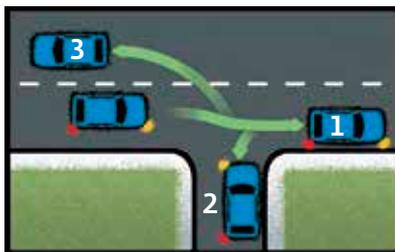
Activez votre clignotant droit avant de ralentir, sauf s'il y a, entre vous et le point où vous voulez vous arrêter, des véhicules qui se préparent à sortir d'une entrée ou d'une rue secondaire pour entrer sur votre route. **(Voir le schéma ci-dessous.)** Dans un tel cas, attendez d'avoir dépassé cette entrée ou cette rue secondaire afin de ne pas donner aux autres conducteurs l'impression que vous allez tourner.

## Vitesse

Réduisez votre vitesse graduellement. Dans le cas d'un véhicule à transmission manuelle, vous pouvez passer à une vitesse inférieure en même temps que vous ralentissez. Vous ne devez pas rouler au point mort (en position neutre) en gardant le pied sur la pédale d'embrayage.

## Position

Arrêtez-vous de façon à être parallèle à la bordure de la chaussée, à moins de 45 cm de celle-ci. **(Position 1)** S'il n'y a pas de bordure, stationnez-vous le plus loin possible de la portion fréquentée de la route. Ne vous arrêtez pas là où vous risqueriez de bloquer une entrée ou une intersection, ou de nuire autrement à la circulation.



## Vérification de l'état de la circulation

Avant d'entreprendre votre demi-tour, regardez dans vos rétroviseurs et par-dessus votre épaule droite. Attendez que la voie soit libre. Chaque fois que vous vous arrêtez pendant votre demi-tour, vérifiez l'état de la circulation dans les deux directions.

## Clignotant

Activez votre clignotant droit ou vos signaux de détresse.

## Demi-tour

Tournez le volant vers la droite de façon prononcée et commencez à reculer lentement et sans brusquerie. Entrez ainsi à reculons dans l'entrée ou la ruelle que vous voulez utiliser. **(Position 2)** Reculez suffisamment pour avoir une vue dégagée de la route tout en étant derrière le panneau d'arrêt et le trottoir. Activez votre clignotant gauche, passez en vitesse de marche avant, tournez le volant vers la gauche et, après avoir vérifié dans les deux directions, avancez votre véhicule et placez-vous dans la voie de circulation. **(Position 3)**

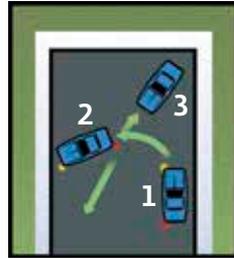
## Vitesse

Revenez à la vitesse normale de circulation en accélérant doucement de façon à harmoniser votre conduite avec celle des véhicules qui vous entourent. Si la circulation est légère, accélérez modérément. Si la circulation est plus lourde, vous devrez peut-être accélérer plus rapidement. Dans le cas d'un véhicule à transmission manuelle, vous devez changer de vitesse en même temps que vous accélérez.

## Demi-tour en trois temps dans une rue sans issue

### Vérification de l'état de la circulation

Avant de ralentir, vérifiez l'état de la circulation devant et derrière vous. Vérifiez votre angle mort avant de vous diriger vers la droite de la route pour vous y arrêter.



### Clignotant

Activez votre clignotant droit avant de ralentir.

### Vitesse

Réduisez votre vitesse graduellement. Dans le cas d'un véhicule à transmission manuelle, vous pouvez passer à une vitesse inférieure en même temps que vous ralentissez. Vous ne devez pas rouler au point mort (en position neutre) en gardant le pied sur la pédale d'embrayage.

### Position

Arrêtez-vous de façon à être parallèle à la bordure de la chaussée, à moins de 45 cm de celle-ci. S'il n'y a pas de bordure, stationnez-vous le plus loin possible de la portion fréquentée de la route. Ne vous arrêtez pas là où vous risqueriez de bloquer une entrée ou une intersection, ou de nuire autrement à la circulation. **(Position 1)**

### Vérification de l'état de la circulation

Avant d'entreprendre votre demi-tour, regardez dans vos rétroviseurs et par-dessus votre épaule gauche. Attendez que la voie soit libre. Chaque fois que vous vous arrêtez pendant votre demi-tour, vérifiez l'état de la circulation dans les deux directions.

### Clignotant

Activez votre clignotant gauche avant de commencer à tourner.

### Demi-tour

Tournez le volant vers la gauche de façon prononcée et commencez à tourner lentement et sans brusquerie. Rendu le plus loin possible du côté gauche du chemin, arrêtez-vous et passez en marche arrière. Tournez le volant de façon prononcée vers la droite et reculez de façon que le véhicule se retrouve dans l'autre direction. **(Position 2)** Arrêtez le véhicule et mettez-le en marche avant. Vous devez utiliser toute la largeur de la route pour faire votre demi-tour et n'avez à reculer qu'une fois. En reculant, n'allez pas plus loin que la bordure ou l'accotement. **(Position 3)**

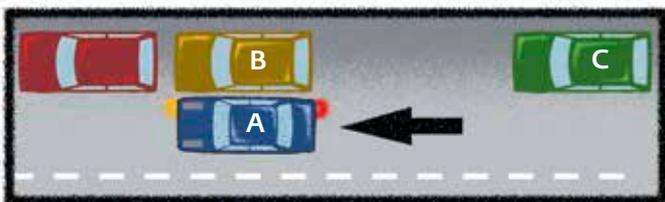
### Vitesse

Revenez à la vitesse normale de circulation en accélérant doucement de façon à harmoniser votre conduite avec celle des véhicules qui vous entourent. Si la circulation est légère, accélérez modérément. Si la circulation est plus lourde, vous devrez peut-être accélérer plus rapidement. Dans le cas d'un véhicule à transmission manuelle, vous devez changer de vitesse en même temps que vous accélérez.

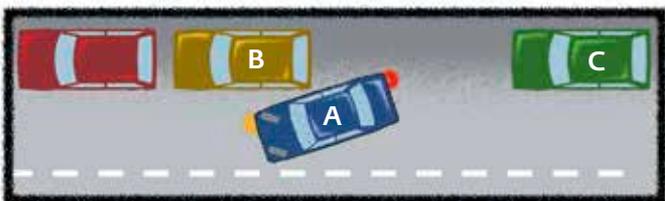
## 7. Stationnement

### Stationnement en file

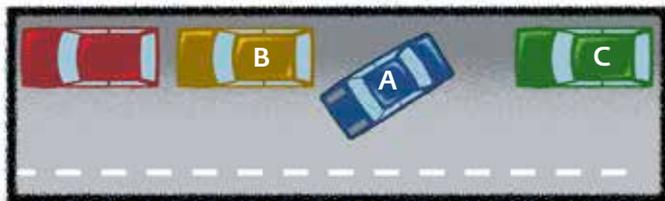
1. Jetez un coup d'œil dans vos rétroviseurs. Ne vous arrêtez pas brusquement si on vous suit de près. Signalez votre intention de vous garer en appuyant approximativement trois fois sur la pédale de frein ou en faisant un signe de la main, puis en activant ensuite votre clignotant droit. Placez-vous à un mètre le long de la voiture B. Arrêtez-vous (voiture A) lorsque votre pare-chocs arrière est à la hauteur de celui de la voiture B.



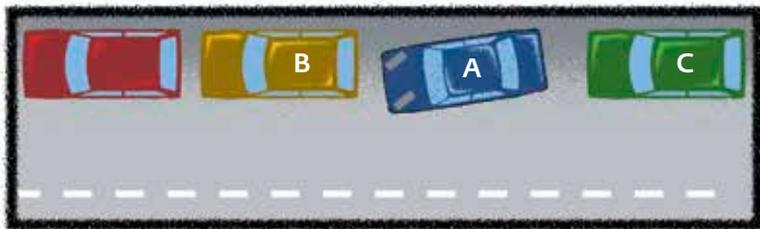
2. Après avoir jeté un coup d'œil dans vos rétroviseurs et vérifié vos angles morts, et si vous êtes certain que la voie est libre, commencez à reculer très lentement dans l'espace de stationnement en braquant fortement à droite jusqu'à ce que la voiture forme un angle de 45° avec la bordure. Attention aux voitures qui vous dépassent. Arrêtez-vous lorsque le volant est à la hauteur du pare-chocs arrière de la voiture B.



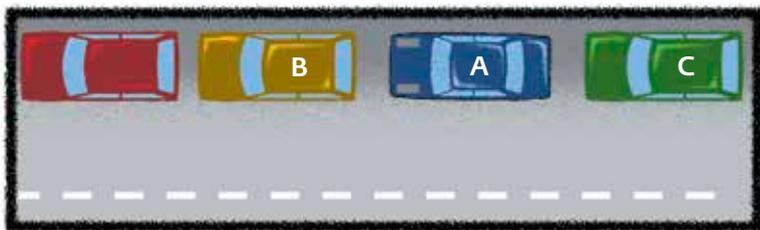
3. Redressez les roues et continuez de reculer dans l'espace de stationnement. Vous pouvez à ce moment désactiver le clignotant droit. Arrêtez lorsque le côté droit de votre pare-chocs avant est à la hauteur et même au-delà du pare-chocs arrière de la voiture B.



4. Braquez fortement à gauche en continuant de reculer lentement. Assurez-vous de ne pas heurter la voiture garée devant vous avec l'avant de votre véhicule. Votre roue arrière droite doit être proche de la bordure. Arrêtez-vous.



5. Passez en marche avant. Tout en braquant vers la droite, avancez doucement pour être parallèle et à au plus 45 cm de la bordure. Arrêtez lorsque vous êtes bien au centre de l'espace de stationnement, entre les voitures B et C.



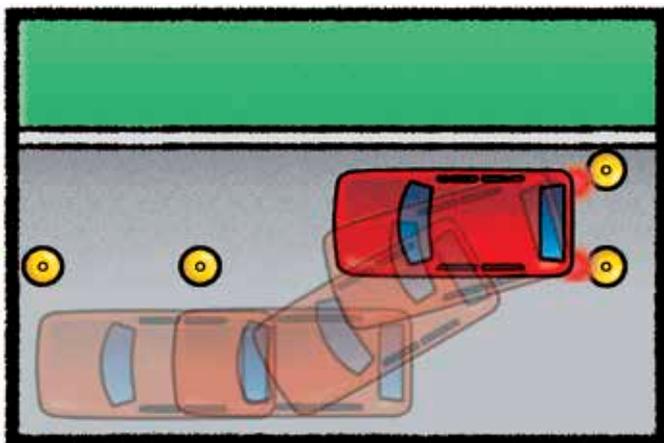
## Manœuvre de marche arrière

Au cours de l'épreuve de conduite, vous devrez démontrer votre habileté à faire marche arrière. Vous devrez réussir à vous garer dans un espace d'environ 1,85 m sur 7,5 m, délimité par des poteaux.

Pendant l'épreuve de conduite, on vous demandera d'immobiliser le véhicule devant l'espace de stationnement en marche arrière pour pouvoir vous expliquer en quoi consiste cette partie de l'épreuve. Vous aurez droit à trois tentatives comportant chacune trois déplacements du véhicule (reculer, avancer et reculer de nouveau).

Le véhicule devra alors être stationné de manière satisfaisante. Vous échouerez automatiquement à l'épreuve si l'une ou l'autre des situations suivantes se produit :

- le véhicule touche les poteaux;
- le véhicule grimpe sur la bordure (les pneus peuvent toutefois la toucher);
- vous passez entre les poteaux représentant l'avant ou l'arrière d'un véhicule;
- vous effectuez une manœuvre dangereuse comme reculer pendant qu'un autre véhicule passe près de vous.

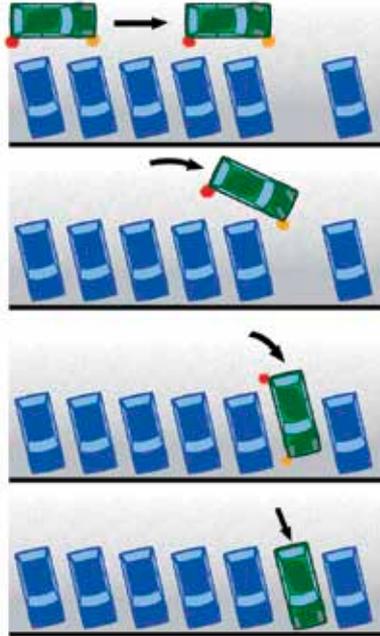


## Stationnement en diagonale

Il est courant de devoir se garer en diagonale dans les parcs de stationnement, dans les centres commerciaux et dans les rues particulièrement larges de certaines collectivités.

### Étapes du stationnement en diagonale

1. Signalez votre intention de vous garer et ralentissez.
2. Vérifiez qu'il n'y a pas de véhicule approchant en sens inverse ou derrière vous.
3. Approchez-vous de l'espace de stationnement en vous plaçant à environ une largeur de véhicule des voitures déjà garées.
4. Lorsque l'avant de votre véhicule est à la hauteur de l'espace de stationnement libre, braquez à fond vers la droite en avançant lentement vers le centre de l'espace libre. Attention de ne pas heurter les véhicules d'un côté ou de l'autre de l'espace libre au moment de vous engager dans l'espace.
5. Une fois que votre véhicule est au milieu de l'espace de stationnement, redressez les roues et continuez d'avancer jusqu'à ce que vous soyez complètement dans l'espace de stationnement.



Il est facile de se garer ainsi, mais parfois dangereux de sortir. Ne vous contentez pas de regarder dans le rétroviseur; vérifiez en jetant un coup d'œil par-dessus votre épaule que la voie est libre derrière vous et de chaque côté avant de reculer. Si la visibilité est obstruée, par exemple, par un camion garé à côté de vous, reculez avec précaution, en faisant attention aux piétons et véhicules qui pourraient surgir.

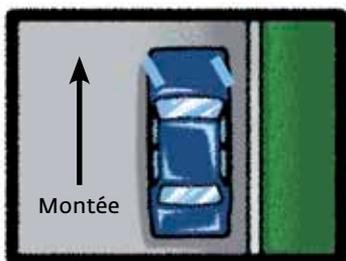
## Stationnement dans une côte

Si vous avez une voiture à transmission automatique, mettez-vous en position de **stationnement**. Si c'est une transmission manuelle, mettez-vous en marche arrière ou en première. Dans les deux cas, **enclenchez toujours le frein de stationnement**.

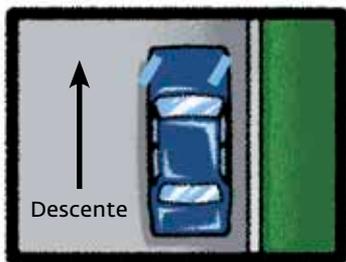
**Stationnement dans la montée** — Tournez les roues dans le **sens opposé à la bordure**.

**Stationnement dans la descente** — Tournez les roues **vers la bordure**; la position des roues vous aidera à maintenir le véhicule en place.

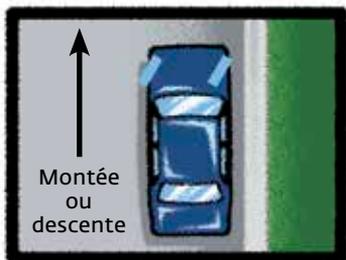
S'il n'y a pas de bordure, pour vous garer en montée ou en descente, tournez les roues légèrement à droite; s'il devait bouger, le véhicule sortirait alors de la route.



**Stationnement en montée, avec bordure.** Tournez les roues dans le sens opposé à la bordure.



**Stationnement en descente, avec bordure.** Tournez les roues vers la bordure.



**Pas de bordure.** Tournez les roues vers la droite.

## Quelques conseils utiles

- Regardez toujours pour voir si quelqu'un approche avant d'ouvrir la portière de votre véhicule.
- La loi interdit de laisser tourner le moteur d'une voiture inoccupée, sauf brièvement et pour des motifs valables, par exemple, pour réchauffer le véhicule ou pour dégivrer le pare-brise. Si vous devez laisser le véhicule, nous vous recommandons d'utiliser une clé de rechange et de le fermer à clé. Les véhicules des services publics ou de livraison ne sont pas assujettis à cette disposition.
- Avant de quitter un espace de stationnement, signalez votre intention et attendez de pouvoir sortir sans danger.

## Stationnement interdit

Il est interdit de se garer :

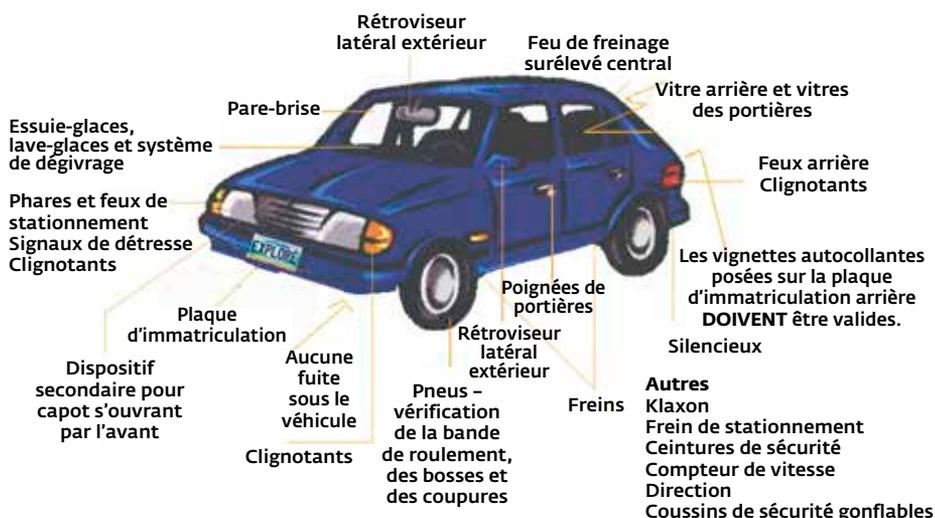
- sur un trottoir;
- à l'entrée d'une allée privée, d'une ruelle ou d'une intersection;
- à moins de 3 m du bord de la route ou de la bordure, à tout emplacement directement devant une borne-fontaine;
- sur un passage pour piétons ou à moins de 3 m de celui-ci;
- à moins de 15 m d'un corridor pour piétons;
- à moins de 9 m d'un panneau d'arrêt ou de tout autre élément de signalisation routière placé à une intersection;
- à moins de 30 m du rail le plus proche d'un passage à niveau, sauf indication contraire;
- à moins de 6 m de l'entrée d'une caserne de pompiers, sauf indication contraire;
- sur la route, à côté d'une automobile déjà garée;
- dans une courbe sur une route à grande circulation, en dehors des collectivités, si le véhicule en question ne peut pas être vu à une distance d'au moins 60 m par les automobilistes venant des deux directions;
- d'une façon qui est dangereuse ou contraire à une des dispositions du *Code de la route* ou à un règlement municipal.

## 8. Équipement du véhicule

Il revient à l'automobiliste de veiller à ce que son véhicule ne présente aucun danger. Les véhicules automobiles devraient subir une vérification complète au moins deux fois par an. Un agent de police peut vous ordonner de faire réparer immédiatement tout dispositif dont il juge le fonctionnement défectueux. Si vous ne le faites pas, l'immatriculation du véhicule peut être suspendue jusqu'à ce que vous présentiez un certificat établi par un mécanicien qualifié, témoignant que les pièces défectueuses ont été réparées.

Votre véhicule est-il sécuritaire? À vous de vérifier l'équipement suivant :

### Inspection de l'extérieur du véhicule



### Équipement requis

Les dispositifs suivants doivent absolument être en bon état de marche :

#### Freins

Les freins doivent pouvoir arrêter une voiture de tourisme roulant à 30 km/h en moins de 7,6 m. Les autres véhicules automobiles, comme les camions et les camionnettes de moins de 4 540 kg, doivent pouvoir s'arrêter sur une distance de 9 m. Pour cela, il faut faire vérifier les freins régulièrement et, au besoin, les faire ajuster.

## Phares

Tous les véhicules automobiles, sauf les motocyclettes, doivent avoir :

- Entre deux et quatre phares en bon état, dont au minimum un phare de route et un phare de croisement de chaque côté. Les véhicules doivent également être munis d'un témoin de phares de route. Lorsque vous conduisez votre véhicule, les phares doivent être allumés une demi-heure avant le coucher du soleil, jusqu'à une demi-heure après son lever, ou lorsque la visibilité est réduite à 60 m. Par mesure de sécurité, il est recommandé de laisser les phares allumés en tout temps.
- Tous les véhicules automobiles (sauf les motocyclettes et les cyclomoteurs) fabriqués à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1989 doivent être équipés de feux de jour en bon état de fonctionnement. Le phare de tous les modèles de motocyclettes et de cyclomoteurs construits depuis 1975 doit rester toujours allumé quand le moteur fonctionne.
- Clignotants de direction oranges ou blancs à l'avant, rouges ou oranges à l'arrière. Cette règle ne s'applique ni aux motocyclettes datant de 1974 ou avant, ni aux cyclomoteurs; ces feux ne sont obligatoires pour les remorques qu'à l'arrière.
- Au moins deux feux rouges à l'arrière ou, pour les véhicules datant de 1967 ou d'avant, au moins un feu rouge à l'arrière.
- Toutes les voitures de tourisme fabriquées après 1986 doivent être munies d'un feu de freinage central surélevé, en plus des feux de freinage ordinaires; ce feu doit être en bon état de fonctionnement.
- Une lumière blanche éclairant la plaque d'immatriculation à l'arrière.
- Au moins un feu rouge à l'arrière et un feu de freinage lorsque le véhicule tire une remorque. À l'exception des voitures de tourisme, tout véhicule remorqué de plus de 2,05 m de largeur doit être muni de feux de position et de réflecteurs à l'avant et à l'arrière.
- Tous les véhicules dont la charge dépasse de 1 m ou plus à l'arrière doivent porter à l'extrémité de la charge un drapeau rouge clairement visible le jour et un feu rouge ou un réflecteur la nuit.

## Pneus

Pour votre sécurité et pour prolonger la durée de vie de vos pneus :

- servez-vous de pneus de la même structure et de la même dimension sur les quatre roues. Consultez le manuel d'utilisation du véhicule pour savoir quels sont les pneus les mieux adaptés à votre véhicule;
- avec un manomètre pour pneus, vérifiez la pression de gonflage des pneus au moins une fois par mois et après de longs parcours. Il est préférable de gonfler les pneus à froid;
- consultez le manuel d'utilisation du véhicule pour savoir si vous devez faire permuter les pneus et, si oui, à quelle fréquence;

- remplacez vos pneus dès que la profondeur des rainures principales est inférieure à 1,6 mm. Après quoi, faites équilibrer les roues;
- les pneus à clous sont interdits entre **le 30 avril et le 1<sup>er</sup> octobre**.

**Attention.** Un pneu qui a de profondes fissures, fentes, bosses ou coupures est dangereux. Il faut le remplacer.



**1) Usure normale**

On aperçoit les indicateurs d'usure entre deux rainures voisines ou plus. Il faut remplacer le pneu dès que les indicateurs d'usure apparaissent.



**2) Pression insuffisante**

Le pneu s'use d'abord à l'extérieur. Les bords lisses risquent de provoquer des dérapages dans les courbes si la chaussée est humide. Il faut remplacer ce pneu.



**3) Pression excessive**

Le pneu s'use d'abord au centre. Ce pneu est dangereusement usé et doit être remplacé.

**Rétroviseurs**

Tous les véhicules automobiles doivent être munis d'un rétroviseur donnant au conducteur une vue dégagée de la route à l'arrière. Les fourgonnettes, autobus, camions, véhicules de camping, voitures à remorque et autres véhicules doivent être munis de rétroviseurs extérieurs, à droite et à gauche. Les rétroviseurs à rallonge doivent être retirés lorsque le véhicule ne tire pas de remorque.

**Klaxon**

Tout véhicule doit avoir un klaxon audible à une distance d'au moins 60 m. On ne doit pas se servir du klaxon sans raison valable.

**Pare-brise et glaces**

Le conducteur doit avoir une vue dégagée quand il regarde par le pare-brise, par les glaces latérales ou par la lunette arrière de son véhicule. Du **1<sup>er</sup> novembre au 31 mars** inclus, tous les véhicules automobiles doivent être équipés d'écrans anti-givre ou de tout autre dispositif capable d'empêcher la formation de givre sur le pare-brise et sur les glaces arrière et latérales.

**Essuie-glaces et lave-glaces**

Le pare-brise d'un véhicule doit être muni d'essuie-glaces en bon état de marche et tout véhicule automobile fabriqué depuis 1971 (sauf les motocyclettes et les cyclomoteurs) doit être pourvu de lave-glaces en état de fonctionner. Le réservoir doit en être régulièrement rempli.

## **Indicateur de vitesse et compteur kilométrique**

Tout véhicule doit être équipé d'un indicateur de vitesse et d'un compteur kilométrique en bon état. Il est interdit de falsifier le kilométrage indiqué au compteur kilométrique.

## **Silencieux**

Tout véhicule automobile doit être équipé d'un silencieux en bon état qui puisse amortir le bruit du moteur. Un silencieux qui fuit peut provoquer un empoisonnement au monoxyde de carbone. Il est interdit d'équiper un véhicule d'un silencieux découpé, d'un échappement direct, d'un silencieux vidé, d'un silencieux de type « Hollywood », d'une dérivation ou de tout autre dispositif qui réduit l'efficacité du silencieux.

## **Pare-chocs**

Toute voiture de tourisme doit être équipée de pare-chocs avant et arrière.

## **Suspension**

Il est interdit de relever ou d'abaisser le système de suspension installé par le fabricant dans une voiture de tourisme.

## **Autres pièces d'équipement**

### **Indicateur de pression d'huile**

Indique si la pression est suffisante pour acheminer l'huile vers toutes les pièces du moteur devant être lubrifiées.

### **Indicateur de température**

Indique la température du moteur. Ne pas conduire le véhicule si la température indiquée est élevée.

### **Ampèremètre et voltmètre**

Indiquent si la batterie se charge ou se décharge.

### **Indicateur de niveau de carburant**

Indiquent la quantité de carburant dans le réservoir.

### **Témoins lumineux**

La plupart des véhicules sont équipés de témoins lumineux qui avertissent le conducteur de toute défektivité d'un système du véhicule. Si un témoin lumineux s'allume, consultez le manuel d'utilisation du véhicule.

### **Coussins de sécurité gonflables**

Les coussins de sécurité gonflables sont installés dans le volant, le tableau de bord et le côté de certains véhicules. Ils se déploient automatiquement lorsque le véhicule décélère rapidement, comme dans une collision frontale. Les coussins de sécurité gonflables fournissent une protection supplémentaire aux occupants du véhicule, surtout en cas de collision frontale ou latérale.

## 9. Conduite dans des conditions défavorables

Vous devez pouvoir conserver la maîtrise du véhicule en tout temps, même lorsque les conditions sont défavorables.

### Verglas, neige fondante ou neige

- Démarrez lentement et vérifiez, en douceur, l'efficacité de la direction et des freins.
- Adaptez votre vitesse aux conditions de la chaussée (neige ou verglas) et rappelez-vous que même avec des pneus à neige, vous pouvez glisser sur le verglas ou sur de la neige tassée.
- Si vos freins ne sont pas équipés d'un dispositif antiblocage, appliquez une pression constante sur les freins, afin d'éviter de bloquer les roues et de perdre le contrôle de la direction. Cette technique de freinage s'appelle quelquefois freinage au seuil (à la limite du blocage des roues). Par contre, si votre véhicule est équipé d'un dispositif antiblocage, appuyez à fond sur la pédale de frein et maintenez la pression. Vous conserverez un certain contrôle de la direction. Vérifiez le manuel d'utilisation du véhicule pour connaître la meilleure façon d'utiliser le système de freinage de votre véhicule.
- Restez à bonne distance du véhicule qui vous précède et augmentez cette distance en fonction des conditions de la route. N'oubliez pas qu'en hiver, les véhicules ont besoin d'une plus grande distance d'arrêt.
- Attention aux plaques de verglas, aux piétons, aux ponts (risque de plaques verglacées), aux intersections sans visibilité, aux chasse-neige, aux niveleuses, etc.
- Ne laissez ni givre ni neige à l'intérieur comme à l'extérieur du pare-brise et sur les glaces. Gardez vos essuie-glaces et votre système de dégivrage en bon état de marche.
- Laissez les phares allumés.

### Utilisation des phares le jour

En laissant les phares allumés pendant la journée, vous réduisez considérablement le risque d'accident, puisque les autres usagers de la route vous voient plus facilement.

### Visibilité réduite

La loi exige que vous laissiez vos phares allumés à partir d'une demi-heure avant le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure après son lever et chaque fois que la visibilité est réduite à 60 m.

On recommande également ce qui suit, lorsque la visibilité est réduite :

- Roulez beaucoup plus lentement que d'habitude.

- Allumez vos phares de croisement afin de ne pas être ébloui à cause du brouillard épais ou de la neige. Les phares antibrouillard sont préférables.
- Ralentissez encore plus dès que vous apercevez des phares ou des feux arrière. Les phares peuvent être ceux d'un véhicule roulant au milieu de la route, et les feux arrière, ceux d'une voiture arrêtée ou qui avance à peine.
- Si vous conduisez à une vitesse très réduite, allumez vos signaux de détresse. Vous serez plus visible et avertirez ainsi les autres conducteurs que vous conduisez à une vitesse réduite.
- Préparez-vous à vous arrêter d'urgence. Si la visibilité devient telle que vous y voyez à peine, dirigez-vous prudemment vers l'accotement et arrêtez-vous. Attendez que la visibilité s'améliore.

## Conduite de nuit

L'une des raisons pour lesquelles la conduite de nuit est plus dangereuse que pendant la journée est que l'on ne voit pas aussi loin. Ne conduisez jamais à une vitesse telle que vous ne pourriez pas freiner dans l'espace éclairé par vos phares; ce qui signifie que vous devez conduire plus lentement que d'habitude, puisqu'en temps normal, vous ne voyez qu'à 30 m avec les phares de croisement et à 110 m avec les phares de route.

**Pour être moins gêné par l'éblouissement**, détournez les yeux des phares et regardez le bord droit de la route en vous concentrant sur la ligne de bordure blanche. Pour éviter d'être ébloui par les véhicules derrière vous, ajustez le rétroviseur ou utilisez un rétroviseur anti-éblouissement.

Ralentissez tant que vos yeux ne se seront pas réadaptés à une clarté moindre.

Voici quelques autres conseils utiles pour améliorer la sécurité la nuit :

- Vérifiez régulièrement que les phares de croisement éclairent à 30 m au moins de distance, sans pour autant aveugler les automobilistes qui viennent en sens opposé.



Jour



Nuit — phares  
de croisement



Nuit — phares  
de route

- Baissez les phares de route à 450 m au moins des véhicules venant d'en face, et à 60 m de ceux que vous suivez.
- Assurez-vous que les phares sont propres.
- Éteignez l'éclairage intérieur afin que vos yeux restent habitués à l'obscurité.
- Attention aux piétons et aux véhicules arrêtés sur le bord de la route.
- Si vous devez vous arrêter, regagnez l'accotement et allumez les clignotants de détresse ou tout autre dispositif d'avertissement.
- Attention aux panneaux indicateurs! Ils sont plus difficiles à distinguer et à déchiffrer la nuit.
- Veillez à ce que le pare-brise reste toujours propre, à l'intérieur comme à l'extérieur.



Lorsque d'autres véhicules arrivent en sens inverse, utilisez toujours les phares de croisement, car les phares de route éblouiraient les autres conducteurs.



N'utilisez vos phares de route qu'à l'extérieur des villes, sans autre véhicule à proximité.



Utilisez les phares de croisement dans les rues éclairées, par temps de brouillard ou lorsque vous suivez de près une autre voiture.

## Somnolence ou fatigue

L'état de l'automobiliste somnolent ou « à moitié endormi » s'apparente à l'état d'un drogué, ce qui peut être à l'origine d'accidents mortels. Cet état survient généralement lorsque la route est longue et monotone ou lorsque l'automobiliste a entrepris son voyage alors qu'il était déjà fatigué. Assurez-vous, par conséquent, d'être bien reposé avant de partir. Si vous commencez à ressentir de la somnolence, arrêtez le véhicule et reposez-vous. Si vous devez vous garer au bord de la route, mettez-vous le plus à droite possible et allumez vos clignotants de détresse pour éviter un accident. Si possible, arrêtez-vous dans une halte routière, un motel ou un hôtel.

## Les dangers des distractions au volant

Lorsqu'on est au volant d'un véhicule, la chose la plus importante à laquelle il faut penser est précisément... la conduite. Une distraction au volant s'entend de toute activité qui détourne votre attention de la route. Être distrait, même pendant quelques secondes seulement, suffit pour causer une collision mortelle. Chaque année, 28 personnes en moyenne perdent la vie sur les routes manitobaines dans des accidents liés à des distractions au volant.\*

L'une des distractions les plus dangereuses est l'utilisation d'un appareil électronique portatif, comme un téléphone intelligent ou cellulaire, pour converser ou envoyer des courriels ou des messages textes. Au Manitoba, il s'agit d'une infraction au *Code de la route*. Les conducteurs condamnés pour une telle infraction se voient imposer une amende de 500 \$ et descendent de cinq niveaux dans l'échelle des cotes de conduite.

Une distraction peut être toute chose qui vous fait quitter les yeux de la route, les mains du volant ou l'esprit de l'activité de conduire. L'envoi de messages textes, par exemple, est extrêmement dangereux, car il combine les trois activités. Les distractions peuvent se produire à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule. Voici certaines des distractions les plus courantes : utiliser un appareil électronique portatif comme un téléphone cellulaire ou un baladeur MP3, interagir avec les passagers, manger, boire, fumer, regarder les enseignes commerciales, les piétons et les autres usagers de la route.

\*Source : Base de données des rapports d'accident de la route, 2008–2012.

## Conduite sur une route en gravier

La conduite sur une route en gravier présente ses propres défis, comme l'attestent les nombreux accidents qui s'y produisent où les véhicules roulent sur eux-mêmes (tonneaux). Voici quelques conseils qui vous permettront de réduire les risques au volant sur une route en gravier :

- Sur une route en gravier, **ralentissez** et soyez prudent.
- Un conducteur doit toujours s'en tenir à une vitesse qui lui permet de s'arrêter en toute sécurité, quel que soit le danger en cause.
- Sur une route en gravier, il peut être dangereux de changer soudainement de direction (p. ex., un coup de volant brusque pour éviter un objet ou un animal).
- Vous risquez de perdre la maîtrise de votre véhicule si vous accélérez trop brusquement ou si vous vous arrêtez trop rapidement.
- Connaissez votre système de freinage (consultez le manuel d'utilisation du véhicule).
  - Si votre véhicule est équipé d'un système de freinage antiblocage, vous devriez être en mesure d'appliquer une pression constante sur la pédale de frein et conserver la maîtrise de la direction.
  - Si votre véhicule n'est pas équipé d'un système de freinage antiblocage, appliquez une pression constante sur la pédale de frein, mais sans bloquer les roues ni perdre la maîtrise de la direction (technique du freinage au seuil).
- Souvenez-vous que votre distance de freinage augmente sur une route en gravier, car l'adhérence de vos pneus à la chaussée est réduite.
- La distance entre les véhicules est **très importante**. Vous devez rester au moins six (6) secondes derrière les autres véhicules, et davantage lorsque l'état de la route est mauvais (route cahoteuse, nids-de-poule ou gravier meuble), afin d'éviter qu'un nuage de poussières n'obscurcisse votre vision ou qu'un jet de cailloux n'endommage votre pare-brise ou vos phares.
- Le danger des tonneaux est plus élevé à la campagne, que la chaussée soit revêtue ou en gravier. Si le conducteur roule à grande vitesse sans être vigilant, il peut facilement arriver que les pneus d'un côté du véhicule dévient vers le bord de la route. Lorsque cela se produit, un bon nombre de conducteurs font l'erreur d'essayer de revenir rapidement dans la bonne voie en tournant brusquement le volant et en donnant un puissant coup de frein, ce qui risque de faire déraiper le véhicule puis de le renverser et de le faire rouler sur soi plusieurs fois avant de s'arrêter.
- Pour éviter un tonneau dans ce genre de situation, vous devez enlever votre pied de l'accélérateur et diriger le véhicule le long du bord du chemin, en tournant le volant lentement de façon à ramener graduellement le véhicule sur la route.

## Conduite sur chemins d'hiver

Le réseau de chemins d'hiver du Manitoba se compose de chemins qui donnent accès aux collectivités éloignées du nord de la province, mais qui ne correspondent à aucune norme d'alignement. Les chemins d'hiver ne comptent aucun panneau de limitation de vitesse, mais la vitesse maximale recommandée des véhicules d'un poids nominal brut maximum de 7 tonnes ou plus est de 15 km/h. Les chemins d'hiver sont aménagés sur des terrains naturels (terre et plans d'eau gelée). Ils traversent le muskeg, les crêtes rocheuses, les ruisseaux, les rivières et les lacs. Le revêtement du chemin peut se détériorer rapidement en raison des modifications des conditions météorologiques. La possibilité d'un accident s'accroît si vous ne conduisez pas en tenant compte des conditions de la route. Voici quelques conseils de sécurité et renseignements qui visent à réduire les risques lorsque vous conduisez un véhicule sur les chemins d'hiver.

- Les déplacements sur les chemins d'hiver ne sont pas approuvés avant l'ouverture officielle des chemins. Étant donné que les chemins ne font l'objet d'aucune inspection périodique et d'aucun entretien avant leur ouverture et après leur fermeture, les conducteurs font face à des risques accrus. Il est possible d'obtenir un rapport sur l'état des chemins d'hiver donnant accès aux collectivités éloignées du nord du Manitoba en téléphonant aux services de renseignements sur l'état des routes au 204-945-3704 ou au 1-877-627-6237 (sans frais).
- Le revêtement des chemins se compose de neige tassée ou de glace et la distance d'arrêt de tous les véhicules est plus longue que sur les routes terrestres. À titre de conducteur, vous devriez rouler à une vitesse qui vous permettra de ralentir en toute sécurité ou d'arrêter si vous faites face à un danger ou rencontrez un véhicule venant en sens contraire.
- Les chemins d'hiver sont principalement utilisés par les camions lourds qui livrent du combustible, des marchandises, des denrées alimentaires, des machines et des matériaux de construction. Le matériel d'entretien se déplace à vitesse réduite et peut apparaître devant votre véhicule dans un virage sans visibilité. La saison des chemins d'hiver peut être réduite en raison des conditions météorologiques et le volume de la circulation peut augmenter. On recommande les déplacements la nuit pour une meilleure visibilité des autres véhicules.
- Lorsque la température est inférieure au point de congélation, des situations comme la destruction d'un chemin verglacé, une tempête soudaine, les glissements de terrain et des conditions de voile blanc peuvent survenir et empêcher tout déplacement des véhicules. On recommande aux conducteurs de suivre des cours de conduite sur les chemins verglacés et de formation à la survie dans les milieux sauvages.

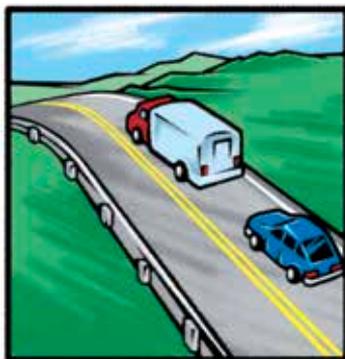
- Le dépassement et le croisement des autres véhicules doivent faire l'objet d'une attention particulière, parce que la neige tourbillonnante peut réduire la visibilité.
- Un retard inattendu, un accident ou une panne qui survient lorsque vous vous rendez dans une région isolée peut mettre votre vie en danger si vous n'avez pas prévu une telle possibilité. En cas de problème, il peut s'écouler beaucoup de temps avant l'arrivée d'une aide. On recommande à tout conducteur qui emprunte les chemins d'hiver d'apporter des vêtements adéquats, des médicaments, suffisamment de carburant pour se rendre à sa destination, du matériel de survie, des pièces pour le véhicule, un appareil téléphonique et un poste BP.
- Avant d'entreprendre votre voyage, vous devriez indiquer à une personne de votre lieu de destination l'heure prévue de votre arrivée.
- Les directives environnementales exigent que chaque usager de la route soit responsable de l'enlèvement de son propre véhicule abandonné et de l'élimination de ses déchets.

## Collines

Ralentissez au sommet d'une colline en prévision de la plus grande distance de freinage qu'il vous faudra de l'autre côté. Si la pente est forte, rétrogradez avant d'amorcer la descente, pour utiliser au maximum le « frein moteur ». Ne descendez jamais une pente en roue libre avec le levier de vitesses au neutre ou en débrayant. Sinon, vous ne pourrez compter que sur les freins pour ralentir et arrêter, et vous pourriez alors perdre la maîtrise de votre véhicule.

N'essayez pas de dépasser près du sommet d'une colline, étant donné que vous ne voyez pas de l'autre côté.

Il peut être agaçant de suivre des véhicules lents dans une côte, mais votre visibilité est limitée et vous devez faire preuve de patience et attendre d'avoir franchi le sommet pour dépasser. Prêtez attention aux marques sur la chaussée et aux panneaux de signalisation routière.



## Matériel agricole

Lorsque vous conduisez à la campagne, faites attention au matériel agricole qui peut circuler d'un champ à l'autre. De nombreuses machines agricoles sont très grosses et ont des formes inhabituelles et les tracteurs, les moissonneuses-batteuses et les autres machines agricoles se déplacent très lentement, ne pouvant dépasser 40 km/h. Les conducteurs doivent savoir qu'en conduisant à la vitesse normale, ils se rapprocheront de ces véhicules en un temps très court, plus rapidement qu'ils ne le pensent. De plus, les machines agricoles prennent parfois plus de la moitié de la largeur de la route et lorsqu'ils traversent un pont, ils peuvent prendre la largeur complète. La chose la plus importante à faire lorsque vous vous rapprochez de machines agricoles est de ralentir à l'avance. Quand vous les doublez ou que vous arrivez à leur hauteur, dépassez-les avec précaution en vérifiant leur largeur et leur longueur.

Rappelez-vous que vous devez être titulaire au minimum d'un permis de la classe 5I (étape intermédiaire) pour conduire des machines lourdes et du matériel agricole sur les routes provinciales et sur les routes en zone urbaine. Ces véhicules comprennent les tracteurs, le matériel agricole automoteur tel que les moissonneuses-batteuses, et les machines lourdes telles que les pelles mécaniques, les grues, les chariots élévateurs à fourche et les niveleuses. Les routes provinciales et les routes en zone urbaine ne comprennent pas les routes municipales rurales, les voies de desserte ou les chemins d'hiver contrôlés ou entretenus par un gouvernement local tel qu'une municipalité rurale.



## Voitures-pilotes

Les voitures-pilotes sont utilisées pour avertir les conducteurs qu'ils approchent d'un véhicule ou d'un chargement dont les dimensions dépassent les limites.

Lorsqu'un permis pour véhicule surdimensionné ou surchargé exige la présence d'une voiture-pilote, celle-ci doit être équipée d'un feu clignotant jaune et d'un panneau lumineux indiquant « WIDE LOAD » ou « D ».

Lorsqu'une voiture-pilote escorte un véhicule ou un chargement dont les dimensions dépassent les limites, son conducteur doit :

- sur une route à deux voies ou à quatre voies, précéder ou suivre le véhicule ou le chargement en question à une distance d'au moins 100 m et d'au plus 500 m;
- sur une autoroute à quatre voies, suivre le véhicule ou le chargement en question à une distance d'au moins 100 m et d'au plus 500 m.

Les conducteurs doivent savoir que les véhicules ou les chargements dont les dimensions dépassent les limites peuvent représenter un danger, surtout lorsqu'on les dépasse sur une route à deux voies.

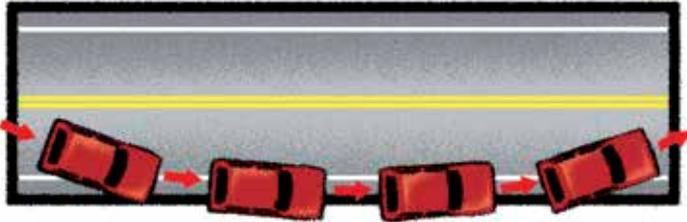


# 10. Situations dangereuses

## Sortie de route

Si vous êtes déporté sur l'accotement :

1. restez sur l'accotement et allez tout droit;
2. relâchez la pédale de l'accélérateur;
3. appuyez très doucement sur la pédale de frein;
4. une fois que vous avez ralenti et si la voie est libre, remontez sur la chaussée en veillant à ne pas franchir la ligne médiane.



## Éclatement d'un pneu

Si l'un des pneus avant éclate, le véhicule est déporté du côté du pneu éclaté, ce qui rend la conduite très difficile; s'il s'agit d'un pneu arrière, c'est l'arrière du véhicule qui zigzague.

Si un pneu éclate :

- tenez fermement le volant et relâchez l'accélérateur pour ralentir progressivement le véhicule;
- freinez **seulement** lorsque la vitesse est suffisamment réduite pour que vous gardiez la maîtrise du véhicule;
- n'essayez pas d'aller vers l'accotement tant que vous n'aurez pas maîtrisé le véhicule. Si vous faites une embardée vers l'accotement, ne cherchez pas à regagner la chaussée; laissez le véhicule s'arrêter progressivement.
- Pour changer le pneu, choisissez toujours un endroit sûr, hors de la chaussée.

Nota. Si vous prenez l'habitude de vérifier régulièrement la pression des pneus et de les examiner pour déceler entailles et renflements, vous éviterez peut-être ce genre d'incident. Vous serez peut-être averti par un bruit sourd, causé par une hernie dans le pneu ou, si un pneu se dégonfle rapidement, le véhicule sera déporté vers le côté. La servodirection vous donne plus de puissance pour résister au déport latéral en cas d'éclatement d'un pneu avant.

## Perte d'une roue

Les règles sont fondamentalement les mêmes que pour l'éclatement d'un pneu.

## Dérapiage

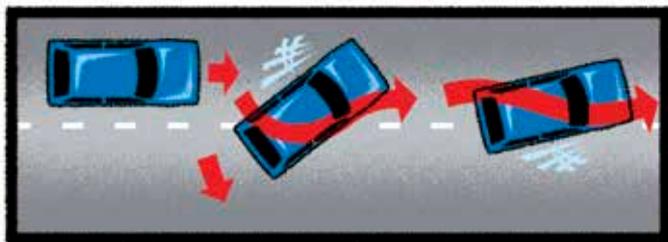
Si vous conduisez trop vite, vous risquez de dérapager, quelles que soient les conditions atmosphériques. En fait, les dérapages sur une route sèche font plus de victimes et de blessés que les dérapages sur une route humide.

Pour reprendre la maîtrise de votre véhicule pendant que vous dérapez, vous devriez simultanément :

- lever le pied de la pédale de l'accélérateur ou du frein;
- regarder autour de vous et redresser le volant dans la direction que vous voulez prendre.

Au moment où le véhicule se redresse (si les freins ne sont pas bloqués), vous devez redresser aussi les roues avant pour éviter un dérapage en sens inverse.

Pour éviter de dérapager, ralentissez à l'approche de zones dangereuses et évitez d'accélérer, de freiner ou de changer de direction brusquement.



## Freinage en cas d'urgence

Si vous devez freiner sur une très courte distance en cas d'urgence, appuyez à fond sur la pédale de frein. Cependant, cette méthode entraînera une perte de contrôle de la direction du véhicule.

### **Véhicule sans système de freinage antiblochage**

Si votre véhicule n'est pas équipé de freins antiblochage, vos roues se bloqueront si vous écrasez les freins. Si les quatre roues sont ainsi bloquées, le véhicule va continuer à peu près dans la direction où il allait déjà. Mais n'oubliez pas que, sans système de freinage antiblochage, quand vos freins sont bloqués, vous n'avez plus de direction, ou très peu. N'utilisez cette méthode qu'en cas d'extrême urgence.

Une solution de rechange consisterait à appliquer une pression constante sur les freins, sans pour autant bloquer les roues. Cette manœuvre, nommée freinage au seuil, demande beaucoup de pratique et de talent de la part du conducteur avant de pouvoir être exécutée correctement. L'avantage est que le conducteur maintient la maîtrise du volant tout en s'arrêtant et peut contourner un objet plutôt que de le heurter.

### **Freins équipés d'un système de freinage antiblochage**

Si votre véhicule est équipé de freins antiblochage, vous devriez être en mesure de freiner à fond et de conserver quand même un certain contrôle du volant. L'ampleur du contrôle que vous pouvez exercer dans une situation semblable dépend du système de freinage utilisé. Vérifiez le manuel d'utilisation du véhicule pour connaître la meilleure façon d'agir.

## Moteur noyé

Le moteur se noie quand il y a trop d'essence et pas assez d'air dans les chambres de combustion, ce qui rend l'allumage impossible. Pour de plus amples renseignements, lisez le manuel d'utilisation de votre véhicule.

## Freins mouillés

Les freins risquent de devenir inefficaces lorsque vous passez dans une mare d'eau. Pour vous assurer qu'ils fonctionnent encore :

- après avoir traversé une flaque d'eau profonde, vérifiez toujours les freins en appuyant légèrement sur la pédale. Les freins risquent de « tirer » à droite ou à gauche, voire de ne plus fonctionner du tout;
- vous pouvez les « assécher » en conduisant lentement et en freinant légèrement par pressions successives sur la pédale de frein.

## Panne

Si vous tombez en panne ou si vous êtes impliqué dans un accident, commencez par dégager la route et, si possible :

- garez le véhicule avec les quatre roues hors de la chaussée;
- si vous avez un véhicule à transmission manuelle, servez-vous du démarreur et de la première pour diriger le véhicule vers l'accotement;
- allumez vos clignotants de détresse si le véhicule est sur le point de s'arrêter, si vous êtes en panne sur l'autoroute ou si la vitesse de votre véhicule est très inférieure à la vitesse maximale autorisée;
- si vous avez un dispositif de signalisation comme un panneau réflecteur ou une fusée éclairante, placez-le à quelque 60 m à l'avant et à l'arrière du véhicule;
- si vous ne pouvez pas déplacer la voiture, soulevez le capot pour avertir les autres automobilistes.

## Risque de collision frontale

Si vous apercevez tout à coup un véhicule qui fonce sur vous dans votre voie :

- Freinez énergiquement. Le choc sera moins violent si vous parvenez à ralentir avant la collision.
- Dirigez-vous vers l'accotement de droite et klaxonnez. Le conducteur pourrait comprendre sa méprise et se redresser. **Ne braquez jamais à gauche**, vous pourriez vous trouver face à d'autres véhicules.
- Foncez dans le fossé s'il le faut. Bien des collisions sont plus graves que nécessaire simplement parce que certains conducteurs refusent de croire qu'ils vont avoir un accident et se « figent ». Mieux vaut le fossé qu'un choc frontal.
- Dirigez-vous sur quelque chose qui puisse amortir le choc, comme un amas de broussailles, une haie ou un tas de neige. En règle générale, il vaut mieux heurter l'obstacle en diagonale que de front. En se projetant latéralement sur une barrière de sécurité pour amortir le choc et rebondir, bien des automobilistes ont pu reprendre la maîtrise du véhicule et éviter une collision plus grave.

En restant toujours sur vos gardes, vous aurez peut-être cette fraction de seconde supplémentaire qui vous permettra d'échapper au danger.

## Incendie

Le feu étant généralement causé par un court-circuit, coupez le système d'allumage immédiatement. Il est sage de conserver un petit extincteur portatif dans l'habitacle du véhicule. S'il s'agit d'un petit feu, étouffez les flammes avec un extincteur d'incendie, de la terre, du sable ou de grands vêtements. Si le feu est plus important, éloignez-vous du véhicule et appelez les pompiers.

## Chute du véhicule dans l'eau

Un véhicule qui tombe à l'eau va flotter entre 30 secondes et quelques minutes si les glaces sont fermées et intactes (non brisées). Les passagers du véhicule n'ont alors qu'environ une minute pour s'échapper. À mesure que le véhicule s'enfonce, le niveau de l'eau est plus élevé à l'extérieur qu'à l'intérieur et les portes deviennent alors difficiles à ouvrir sous l'effet de la pression de l'eau. Lorsque le niveau dépasse celui des vitres, il n'est plus possible de les ouvrir, car la pression de l'eau les pousse contre l'armature de la porte.

Si vous vous trouvez dans cette situation, adoptez les mesures suivantes :

1. **Ne vous affolez pas.**
2. **Détachez votre ceinture de sécurité.** Détachez les enfants et tout autre passager qui a besoin d'aide (du plus âgé au plus jeune, puisque les enfants plus âgés peuvent s'occuper d'eux-mêmes pendant que vous vous occuperez des plus jeunes).
3. **Baissez la vitre ou cassez-la.** Si les vitres sont à commande électrique, baissez-les immédiatement, car l'eau va provoquer un court-circuit. Si elles ne fonctionnent pas, cassez une vitre en la frappant ou en donnant un coup de pied sur la partie la plus près du devant de l'auto.
4. **Sortez immédiatement,** en faisant sortir les enfants avant vous.

## Entrée en contact du véhicule avec des fils électriques

Si vous sortez d'un véhicule qui est en contact avec des fils électriques dénudés, vous risquez d'être gravement blessé, voire tué si vous touchez le sol, même si vous portez des bottes de caoutchouc. Si le véhicule entre en contact avec des fils électriques :

1. restez dans la voiture et essayez de vous éloigner des fils;
2. si vous ne pouvez pas dégager le véhicule, allumez les clignotants de détresse, éloignez-vous le plus possible de la route et restez dans la voiture. Empêchez vos éventuels sauveteurs de s'approcher du véhicule et des fils et demandez-leur d'avertir la police;

3. si le véhicule est en feu et que vous devez l'évacuer, ne le faites qu'en sautant de manière à éviter d'être en contact simultanément avec le sol et avec le véhicule. Assurez-vous également de ne pas toucher aux fils quand vous sautez.

## Matériel d'urgence suggéré

1. **Matériel général** : une pelle, une corde ou une chaîne de remorquage, des câbles de démarrage, une lampe de poche, une trousse de premiers soins, une boîte à outils de base, des fusées éclairantes et un extincteur d'incendie.
2. **Matériel d'hiver** : contenu de la liste 1, ainsi qu'une hachette, des chaînes ou des treillis métalliques, un grattoir à glace, une brosse à neige, de l'antigel pour l'essence, des vêtements d'hiver, des bottes, un couvre-chef d'hiver, des mitaines et des couvertures.
3. **Trousse de survie pour l'hiver** : contenu des listes 1 et 2, plus des allumettes à l'épreuve de l'eau, un poêle miniature et du combustible, des chandelles, une bâche en toile grossière ou en plastique, de la cordelette, un drapeau de couleur orange vif, un indicateur de gaz carbonique, du papier d'aluminium, des mouchoirs en papier, des boîtes de conserve métalliques de 1,5 kg avec couvercle de plastique, des aliments secs, des soupes déshydratées et des ustensiles en plastique.

En hiver, veillez à ce que votre réservoir d'essence soit toujours plein. Si vous êtes bloqué, vos chances de survie sont meilleures si vous ne quittez pas le véhicule.

# 11. En cas de collision

## En arrivant sur les lieux d'une collision :

- Garez convenablement votre véhicule loin de la route, où il ne risquera pas d'être heurté par d'autres véhicules.
- En cas de blessure grave, appelez le 911 ou une ambulance et le poste de police le plus proche.
- Coupez le contact d'allumage des véhicules accidentés pour éviter l'incendie.
- Si l'occupant d'un véhicule est indemne, mais incapable d'en sortir, faufilez-vous dans le véhicule et essayez de le dégager. **Ne tentez pas** de dégager un blessé, sauf si le véhicule est en feu et, dans ce cas, assurez-vous que la tête et la colonne vertébrale de la victime sont fermement soutenues.
- Si vous avez des fusées éclairantes ou des réflecteurs, placez-les à 60 m devant et derrière le lieu de la collision pour avertir les automobilistes; sinon, allumez vos clignotants de détresse. Demandez à vos passagers ou aux autres personnes présentes de se placer sur le bord de la route, dans les deux sens, pour avertir les automobilistes.
- Éteignez les fusées éclairantes une fois que vous n'en aurez plus besoin.

## **Même si vous n'avez pas suivi de cours de secourisme, vous pouvez vous rendre utile :**

- Devant un blessé qui a perdu connaissance, assurez-vous qu'aucun corps étranger (prothèse dentaire, gomme à mâcher, vomissures ou mucosités) n'obstrue les voies respiratoires. Si possible, tournez-lui doucement la tête sur le côté. S'il ne respire pas, et si vous connaissez les méthodes de respiration artificielle ou de réanimation bouche à bouche, commencez immédiatement.
- Pour arrêter une hémorragie, appuyez sur la plaie avec une serviette ou un mouchoir propre. Évitez toute pression s'il y a une blessure grave à la tête.
- Rassurez la victime et restez près d'elle jusqu'à ce qu'une ambulance ou un autre véhicule puisse la transporter à l'hôpital.
- Donnez à l'ambulancier et à la police tous les renseignements voulus sur les premiers soins prodigués pour qu'ils puissent en informer l'hôpital.

## Si vous êtes impliqué dans une collision

Une collision peut se produire entre deux véhicules ou plus, entre un véhicule et une personne, un objet ou un animal, ou encore survenir dans une situation dans laquelle une personne est blessée ou tuée par un véhicule en mouvement.

Si vous êtes impliqué dans une collision, vous devez :

- Arrêter votre véhicule sur-le-champ.
- S'il y a des blessés :
  - demander de l'aide. À Winnipeg et à Brandon, et dans la plupart des régions rurales, composez le 911; dans les autres régions, communiquez avec la police locale ou avec la GRC en composant le 0 et en demandant la police;
  - s'il y a des blessures graves (c.-à-d. si une personne doit être hospitalisée) ou un décès, vous devez signaler la collision à la police dans les sept jours, si vous ne l'avez pas déjà signalée à l'agent sur les lieux.
- Vous devez signaler la collision à la police dans les sept jours si la collision en question se traduit par un décès, des blessures graves (c.-à-d. si une personne est hospitalisée), un conducteur sans permis, un véhicule non immatriculé ou non identifié, si vous n'avez pu obtenir les renseignements nécessaires de l'autre partie, ou si vous soupçonnez que l'autre conducteur avait consommé de la drogue ou de l'alcool.

**Vous n'avez pas besoin de signaler la collision à la police si la collision n'a causé que des dommages matériels, peu importe le montant des dommages.**

- En cas de collision mineure, c'est-à-dire sans blessures ni dommages graves, vous devriez éloigner les véhicules de la circulation le plus tôt possible pour éviter des collisions en chaîne.
- Dans tous les cas, à titre de conducteur, vous devez :
  - donner vos nom et adresse à toute personne dont le véhicule ou les biens ont été endommagés;
  - indiquer si vous êtes titulaire d'un permis de conduire manitobain ou d'un permis de conduire étranger valide et fournir votre numéro de permis de conduire et sa date d'expiration;
  - indiquer si le véhicule fait l'objet d'une immatriculation valide et fournir le numéro de plaque d'immatriculation et la date d'expiration de l'immatriculation;

- donner le numéro de police d'assurance et le nom de l'assureur, si le véhicule est immatriculé à l'extérieur du Manitoba;
- si vous n'êtes pas le propriétaire du véhicule, fournir le nom et l'adresse du propriétaire inscrit, le numéro de police d'assurance du véhicule en question et, le cas échéant, le nom de l'assureur, s'il est possible d'obtenir ce renseignement.
- Si vous heurtez et endommagez un véhicule inoccupé ou tout autre bien, vous devez prendre les dispositions raisonnablement nécessaires pour retrouver le propriétaire ou la personne qui a la garde légale du véhicule laissé sans surveillance ou du bien endommagé. Si vous ne parvenez pas à entrer en contact avec cette personne sur les lieux mêmes de la collision, vous devez laisser sur le véhicule ou sur le bien en question une note avec vos noms et adresse.
- Si vous heurtez un animal domestique (qui appartient à quelqu'un) et que vous le blessez ou le tuez, vous-même (ou un passager si vous ne pouvez pas le faire) devez signaler la collision à la police si l'animal n'a pas été enlevé de la route. Si l'animal a été enlevé de la route et que la collision n'a pas été signalée à la police, vous devez signaler l'accident au propriétaire de l'animal, si vous savez qui il est, et sinon, au greffier de la municipalité où la collision a eu lieu.

Voir le modèle de *Rapport de collision* dans la partie portant sur les formulaires.

# Partie 2

Conséquences de  
la conduite avec  
facultés affaiblies,  
de la conduite  
dangereuse et de la  
suspension du permis

# 1. Conduite avec facultés affaiblies

## Alcool

L'alcool est un dépresseur et non un stimulant. Il vous rend moins alerte et ralentit vos réflexes. Si vous avez trop bu, le café noir, la nourriture, une douche froide ou l'air frais ne pourront pas vous dessoûler. Il faut attendre que votre corps élimine l'alcool.

Les automobilistes dont les facultés sont affaiblies par l'alcool comptent parmi les personnes les plus dangereuses et les plus imprévisibles qui soient sur nos routes, et ils sont responsables d'environ la moitié des décès survenus lors d'accidents de la circulation. Voilà pourquoi dans cette province, **la conduite en état d'ébriété est sévèrement punie par la loi.**

Si vous conduisez alors que vos facultés sont affaiblies, vous risquez d'être inculpé, quel que soit votre taux d'alcool dans le sang. Par conséquent, un seul conseil : **boire ou conduire, il faut choisir.**

Les conducteurs dont les facultés sont affaiblies refusent généralement de reconnaître qu'ils ne sont pas dans leur état normal. À cause de l'alcool, des drogues ou des médicaments qu'ils ont consommés, leur temps de réaction est plus long, ils voient moins bien et leur jugement est faussé.

## Médicaments et drogues

### Médicaments vendus sur ordonnance

Même si vous vous conformez à la posologie, les calmants, antidépresseurs, somnifères et autres médicaments du même genre peuvent agir sur votre aptitude à conduire. Par conséquent, si vous restez au volant alors que vos facultés sont affaiblies par un médicament, quel qu'il soit, vous pouvez être inculpé. Il en résultera pour vous les mêmes conséquences que si vous aviez été arrêté pour conduite en état d'ébriété. N'hésitez pas à discuter avec votre médecin ou votre pharmacien des effets que les médicaments peuvent avoir.

### Drogues illicites

Les drogues illicites peuvent engendrer des hallucinations, une certaine hostilité envers les autres et de l'agressivité, sans compter qu'elles engourdissent les facultés mentales et ralentissent la coordination oculo-manuelle. Si vous êtes pris à conduire sous l'influence de drogues illégales, vous serez accusé de conduite avec facultés affaiblies.

Ne mélangez jamais les médicaments et l'alcool — même en petites quantités.

Demandes de renseignements :

**Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances**

Nord du Manitoba : 1-866-291-7774

Ouest du Manitoba : 1-866-767-3838

Winnipeg et ses environs : 1-866-638-2561

Site Web : [www.afm.mb.ca](http://www.afm.mb.ca)

Courriel : [library@afm.mb.ca](mailto:library@afm.mb.ca)

## **Que pouvez-vous faire pour empêcher les autres de prendre le volant alors que leurs facultés sont affaiblies?**

Quand vous organisez une soirée, vous pouvez prendre des mesures pour dissuader vos invités de prendre le volant pour rentrer chez eux lorsqu'ils ont trop bu. Voici quelques suggestions :

- Établissez un « règlement » pour faire comprendre à vos invités qu'ils ne peuvent absolument pas prendre le volant pour rentrer chez eux s'ils ont trop bu. Mettez-les au courant de cette règle avant même leur arrivée chez vous. À eux de prévoir une solution de rechange pour rentrer chez eux s'ils ont l'intention de boire.
- Servez des jus de fruit, de l'eau minérale et des boissons gazeuses, pas seulement des boissons alcoolisées.
- Ne servez pas de « dernier verre ». Fermer le bar au moins une heure avant la fin de la soirée est une bonne idée. Encouragez vos invités à rester encore un peu en leur offrant une collation, avec un thé, un café ou une boisson non alcoolisée.
- Prévoyez assez d'argent liquide, que vous prêterez aux amis qui voudraient prendre un taxi.
- Soyez prêt à héberger les amis qui voudraient passer la nuit chez vous. Il vaut mille fois mieux un peu d'embarras et de gêne (pour eux, pas pour vous), que de laisser les gens prendre le volant alors que leurs facultés sont affaiblies.

Il n'est pas nécessaire de limiter vos efforts à vous-même, à votre famille ou à vos amis. Les membres de groupes ou de clubs peuvent encourager les autres membres à jouer un rôle de chef de file dans la prévention de l'alcool au volant. Nombreux sont les groupes ou organisations qui commanditent des soirées ou autres manifestations sociales où l'on sert de l'alcool. Tous peuvent faire en sorte que personne ne conduise après avoir bu. Les gens peuvent rester sobres tour à tour pour pouvoir ramener les autres chez eux.

## Conduire avec les facultés affaiblies est un crime

La conduite avec facultés affaiblies constitue une menace pour tous. Les lois sévères du Manitoba sur la conduite avec facultés affaiblies s'appliquent à tous les véhicules à moteur\*, y compris aux situations où une personne conduit un navire, un aéronef ou du matériel ferroviaire avec des facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue.

*\*Les véhicules à moteur comprennent le matériel agricole, les tracteurs, les engins mobiles spéciaux et les véhicules à caractère non routier.*

Les véhicules à caractère non routier sont des véhicules à moteur conçus pour la randonnée sur divers terrains naturels, notamment la terre, l'eau, la glace, la neige, les marais et les marécages ou adaptés à cette fin. Voici des exemples de véhicules à caractère non routier :

- motoneiges;
- véhicules tout terrain;
- motos hors route.

Les engins mobiles spéciaux comprennent les machines lourdes et le matériel agricole, notamment les machines suivantes :

- pelles mécaniques;
- grues;
- chariots élévateurs à fourche;
- niveleuses;
- tracteurs;
- moissonneuses-batteuses.



Toute personne désirant conduire un engin mobile spécial, du matériel agricole ou un tracteur, doit être titulaire au minimum d'un permis de conduire valide de la classe 5 à l'étape intermédiaire. Cette condition s'applique à la circulation sur toute route provinciale ou route située à l'intérieur des limites municipales d'une ville ou d'un village.

## Quelles sont les conséquences?

Le Manitoba continue d'être l'une des provinces où les pénalités pour conduite avec facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue sont les plus sévères.

### **Obligation d'une alcoolémie de zéro**

Les conducteurs débutants qui ne se conforment pas à l'obligation d'une alcoolémie de zéro lorsqu'ils sont au volant peuvent :

- recevoir une suspension immédiate du permis de conduire pendant 24 heures;
- devoir se présenter à une audience de justification du Programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs pour déterminer si d'autres mesures doivent être prises;

### **Suspension administrative graduée du permis**

Les conducteurs d'un véhicule motorisé dont l'alcoolémie est entre 0,05 et 0,08 ou qui échouent à une épreuve de coordination des mouvements ou à une évaluation de reconnaissance de drogues font l'objet d'une suspension administrative graduée immédiate de leur permis.

Les suspensions administratives graduées du permis sont des suspensions progressivement plus longues, allant de 24 heures à 60 jours, selon le nombre de suspensions préalables reçues par le conducteur au cours d'une période de 10 ans :

- suspension du permis de conduire pendant 24 heures la première fois;
- suspension du permis de conduire pendant 15 jours la deuxième fois;
- suspension du permis de conduire pendant 30 jours la troisième fois;
- suspension du permis de conduire pendant 60 jours la quatrième fois et toutes les fois subséquentes.

Une suspension administrative graduée du permis fait descendre de cinq niveaux sur l'échelle des cotes de conduite. Les conducteurs qui reçoivent une telle suspension peuvent aussi faire l'objet d'une intervention du Programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs, qui peut aller d'une lettre d'avertissement à une audience de justification, au cours de laquelle on examinera une suspension plus longue de leur permis. Ils devront aussi payer des frais de revalidation de leur permis de conduire.

Les conducteurs qui reçoivent deux suspensions ou plus au cours d'une période de 10 ans doivent aussi subir une évaluation de conducteur avec facultés affaiblies à la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, à leurs propres frais.

## **Suspension administrative de trois mois du permis**

Les conducteurs dont l'alcoolémie est supérieure à 0,08, qui refusent de fournir un échantillon d'haleine ou de sang à la police, ou qui refusent de se soumettre à une épreuve de coordination des mouvements ou à une évaluation de reconnaissance de drogues, ou de suivre les instructions d'un policier pour l'épreuve ou l'évaluation, reçoivent une suspension administrative immédiate de leur permis d'une durée de trois mois. Cette suspension fait descendre de cinq niveaux sur l'échelle des cotes de conduite. Les conducteurs visés par une telle suspension doivent aussi payer des frais de revalidation de leur permis de conduire. Ils s'exposent également aux conséquences supplémentaires suivantes :

- inculpation en vertu du *Code criminel*;
- mise en fourrière de leur véhicule (sauf les engins mobiles spéciaux);
- obligation de subir une évaluation de conducteur avec facultés affaiblies à leurs frais;
- participation au Programme de verrouillage du système de démarrage du Manitoba.

## **Infractions au *Code criminel***

La conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, ou avec une alcoolémie supérieure à 0,08, le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang à la police et le refus de se soumettre à une épreuve de coordination des mouvements ou à une évaluation de reconnaissance de drogues, ou de suivre les instructions d'un policier pour l'épreuve ou l'évaluation, constituent des infractions au *Code criminel*.

Voici d'autres infractions au *Code criminel* :

- conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles ou la mort;
- conduite, garde ou contrôle d'un véhicule avec facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue.

La personne déclarée coupable\* d'une infraction au *Code criminel* liée à la conduite avec facultés affaiblies reçoit une suspension de son permis de conduire, descend de cinq ou dix niveaux de plus sur l'échelle de conduite et il lui est interdit de conduire n'importe quel type de véhicule. Elle s'expose également aux sanctions suivantes :

- interdiction de conduire imposée par le tribunal pendant au minimum un an;
- participation obligatoire au Programme de verrouillage du système de démarrage du Manitoba;
- amende minimale de 1 000 \$ à la première infraction;
- peine d'emprisonnement d'une durée possible de cinq ans;

- peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à la prison à perpétuité et interdiction imposée par le tribunal de conduire tout type de véhicule pouvant s'étendre à toute la vie si la conduite avec facultés affaiblies a entraîné un accident ayant causé des lésions corporelles ou la mort.

*\*Pour certaines infractions liées à la conduite d'un véhicule, une absolution en vertu du Code criminel du Canada peut être traitée comme une déclaration de culpabilité en vertu du Code de la route.*

## 2. Suspension du permis de conduire pour d'autres infractions au *Code criminel du Canada*

Au Manitoba, conduire un véhicule est un privilège. Les personnes déclarées coupables de certaines infractions au *Code criminel* perdront ce privilège. Voici certains exemples d'infractions au *Code criminel* : conduite dangereuse, négligence criminelle, prendre la fuite pour échapper à la police, automobiles incendiées ou vandalisées, utilisation d'un véhicule sans la permission du propriétaire, vols de voitures, possession de biens volés, et possession, vente ou achat de clés maîtresses.

Une déclaration de culpabilité entraîne une suspension automatique du permis de conduire ou une suspension du droit d'obtenir un permis de conduire. Elle vous empêche également de conduire un véhicule à caractère non routier. Toute personne trouvée coupable de ces infractions doit faire face à une suspension de permis de conduire qui peut s'étendre d'un an à toute la vie. Le permis de conduire des contrevenants de moins de 16 ans sera suspendu à compter du jour de leur 16<sup>e</sup> anniversaire.

Nota. Pour certaines infractions liées à la conduite d'un véhicule, une absolution en vertu du *Code criminel du Canada* peut être traitée comme une déclaration de culpabilité en vertu du *Code de la route*.

### 3. Conduire alors que le permis est suspendu — Conséquences

Tout véhicule à caractère routier et non routier est immédiatement mis en fourrière pendant au moins 30 jours lorsque le conducteur a conduit sous le coup d'une suspension ou d'une interdiction, ou pendant qu'il était privé du droit de conduire un véhicule à caractère non routier.

Le véhicule sera mis en fourrière. Il importe peu que le véhicule appartienne à quelqu'un d'autre ou qu'il soit immatriculé au nom d'une personne autre que le conducteur au moment de l'infraction. Il incombe au propriétaire du véhicule de s'assurer que la personne à laquelle il prête le véhicule ne fait pas l'objet d'une suspension de permis, d'une interdiction ou d'un retrait de permis. Le propriétaire doit payer le remorquage et l'entreposage, plus les frais de mise en fourrière, avant que le véhicule puisse lui être rendu.

Si vous conduisez alors que votre permis a été suspendu, vous risquez aussi, entre autres :

- une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans ou une amende maximale de 2 000 \$ ou les deux;
- une interdiction de conduire aux termes du *Code criminel* et vous ne pourrez pas faire appel, ce qui signifie que vous ne pourrez pas demander un permis restreint aux activités liées à votre emploi;
- une suspension à vie du permis en vertu du *Code de la route*;
- des primes supplémentaires à payer au moment où votre permis sera rétabli.

## 4. Programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs

Le Programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs (PSC) vise à rendre les routes manitobaines plus sûres. Il encourage les conducteurs manitobains à adopter de bons comportements en matière de conduite et à les conserver toute leur vie durant.

### **Ce programme vise :**

- à empêcher qu'un comportement routier imprudent devienne une habitude;
- à faire perdre des habitudes de conduite imprudente déjà existantes.

### **L'intervention précoce est un élément clé du programme.**

Le Programme prévoit diverses interventions, selon le conducteur et son comportement dangereux au volant.

### **Mesures applicables à tous les conducteurs**

Les interventions sont déterminées en fonction de l'expérience du conducteur, ainsi que de la fréquence et de la gravité des collisions dans lesquelles il a été impliqué.

Les mesures suivantes peuvent être prises dans le cadre du programme de PSC :

- l'envoi d'une lettre d'avis pour informer le conducteur de son comportement routier;
- l'envoi d'une lettre d'avertissement pour souligner le comportement routier du conducteur;
- l'obligation de suivre un cours de conduite;
- l'obligation de se présenter à une audience de justification.

Les décisions suivantes pourraient être prises à la suite d'une audience de justification :

- la suspension du permis de conduire;
- l'obligation de suivre un cours de conduite ou de subir un examen de conduite;
- l'obligation de suivre un cours d'amélioration de la conduite ou de réussir un examen de conduite;
- l'imposition d'autres restrictions au permis de conduire.

La Société d'assurance publique annulera le permis de conduire de toute personne qui ne réussit pas le cours ou l'examen de conduite requis et lui remboursera ses droits de permis de conduire.

## Fonctionnement du programme

Le Programme de PSC définit deux catégories de conducteurs : conducteurs *débutants* et conducteurs *expérimentés*.

Un conducteur *débutant* est un conducteur qui n'est pas titulaire d'un permis de conduire à l'étape finale depuis plus de trois ans. Cette catégorie englobe les conducteurs qui sont à l'étape de l'apprentissage, à l'étape intermédiaire ou dans les trois premières années de l'étape finale du Programme de permis de conduire par étapes (PCÉ). Elle comprend aussi les apprentis conducteurs non visés par le PCÉ qui n'ont jamais eu de permis à l'étape finale.

Un conducteur *expérimenté* est un conducteur qui est titulaire d'un permis de conduire à l'étape finale depuis au moins trois ans.

Les interventions peuvent différer selon que le conducteur est débutant ou expérimenté, et selon la gravité de la conduite dangereuse et sa fréquence. Pour les conducteurs débutants, les interventions commencent plus tôt que pour les conducteurs expérimentés.

Pour ces deux catégories de conducteurs, les situations suivantes donnent lieu à une intervention du Programme de PSC :

- accidents avec responsabilité;
- infractions routières;
- suspension immédiate du permis de conduire pendant 24 heures;
- suspensions administratives graduées du permis de conduire.

Toute intervention dans le cadre du programme PSC n'est jamais fondée sur l'âge ou le sexe du conducteur, seulement sur le comportement routier.

# Partie 3

## Cotes de conduite et programmes de sécurité au volant

# 1. Cotes de conduite

Votre cote de conduite est votre position sur une échelle de 36 niveaux actifs. Le niveau auquel vous êtes dépend de votre dossier de conducteur. Et il détermine combien vous payez pour vos primes Autopac et votre permis de conduire.

Si vous êtes un nouveau conducteur manitobain à qui on a délivré un premier permis de conduire, vous vous situerez au niveau 0 (base) sur l'échelle des cotes de conduite à la fois pour ce qui est des primes d'assurance et des primes applicables à votre permis de conduire.

Ensuite, pour chaque année de conduite sécuritaire, vous monterez sur l'échelle et commencerez à économiser.

Points de mérite pour  
conduite prudente

## Comment fonctionnent les cotes de conduite?

Chaque année, nous vous enverrons un avis montrant où vous êtes dans l'échelle des cotes de conduite, et ce que vous devez pour la prochaine année. Nous vous plaçons dans l'échelle en fonction de votre dossier de conduite de l'année précédente.

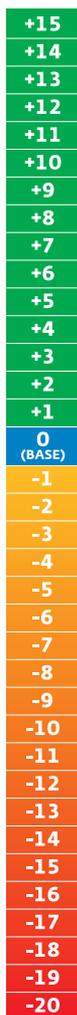
Une conduite prudente vous fait monter sur l'échelle des cotes de conduite. Les comportements de conduite risqués, y compris les infractions routières, les accidents avec responsabilité et les suspensions administratives liées à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, vous feront descendre sur l'échelle.

Monter sur l'échelle veut dire plus de points de mérite, ce qui se traduit généralement par des primes plus faibles. Descendre sur l'échelle veut dire moins de points de mérite (ou plus de points de démérite), ainsi que des primes plus élevées, dans la plupart des cas.

Chaque année de conduite prudente = montée d'un niveau sur l'échelle.

↑  
Une conduite prudente se traduit par plus de points de mérite et des primes plus faibles.

↓  
Une conduite plus risquée se traduit par plus de points de démérite et des primes élevées.



Points de démérite pour  
conduite plus risquée

## 2. Programmes de sécurité au volant

### Programme « Conducteurs âgés »

Le programme « Conducteurs âgés » est un programme d'éducation routière qui a pour but d'aider les conducteurs âgés à continuer de conduire de façon sécuritaire. Un moniteur, qui est lui-même une personne âgée et qui connaît les effets du vieillissement sur la capacité de conduire, enseigne comment compenser ces effets.

Le programme « Conducteurs âgés » met l'accent sur la mise à jour des connaissances sur la conduite automobile, le perfectionnement de la conduite et l'apprentissage de techniques permettant de compenser les conséquences normales du vieillissement sur la capacité de conduire.

L'organisme Safety Services Manitoba offre le programme au Manitoba. On peut suivre les cours tant à Winnipeg qu'ailleurs dans la province (région du Centre, région d'Entre-les-Lacs, région de l'Est du Manitoba, région de l'Ouest du Manitoba, région des Parcs).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'organisme :

#### **Safety Services Manitoba**

Téléphone : 204-949-1085

Site Web : [safetyservicesmanitoba.ca](http://safetyservicesmanitoba.ca)

### Stationnement pour les personnes ayant des déficiences physiques

Vous pouvez demander un permis de stationnement qui vous permet de vous garer dans les places réservées aux personnes ayant des déficiences physiques si vous êtes atteint d'une déficience physique temporaire ou permanente qui exige l'usage d'un fauteuil roulant, d'une canne, de béquilles ou d'un déambulateur, ou si vous avez une déficience qui vous empêche de marcher facilement plus de 50 m sans compromettre votre santé ou votre sécurité.

Vous pouvez demander ce permis dans n'importe quel bureau régional de la Society for Manitobans with Disabilities, à votre médecin traitant ou au bureau de votre municipalité.

Les frais à verser sont de 12,50 \$ pour un permis ou un renouvellement de permis. Si vous avez une déficience permanente, le permis est valide pour 36 mois. Vous pouvez vous procurer un permis temporaire pour la durée prévue de la déficience, telle qu'elle a été certifiée par un médecin, jusqu'à un maximum de 36 mois.

Les organismes sans but lucratif qui utilisent des véhicules pour le transport de personnes ayant des déficiences physiques peuvent demander un permis de stationnement.

Le permis doit être placé sur le rétroviseur intérieur de votre véhicule, de façon à être clairement visible de l'extérieur à des fins d'application de la loi.

Le permis doit être affiché seulement lorsque la voiture est garée dans un espace de stationnement spécialement désigné, et non lorsque vous la conduisez.

Pour faire une demande de permis ou pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les responsables du programme suivant :

### **Programme des permis de stationnement**

1111, avenue Winnipeg

Winnipeg (Manitoba) R3E 0S2

Téléphone : 204-975-3257

Sans frais : 1-800-836-5551

ATS : 204-975-3239

Télécopieur : 204-975-3240

Courriel : [info@smd.mb.ca](mailto:info@smd.mb.ca)

Site web : [smd.mb.ca/parking\\_permit\\_program.aspx](http://smd.mb.ca/parking_permit_program.aspx)



**Attention :** Il est interdit de se garer dans un espace de stationnement réservé aux personnes ayant des déficiences physiques, à moins d'avoir une déficience soi-même ou de transporter une personne ayant une déficience physique, auquel cas vous devez afficher clairement le permis de stationnement pour personne ayant des déficiences physiques dans votre véhicule.

### **Modifications d'un véhicule appartenant à une personne ayant des déficiences physiques**

Si vous avez une déficience physique, que vous conduisez et que vous êtes titulaire d'un permis de conduire valide du Manitoba, vous avez droit à une gamme étendue de modifications gratuites offertes par le service de rééducation fonctionnelle du Centre des sciences de la santé. Pour plus d'information sur la modification des véhicules, veuillez communiquer avec :

#### **Centre des sciences de la santé Rehab Engineering Department Special Devices Program**

59, rue Pearl

Winnipeg (Manitoba) R3E 3L7

Site Web : [hsc.mb.ca/re/](http://hsc.mb.ca/re/)

## Incidences écologiques de la conduite automobile

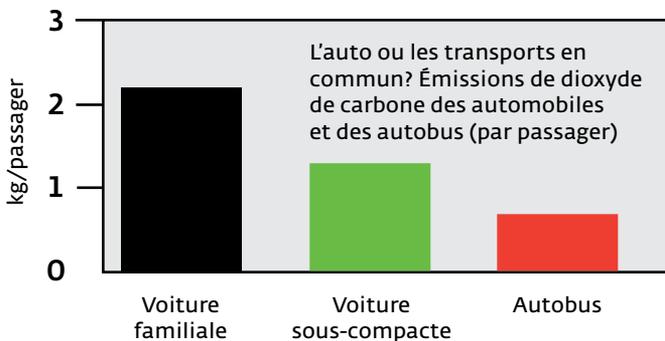
Si vous veillez à la mise au point et à l'entretien de votre véhicule, vous contribuerez à combattre l'émission de polluants. Toutefois, même les véhicules les mieux entretenus continuent d'émettre divers gaz comme le dioxyde de carbone, l'oxyde de carbone, des oxydes d'azote, des anhydrides sulfureux et des composés organiques volatils.

Ces gaz ont des répercussions nuisibles sur notre santé et sont suffisamment importants pour avoir des incidences sur l'environnement.

Voici certaines mesures que vous pouvez prendre pour aider à diminuer ces effets :

1. Veillez à la mise au point et au bon entretien de votre véhicule, ainsi qu'au bon gonflement de vos pneus. Examinez régulièrement les dispositifs antipollution de votre véhicule.
2. N'utilisez pas votre véhicule inutilement. Lorsqu'il s'agit d'un court trajet, demandez-vous si vous ne feriez pas mieux d'y aller à pied.
3. Lorsque vous êtes stationné, ne laissez pas votre moteur tourner au ralenti.
4. Avant d'acheter ou de louer un véhicule, examinez sa consommation de carburant. Un véhicule qui consomme moins d'essence pollue moins et vous permet d'économiser de l'argent.

Songez à prendre l'autobus le plus souvent possible. De tout le dioxyde de carbone émis par les véhicules, la moitié provient des automobiles. La quantité de dioxyde de carbone produite, par passager, par une voiture familiale de grandeur moyenne est quatre fois plus grande que celle produite, par passager, par un autobus à moitié vide.



## Techniques de conduite écoénergétiques

Chaque fois que vous prenez le volant, votre toute première préoccupation doit être la sécurité. Or, la bonne nouvelle, c'est que l'adoption de techniques de conduite préventive améliore non seulement la sécurité routière, mais elle réduit aussi la consommation de carburant et les émissions de gaz d'échappement qui contribuent aux changements climatiques et au smog urbain. Selon vos habitudes et votre fréquence de conduite, les techniques de base et conseils utiles suivants pourraient vous faire économiser des centaines de dollars par année en carburant et en entretien.

- Il est à la fois plus sécuritaire et économique en carburant de rouler à une vitesse stable, d'accélérer lentement lors d'un dépassement ou pour rejoindre la circulation plus rapide et d'éviter de freiner brusquement. Selon des essais européens, la conduite agressive — accélération rapide et freinage brusque fréquents — peut accroître jusqu'à 25 % la consommation de carburant.
- N'excédez jamais la limite de vitesse. Sur l'autoroute, le fait de passer de 100 km/h à 120 km/h augmentera jusqu'à 20 % la consommation de carburant.
- Planifiez vos déplacements afin de combiner vos courses et d'éviter les embouteillages, les côtes abruptes, les travaux routiers, etc. En regroupant un certain nombre de courts déplacements en un seul, plus long, vous permettez au moteur et à la transmission d'atteindre la température de fonctionnement optimale, ce qui est impossible lors de déplacements de moins de 5 km. En évitant les sources de problèmes, vous réduisez la durée de vos déplacements et la marche au ralenti inutile.
- Si vous conduisez un véhicule muni d'une transmission manuelle, apprenez à bien l'utiliser afin de réaliser une économie optimale de carburant. Le compte-tours peut vous aider à changer de vitesse aux vitesses du moteur les plus efficaces du point de vue de la consommation de carburant (vous trouverez l'information à ce sujet dans le manuel d'utilisation du véhicule).
- Si votre véhicule est muni d'un régulateur de vitesse, utilisez-le sur l'autoroute afin de rouler à une vitesse sécuritaire constante qui vous fera économiser du carburant. Les régions montagneuses sont toutefois l'exception à la règle. En effet, il est bon de réduire légèrement votre vitesse lorsque vous montez une côte et de laisser la gravité vous aider à reprendre de la vitesse (dans une mesure sécuritaire) en descendant, de l'autre côté de la côte. Évitez d'utiliser le régulateur de vitesse sur des routes glissantes ou des chemins d'hiver.

- En été, limitez l'utilisation du climatiseur. Son fonctionnement par temps chaud peut accroître de plus de 20 % la consommation de carburant lors de la conduite en ville. Ouvrir une glace demeure une option plus écoénergétique pour rester au frais. Toutefois, sur l'autoroute, utilisez le système de ventilation incorporé à votre véhicule, car les glaces ouvertes et le toit ouvrant augmentent la traînée aérodynamique, ce qui fait forcer davantage le moteur et accroît la consommation de carburant. Si vous devez utiliser le climatiseur de votre véhicule, ne le faites pas fonctionner de façon continue; arrêtez-le une fois l'habitacle refroidi ou réglez les commandes à un niveau confortable de façon à ce que le système fonctionne par cycle.
- Vérifiez la pression des pneus au moins une fois par mois lorsqu'ils sont froids (c.-à-d. lorsque le véhicule n'a pas été conduit depuis au moins trois heures ou pas plus que sur une distance de 2 km). Si vous devez conduire plus de 2 km pour ajouter de l'air, vérifiez la pression des pneus avant de partir, puis ajoutez la quantité d'air manquante selon la lecture précédant votre départ. Gonflez les pneus à la pression recommandée, habituellement indiquée sur une étiquette apposée à l'intérieur d'une portière, dans la boîte à gants ou dans le manuel d'utilisation du véhicule. Votre voiture roulera mieux, consommera moins de carburant et sera plus sécuritaire si les pneus sont bien gonflés. Un véhicule circulant sur des pneus insuffisamment gonflés de seulement 8 lb/po<sup>2</sup> (56 kPa) peut réduire la durée de vie du pneu de 15 000 km et accroître la consommation de carburant de 4 %.
- L'utilisation d'un chauffe-moteur en hiver réchauffe l'huile et rend le démarrage moins dur pour les pièces du moteur. L'huile de votre véhicule ne gèle pas lorsque la température chute sous 0 °C, mais elle devient beaucoup plus épaisse. Aussi, le moteur doit travailler plus fort et, partant, consommer plus de carburant. Utilisez une minuterie afin d'allumer votre chauffe-moteur deux heures avant de conduire. L'utilisation judicieuse du chauffe-moteur peut améliorer l'économie de carburant globale de votre véhicule jusqu'à 10 %. Par contre, ne laissez pas votre chauffe-moteur allumé toute la nuit, car vos économies céderont la place à une plus grosse facture d'électricité.
- Suivez les procédures de fonctionnement et le calendrier d'entretien recommandés dans le manuel d'utilisation du véhicule. L'entretien régulier comme les changements d'huile et de filtres ne préviendra pas uniquement le bris précoce des pièces, mais il permettra à ces pièces de fonctionner à leur niveau le plus écoénergétique possible. Un filtre à air bouché peut accroître jusqu'à 10 % la consommation de carburant. L'entretien périodique permettra à votre véhicule de fonctionner de façon sécuritaire, vous fera réaliser des économies et, en même temps, aidera l'environnement.

- Les démarreurs à distance sont pratiques pour les matins froids d'hiver, mais ne démarrez pas votre voiture trop tôt — dans la majorité des conditions de conduite, les moteurs d'aujourd'hui n'ont besoin que de 30 secondes pour se réchauffer, même en hiver. De plus, laisser le moteur de votre voiture tourner au ralenti trop longtemps gaspille de l'essence et produit inutilement des gaz d'échappement.
- Faire tourner le moteur au ralenti pendant plus de dix secondes, sauf dans la circulation, gaspille plus de carburant que de l'éteindre et de le repartir. À la fin de la journée, le fait de ne pas avoir laissé le moteur fonctionner au ralenti profitera à l'environnement et vous fera réaliser des économies.

Vous trouverez d'autres conseils et outils utiles à l'adresse suivante :  
<http://oee.rncan.gc.ca/transports/personnel/5250>

### 3. Auto-écoles

Tous les aspirants conducteurs devraient envisager de suivre des cours de conduite auprès d'une auto-école titulaire d'un permis valide. Les permis d'auto-école sont délivrés au nom du gouvernement du Manitoba par la Société d'assurance publique du Manitoba. Les auto-écoles sont une bonne ressource pour les conducteurs novices désireux d'apprendre les techniques de la conduite sécuritaire dans le respect des règles de la circulation.

**Pour plus d'information sur nos programmes de permis de conduire et d'éducation routière, visitez notre site [Web mpi.mb.ca](http://Web.mpi.mb.ca).**



Partie 4

Formulaire

## Don d'organes et de tissus humains

Chaque année au Canada, des milliers de personnes attendent une greffe d'organe ou de tissus. Vous pouvez faire une différence dans la vie de certaines d'entre elles. Chacun a le potentiel d'être un donneur d'organes et de tissus. De façon générale, les donneurs sont des personnes saines de tous les groupes d'âge qui ont subi un traumatisme crânien irréversible à la suite, entre autres, d'un accident de la route ou d'une hémorragie cérébrale. Les organes et les tissus qui peuvent être donnés comprennent les reins, le cœur, les poumons, le foie, le pancréas, le petit intestin, les cornées, les os et les articulations, la peau et les valvules cardiaques.

Voici ce que vous pouvez faire :

- Les organismes Transplant Manitoba et Tissue Bank Manitoba proposent un registre des dons d'organes en ligne sur le site [Web.signupforlife.ca](http://Web.signupforlife.ca). Lorsque vous indiquez votre intention de donner des organes et des tissus, votre décision est enregistrée dans une base de données de Santé Manitoba. Au moment approprié, votre décision sera communiquée aux membres de votre famille afin qu'ils puissent respecter votre décision.
- Signez une carte de donneur. Découpez simplement la carte imprimée sur la page suivante, indiquez les renseignements demandés et conservez la carte avec votre certificat d'immatriculation de Santé Manitoba ou votre permis de conduire afin que les policiers et les fonctionnaires hospitaliers puissent la voir. Nota. Les conducteurs âgés de moins de 18 ans ont besoin de la signature d'un parent ou tuteur.

Nous vous encourageons à utiliser le registre en ligne même si vous avez signé une carte de donneur. Les renseignements indiqués sur la carte ne sont pas enregistrés dans la base de données de Santé Manitoba et ils peuvent ne pas être disponibles lorsqu'ils seront nécessaires.

Il est important que vous discutiez de votre décision en matière de don d'organes et de tissus avec votre famille. Vous pouvez aussi informer un membre du clergé et votre médecin de famille. Vous pouvez aussi indiquer votre décision dans un testament biologique.



## CARTE DE DONNEUR

Directive aux termes de la *Loi sur les dons de tissus humains*,  
C.P.L.M., c. H180

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

autorise l'utilisation après mon décès (veuillez cocher ✓):

- de n'importe quel organe ou partie de mon corps;
- des parties ou des organes suivants de mon corps, à savoir :

\_\_\_\_\_

aux fins suivantes :

- greffes ou autres besoins thérapeutiques;
- enseignement médical;     recherche scientifique.

\_\_\_\_\_

Signature du donneur

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature du père, de la mère ou du  
tuteur si le donneur a moins de 18 ans.

\_\_\_\_\_

Date



## DON D'ORGANES OU DE TISSUS

Si vous désirez faire don de vos organes ou de vos tissus après votre décès, veuillez remplir la carte de donneur ci-jointe et LA CONSERVER AVEC VOTRE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DE SANTÉ MANITOBA OU AVEC VOTRE PERMIS DE CONDUIRE AFIN QU'ELLE SOIT VISIBLE POUR LES AGENTS CHARGÉS DE L'APPLICATION DE LA LOI ET LE PERSONNEL DÉSIGNÉ DES HÔPITAUX.

IL EST EXTRÊMEMENT IMPORTANT DE DISCUTER DE VOS CHOIX AVEC LES MEMBRES DE VOTRE FAMILLE AFIN QUE L'ON RESPECTE VOTRE DÉCISION.

Pour plus d'information sur le don d'organes ou de tissus humains, veuillez communiquer avec l'un des organismes suivants chargés des dons de tissus humains :

Programme de greffes d'organes du Manitoba –  
Don de vie **204-787-1897**

Banque de tissus du Manitoba **204-940-1750**

Banque d'yeux des Lions du Manitoba et du Nord-Ouest  
de l'Ontario inc. **204-788-8419**

(R-09/09)



*Société d'assurance  
publique du Manitoba*



## Autorisation des parents ou des tuteurs légaux pour une personne de moins de 18 ans qui souhaite faire une demande de permis de conduire

**Nota. Ce formulaire doit être présenté au personnel de supervision du Centre d'examen avant que le candidat de moins de 18 ans puisse se présenter à l'examen écrit du permis de conduire. Il faut également fournir des pièces d'identité avant de pouvoir se présenter à cet examen.**

Je soussigné(e), parent ou tuteur légal de

\_\_\_\_\_

(nom de l'enfant au complet)

né(e) le

\_\_\_\_\_

(jour/mois/année)

autorise par la présente cette personne à se présenter pour obtenir un permis de conduire, y compris une photographie numérique, conformément à la *Loi sur les conducteurs et les véhicules* et à ses règlements.

La personne autorisant un mineur à se présenter pour obtenir un permis de conduire a le droit de soumettre, par écrit, une demande au Registraire le priant d'annuler ledit permis; le Registraire doit se conformer à cette requête et annuler le permis en question tant que le candidat est mineur.

\_\_\_\_\_

Signature du parent

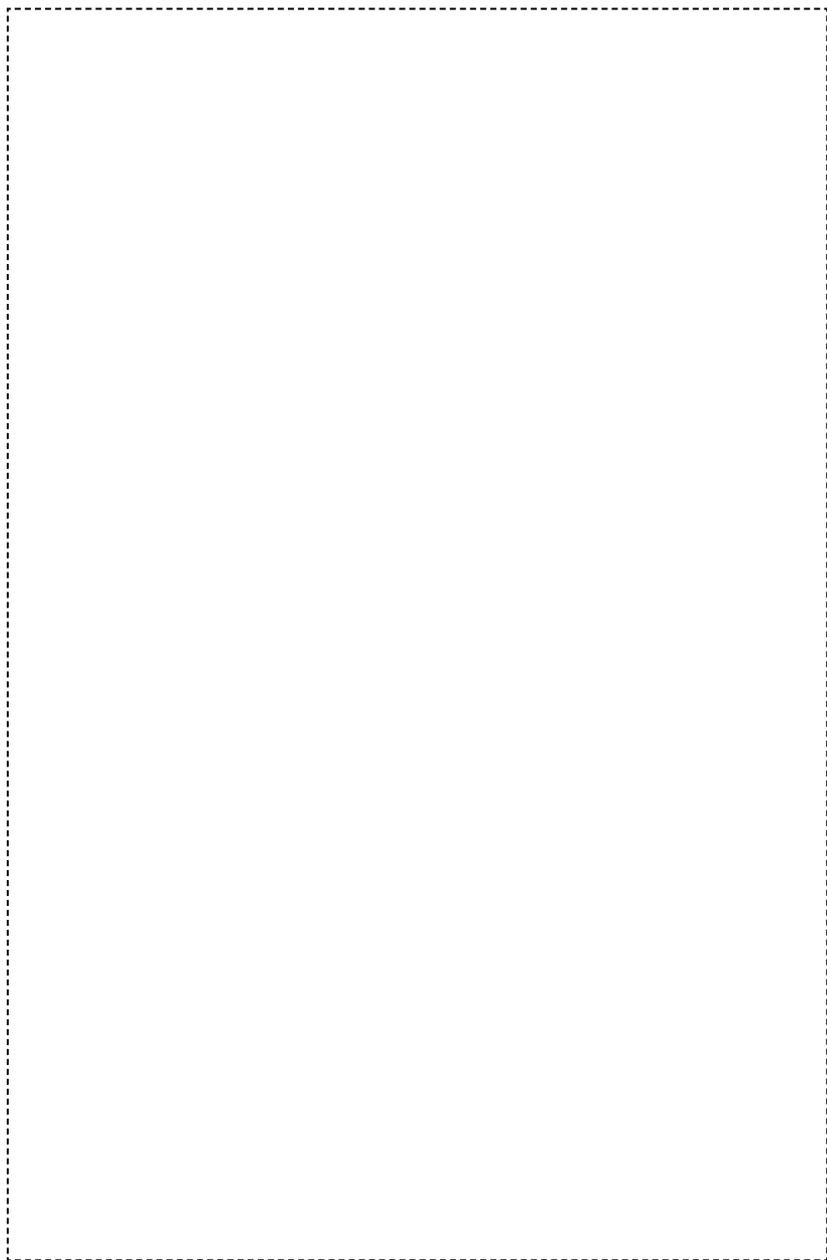
\_\_\_\_\_

Signature du tuteur légal/des tuteurs légaux

**(UNE seule signature suffit)**

Réservé à l'administration

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



## Rapport de collision

Le formulaire ci-dessous vous indique les renseignements qui doivent figurer dans un rapport de collision.

### Détails de la collision

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Conditions météorologiques : \_\_\_\_\_

Conditions d'éclairage : \_\_\_\_\_

Lieu exact : \_\_\_\_\_

Ville et province : \_\_\_\_\_

État de la route : (*route sèche, humide, boueuse, enneigée, verglacée, neige légère*)

\_\_\_\_\_

Votre vitesse : \_\_\_\_\_ km/h Celle de l'autre automobiliste : \_\_\_\_\_ km/h

Direction : la vôtre : \_\_\_\_\_ Celle de l'autre automobiliste : \_\_\_\_\_

### Nature des dommages aux véhicules

Dommages à votre véhicule : \_\_\_\_\_

Dommages au véhicule de l'autre automobiliste : \_\_\_\_\_

Nature des dommages matériels : \_\_\_\_\_

N° de plaque d'immatriculation de votre véhicule : \_\_\_\_\_

### Nom et numéro du permis de conduire de l'autre automobiliste

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° du permis de conduire : \_\_\_\_\_

Date d'expiration : \_\_\_\_\_ Nombre de passagers : \_\_\_\_\_

### Propriétaire de l'autre véhicule ou des biens endommagés

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de plaque d'immatriculation : \_\_\_\_\_

Marque/modèle/année : \_\_\_\_\_

Compagnie d'assurances : \_\_\_\_\_

N° de police d'assurance : \_\_\_\_\_

Agent d'assurance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Rappel :** Vous devez signaler la collision à la police dans les sept jours si la collision en question se traduit par un décès, des blessures graves (c.-à-d. si une personne est hospitalisée), un conducteur sans permis, un véhicule non immatriculé ou non identifié, si vous n'avez pu obtenir les renseignements nécessaires de l'autre partie ou si vous soupçonnez que l'autre conducteur avait consommé de la drogue ou de l'alcool.

**Vous n'avez pas besoin de signaler la collision à la police si la collision n'a causé que des dommages matériels, peu importe le montant des dommages.**

### **Personne blessée**

1. Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nature des blessures : \_\_\_\_\_

Emmené(e) à : \_\_\_\_\_

### **Personne blessée**

2. Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nature des blessures : \_\_\_\_\_

Emmené(e) à : \_\_\_\_\_

### **Personne blessée**

3. Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nature des blessures : \_\_\_\_\_

Emmené(e) à : \_\_\_\_\_

## Témoins

1. Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

2. Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Nom ou numéro d'insigne du policier : \_\_\_\_\_

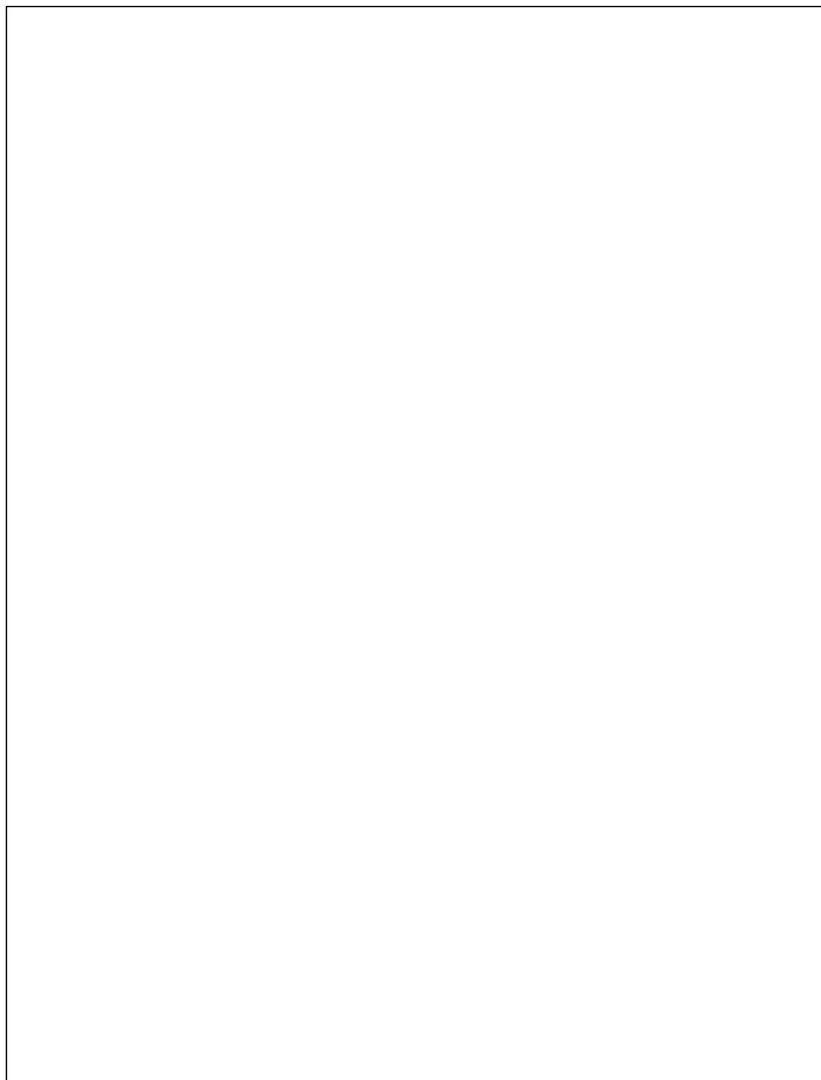
N° de dossier de la police : \_\_\_\_\_

N° de téléphone du détachement : \_\_\_\_\_

### **Croquis de la collision**

Dans l'espace ci-dessous :

- Tracez, en lignes continues, un schéma de la chaussée.
- Indiquez la ligne médiane de la route.
- Donnez le nom des rues.
- Indiquez le nord par une flèche.
- Indiquez toutes les mesures prises sur les lieux (traces de dérapage, largeur de la route, etc.).



## Demandes d'indemnisation

Pour obtenir un traitement rapide de leur demande d'indemnisation, les conducteurs manitobains peuvent déclarer leur sinistre au téléphone. Lorsque vous téléphonez, soyez prêt à fournir le numéro de votre permis de conduire et du certificat d'immatriculation de votre véhicule, ainsi que tout autre renseignement relatif à l'accident.

### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 7 h 30 à 19 h

Samedi : de 8 h 30 à 16 h

Fermé le dimanche

### Déclaration d'un bris de glace

À Winnipeg : 204-985-7000

Sans frais à l'extérieur de Winnipeg : 1-800-665-2410

ATS : 204-985-8832

### Déclaration d'un sinistre autre que le bris de glace

À Winnipeg : 204-985-7000

Sans frais à l'extérieur de Winnipeg : 1-800-665-2410

ATS : 204-985-8832

### Winnipeg

On vous donnera la première date de rendez-vous disponible pour une évaluation à l'un des endroits suivants :

- 15, rue Barnes (*à la promenade Bison*)
- 1284, rue Main
- 40, parc Lexington (*au chemin Gateway*)
- 125, rue King Edward Est
- 930, chemin St. Mary's (*services offerts en français*)
- 420, chemin Pembina
- 1103, avenue Pacific

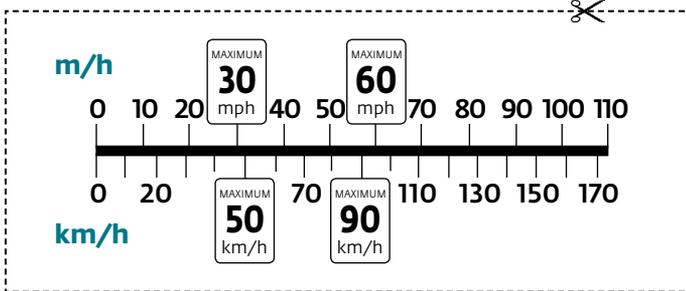
## **Extérieur de Winnipeg**

Vous aurez le premier rendez-vous disponible à l'un des endroits suivants :

*(Nota. Des évaluations sur place peuvent être offertes dans certaines régions éloignées.)*

- Arborg | 323, boulevard Sunset
- Beausejour | 848, avenue Park
- Brandon | 731, 1<sup>re</sup> Rue
- Dauphin | 217, chemin Industrial
- Flin Flon | 8, chemin Timber Lane
- Portage la Prairie | 2007, avenue Saskatchewan Ouest
- Selkirk | 1008, avenue Manitoba
- Steinbach | 91, promenade North Front *(services offerts en français)*
- Swan River | 125, 4<sup>e</sup> Avenue Nord
- The Pas | 424, avenue Fischer
- Thompson | 53, place Commercial
- Winkler | 355, Boundary Trail

# Tables de conversion au système métrique



## Poids

1 gramme (g)	=	0,03 once
1 kilogramme (kg)	=	2,2 livres
1 tonne métrique (t)	=	1,09 tonne

## Longueur

1 millimètre (mm)	=	0,0394 pouce
1 centimètre (cm)	=	0,3937 pouce
1 mètre (m)	=	39,3 pouces ou 3,2 pieds
1 mètre (m)	=	1,09 verge
1 kilomètre (km)	=	0,621 mille

mm	=	millimètre
cm	=	centimètre
km	=	kilomètre
km/h	=	kilomètres à l'heure
mph	=	milles à l'heure





***Société d'assurance  
publique du Manitoba***

5,00 \$

8/15

DVL0020

*This document is also available in English.*

**[mpi.mb.ca](http://mpi.mb.ca)**